



Bulletin officiel
de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse
et des Sports

n°10
2026

Bulletin officiel n° 10 du 5 mars 2026

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Hebdo10>

Sommaire

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire du sport : sports d'hiver

→ [Liste JO du 7-2-2026](#) - NOR : CTNR2603407K

Enseignements primaire et secondaire

Programmes d'enseignement

Programmes d'enseignement de français et de mathématiques du cycle des approfondissements (cycle 4)

→ [Arrêté du 18-02-2026](#) JO du 4-3-2026 - NOR : MENE2602912A

Baccalauréat

Préparation, déroulement et suivi des épreuves du baccalauréat

→ [Circulaire du 04-02-2026](#) - NOR : MENE2605712C

Passeport Educfi

Mise en œuvre et modalités d'organisation dans les collèges et dans la voie professionnelle

→ [Note de service du 09-02-2026](#) - NOR : MENE2603225N

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants du personnel, des représentants de la Mutuelle générale de l'éducation nationale et des membres de l'administration à la commission nationale d'action sociale – Modification

→ [Arrêté du 05-02-2026](#) - NOR : MENH2601328A

Jury de concours

Nomination des présidents des jurys des concours externes (bac + 5), interne et troisième concours du CAPLP ainsi que des concours correspondants du Cafep et du CAER de la session 2026 – Modification

→ [Arrêté du 17-02-2026](#) - NOR : MENH2604953A

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire du sport : sports d'hiver

NOR : CTNR2603407K

→ Liste - JO du 7-2-2026

Ministère de la Culture

I – Termes et définitions

arête, n.f.

Domaine : Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.

Définition : Bord angulaire de la table de décollage d'un tremplin.

Note : On trouve aussi, dans ce sens, le terme « nez ».

Voir aussi : tremplin.

Équivalent étranger : nose.

avalement, n.m.

Domaine : Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.

Définition : Geste technique qui consiste, pour un skieur ou un planchiste, à replier les jambes sous le corps afin de maintenir les skis ou la planche en contact avec le sol, tout en amortissant les chocs dus aux bosses.

Voir aussi : bosse, planchiste.

Équivalent étranger : –

biathlète, n.

Domaine : Sports/Sports d'hiver.

Définition : Personne qui pratique le biathlon.

Équivalent étranger : biathlète.

bobeur, -euse, n.

Domaine : Sports/Sports d'hiver.

Définition : Personne qui pratique le bobsleigh.

Équivalent étranger : bobsledder, bobsled rider, bobsleigher, bobsleigh rider.

bosse, n.f.

Domaine : Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.

Définition : Monticule naturellement présent ou aménagé sur une piste de skicross ou de surfcross.

Note : Lorsque le monticule est naturel, on parle aussi de « mouvement de terrain ».

Voir aussi : parcours de cross sur neige, skicross, surfcross.

Équivalent étranger : roll, roller, whoop.

boucle de pénalité

Domaine : Sports/Sports d'hiver.

Définition : Piste en boucle qu'un biathlète doit parcourir une ou plusieurs fois, en plus du circuit imposé, si son résultat au tir est insuffisant.

Note : Une épreuve de biathlon ne comporte pas toujours une boucle de pénalité.

Voir aussi : biathlète.

Équivalent étranger : penalty course, penalty loop.

curleur, -euse, n.

Domaine : Sports/Sports d'hiver.

Synonyme : joueur, -euse de curling.

Définition : Personne qui pratique le curling.

Équivalent étranger : curler, curling player.

curleur, -euse en fauteuil

Domaine : Sports/Sports d'hiver-Parasports.

Synonyme : paracurleur, -euse, n.

Définition : Personne qui pratique le curling en fauteuil roulant.

Équivalent étranger : wheelchair curler, wheelchair-curling player.

départ groupé

Domaine : Sports.

Définition : Départ de course donné simultanément à l'ensemble des concurrents.

Note : La place des concurrents sur la zone de départ est attribuée en fonction de leur niveau dans un classement.

Équivalent étranger : mass start.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 25 mai 2008.

descente acrobatique

Domaine : Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.

Définition : Épreuve de ski acrobatique ou de surf des neiges qui consiste, pour un pratiquant équipé de skis ou d'une planche de neige bispatulés, à enchaîner le maximum de figures possible, sur une piste spécialement aménagée avec des obstacles divers.

Note : Parmi les obstacles, on compte notamment des rails et des tremplins, qui peuvent être naturels ou artificiels.

Voir aussi : bispatulé, figure, planche de neige, ski acrobatique, surf des neiges, tremplin, tremplin acrobatique.

Équivalent étranger : slopestyle.

figure, n.f.

Domaine : Sports/Sports de glisse-Sports urbains.

Définition : Mouvement ou enchaînement de mouvements techniques, acrobatiques et esthétiques qu'exécute un pratiquant de sport de glisse.

Note : Les figures sont notamment pratiquées en glisse urbaine ou en ski acrobatique.

Voir aussi : ski acrobatique, sport de glisse urbaine.

Équivalent étranger : trick.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 5 décembre 2023.

fondeur, -euse, n.

Domaine : Sports/Sports d'hiver-Ski de fond.

Synonyme : skieur, -euse de fond.

Définition : Personne qui pratique le ski de fond.

Équivalent étranger : cross-country racer, cross-country skier.

hockeyeur, -euse, n.

Forme développée : hockeyeur, -euse sur glace.

Domaine : Sports/Hockey sur glace.

Définition : Personne qui pratique le hockey sur glace.

Équivalent étranger : hockey player, ice hockey player.

lugeur, -euse, n.

Domaine : Sports/Sports d'hiver.

Synonyme : athlète de luge.

Définition : Personne qui pratique la luge.

Équivalent étranger : luger, luge racer, luge sledder, slider.

parabiathlète, n.

Domaine : Sports/Sports d'hiver-Parasports.

Définition : Personne qui pratique le parabiathlon.

Équivalent étranger : parabiathlète.

parafondeur, -euse, n.

Domaine : Sports/Sports d'hiver-Parasports.

Synonyme : paraskieur, -euse de fond.

Définition : Personne qui pratique le paraski de fond.

Équivalent étranger : para cross-country skier, paralympic cross-country skier.

parahockeyeur, -euse, n.

Domaine : Sports/Hockey sur glace-Parasports.

Définition : Personne qui pratique le parahockey sur glace.

Équivalent étranger : para ice hockey player.

paraskieur, -euse alpin, -e

Domaine : Sports/Sports d'hiver-Parasports.

Définition : Personne qui pratique le paraski alpin.

Équivalent étranger : para alpine skier, paralympic alpine skier.

parasurfeur, -euse des neiges

Forme abrégée : parasurfeur, -euse, n.

Domaine : Sports/Sports d'hiver-Parasports.

Définition : Personne qui pratique le parasurf des neiges.

Voir aussi : surf des neiges.

Équivalent étranger : para-snowboarder.

parc à neige

Domaine : Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.

Définition : Site constitué de parcours aménagés pour les diverses pratiques du ski et du surf des neiges.

Note : Le parc à neige se compose d'obstacles variés et peut comporter un parcours de cross sur neige.

Voir aussi : parcours de cross sur neige, surf des neiges.

Équivalent étranger : snowpark.

parcours de cross sur neige

Forme abrégée : parcours de cross.

Domaine : Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.

Définition : Piste aménagée pour la pratique du skicross et du surfcross, comportant des obstacles variés tels que des virages serrés, des bosses et des tremplins.

Voir aussi : bosse, parc à neige, skicross, surfcross, tremplin.

Équivalent étranger : boardercross.

patineur, -euse artistique

Domaine : Sports/Patinage sur glace.

Définition : Personne qui pratique le patinage artistique.

Équivalent étranger : figure skater.

patineur, -euse de vitesse

Domaine : Sports/Patinage sur glace.

Définition : Personne qui pratique le patinage de vitesse sur glace.

Équivalent étranger : speed skater.

patineur, -euse sur piste courte

Forme développée : patineur, -euse de vitesse sur piste courte.

Domaine : Sports/Patinage sur glace.

Définition : Personne qui pratique le patinage de vitesse sur piste courte.

Note : On trouve aussi le terme « patineur, -euse de vitesse sur courte piste ».

Voir aussi : piste courte.

Équivalent étranger : short track speed skater.

planche de neige

Domaine : Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.

Synonyme : surf des neiges, surf, n.m.

Définition : Planche de sport, généralement équipée de fixations pour les pieds, conçue pour permettre d'évoluer en position debout sur la neige.

Voir aussi : surf des neiges, surfeur des neiges.

Équivalent étranger : snowboard.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 26 novembre 2008.

saisie, n.f.

Domaine : Sports/Sports de glisse-Sports urbains.

Définition : Action qui consiste, pour un pratiquant de sport de glisse, à attraper son engin avec une ou deux mains lors d'une figure aérienne.

Note : Les saisies sont notamment pratiquées en glisse urbaine ou en ski acrobatique.

Voir aussi : figure, ski acrobatique, sport de glisse urbaine.

Équivalent étranger : grab.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 5 décembre 2023.

saut acrobatique aérien

Forme abrégée : aérien, n.m.

Domaine : Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.

Définition : Figure aérienne, complexe et codifiée, comportant notamment des rotations et des vrilles, qui est exécutée par un skieur à partir d'un tremplin court et très relevé ; par extension, épreuve de ski acrobatique qui consiste à exécuter une série de figures de ce type.

Voir aussi : figure, planche acrobatique de neige, ski acrobatique, tremplin, tremplin acrobatique.

Équivalent étranger : aerial.

sauteur, -euse à ski

Forme abrégée : sauteur, -euse, n.

Domaine : Sports/Sports d'hiver.

Définition : Personne qui pratique le saut à ski.

Équivalent étranger : ski jumper.

skeletonneur, -euse, n.

Domaine : Sports/Sports d'hiver.

Définition : Personne qui pratique le skeleton.

Équivalent étranger : skeleton racer.

ski acrobatique

Domaine : Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.

Définition : Discipline qui consiste à exécuter à skis des figures sur des pistes aménagées.

Note : Le ski acrobatique comprend des épreuves telles que la descente acrobatique, le skicross, le tremplin acrobatique ou le ski de bosses.

Voir aussi : descente acrobatique, figure, saut acrobatique aérien, skicross, tremplin acrobatique.

Équivalent étranger : freestyle skiing.

1. skicross, n.m.

Domaine : Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.

Définition : Pratique du ski sur un parcours de cross sur neige.

Voir aussi : parcours de cross sur neige.

Équivalent étranger : ski cross, skicross, ski X, SX.

2. skicross, n.m.

Domaine : Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.

Définition : Épreuve de ski acrobatique au cours de laquelle plusieurs concurrents s'affrontent simultanément sur un même parcours de cross sur neige.

Voir aussi : parcours de cross sur neige, ski acrobatique.

Équivalent étranger : ski cross, skicross, ski X, SX.

skieur, -euse acrobatique

Domaine : Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.

Définition : Personne qui pratique le ski acrobatique.

Voir aussi : ski acrobatique.

Équivalent étranger : free-style skier, freestyle skier.

skieur, -euse alpin, -e

Domaine : Sports/Sports d'hiver.

Définition : Personne qui pratique le ski alpin.

Équivalent étranger : alpine skier, downhiller, downhill skier.

skieur-alpiniste, skieuse-alpiniste, n.

Domaine : Sports/Sports d'hiver.

Définition : Personne qui pratique le ski-alpinisme.

Équivalent étranger : ski mountaineer.

skieur, -euse de combiné nordique

Domaine : Sports/Sports d'hiver.

Définition : Personne qui pratique le combiné nordique.

Équivalent étranger : combined runner, nordic combined skier.

1. surfcross, n.m.

Domaine : Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.

Définition : Pratique de surf des neiges sur un parcours de cross sur neige.

Voir aussi : parcours de cross sur neige, surf des neiges.

Équivalent étranger : boardercross, snowboard cross (SBX).

2. surfcross, n.m.

Domaine : Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.

Définition : Épreuve de surf des neiges au cours de laquelle plusieurs concurrents s'affrontent simultanément sur un même parcours de cross sur neige.

Voir aussi : parcours de cross sur neige, surf des neiges.

Équivalent étranger : boardercross, snowboard cross (SBX).

surf des neiges

Forme abrégée : surf, n.m.

Domaine : Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.

Synonyme : planche de neige.

Définition : Pratique sportive consistant à utiliser une planche de neige.

Voir aussi : planche de neige, surfeur des neiges.

Équivalent étranger : snowboarding.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « planche de neige » au Journal officiel du 26 novembre 2008.

surfeur, -euse des neiges

Forme abrégée : surfeur, -euse, n.

Domaine : Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.

Définition : Personne qui pratique le surf des neiges.

Voir aussi : surf des neiges.

Équivalent étranger : snowboarder.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « nivoplanchiste » au Journal officiel du 26 novembre 2008.

tirage au sort des dossards

Domaine : Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.

Définition : Séance lors de laquelle l'organisateur d'une compétition procède au tirage au sort des dossards des concurrents, déterminant ainsi leur ordre de passage.

Note : Le tirage au sort des dossards peut être effectué de manière manuelle ou de manière automatisée par ordinateur, en public ou en privé.

Équivalent étranger : bib draw.

tremplin, n.m.

Forme développée : tremplin de saut à ski.

Domaine : Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.

Définition : Dispositif conçu pour la pratique du saut à ski, composé d'une piste d'élan, d'une table de décollage horizontale et d'une piste de réception.

Équivalent étranger : jumping hill, ski jumping hill.

tremplin à angle droit

Forme développée : tremplin de saut à angle droit.

Domaine : Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.

Définition : Tremplin dont la table de décollage est dirigée vers le haut et la piste de réception placée perpendiculairement à l'axe de la piste d'élan.

Note :

1. Le tremplin à angle droit peut être naturel ou artificiel.

2. Sur un tremplin à angle droit, le pratiquant doit effectuer en l'air une rotation du corps pour retrouver la piste de réception.

Voir aussi : tremplin.

Équivalent étranger : hip jump, hip-jump.

tremplin acrobatique

Domaine : Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.

Synonyme : saut acrobatique sur tremplin de neige.

Définition : Épreuve de ski acrobatique ou de surf des neiges qui consiste, pour un pratiquant équipé de skis ou d'une planche de neige bispatulés, à exécuter des figures libres à partir d'un tremplin peu relevé qui permet de réaliser de longs sauts.

Voir aussi : bispatulé, figures libres, planche acrobatique de neige, planche de neige, ski acrobatique, surf des neiges, tremplin.

Équivalent étranger : big air, bigair.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 26 novembre 2008.

tremplin ascendant

Domaine : Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.

Définition : Tremplin dont la table de décollage est dirigée vers le haut et la piste de réception placée en contre-haut.

Voir aussi : tremplin.

Équivalent étranger : step-up, step-up jump.

virage relevé

Domaine : Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.

Définition : Virage, sur une piste de ski, dont le bord extérieur est surélevé.

Note : Le virage relevé a pour effet de compenser la force centrifuge et permet ainsi aux concurrents de conserver leur vitesse et leur trajectoire.

Équivalent étranger : bank, banked turn, berm.

II – Table d'équivalence

A. Termes étrangers

Table d'équivalence des termes étrangers vers leurs équivalents français

Terme étranger(1)	Domaine/Sous-domaine	Équivalent français(2)
aerial.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	saut acrobatique aérien, aérien, n.m.
alpine skier, downhill, downhill skier.	Sports/Sports d'hiver.	skieur, -euse alpin, -e.
bank, banked turn, berm.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	virage relevé.
biathlete.	Sports/Sports d'hiver.	biathlète, n.
bib draw.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	tirage au sort des dossards.
big air, bigair.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	saut acrobatique sur tremplin de neige, tremplin acrobatique.
boardercross.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	parcours de cross sur neige, parcours de cross.
boardercross, snowboard cross (SBX).	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	1. surfcross, n.m.
boardercross, snowboard cross (SBX).	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	2. surfcross, n.m.
bobsledder, bobsled rider, bobsleigher, bobsleigh rider.	Sports/Sports d'hiver.	bobeur, -euse, n.
combined runner, nordic combined skier.	Sports/Sports d'hiver.	skieur, -euse de combiné nordique.

Terme étranger(1)	Domaine/Sous-domaine	Équivalent français(2)
cross-country racer, cross-country skier.	Sports/Sports d'hiver-Ski de fond.	fondeur, -euse, n., skieur, -euse de fond.
curler, curling player.	Sports/Sports d'hiver.	curleur, -euse, n., joueur, -euse de curling.
downhiller, alpine skier, downhill skier.	Sports/Sports d'hiver.	skieur, -euse alpin, -e.
figure skater.	Sports/Patinage sur glace.	patineur, -euse artistique.
free-style skier, freestyle skier.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	skieur, -euse acrobatique.
freestyle skiing.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	ski acrobatique.
grab.	Sports/Sports de glisse-Sports urbains.	saisie, n.f.
hip jump, hip-jump.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	tremplin à angle droit, tremplin de saut à angle droit.
hockey player, ice hockey player.	Sports/Hockey sur glace.	hockeyeur, -euse, n., hockeyeur, -euse sur glace.
jumping hill, ski jumping hill.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	tremplin, n.m., tremplin de saut à ski.
luger, luge racer, luge sledder, slider.	Sports/Sports d'hiver.	lugeur, -euse, n., athlète de luge.
mass start.	Sports.	départ groupé.
nordic combined skier, combined runner.	Sports/Sports d'hiver.	skieur, -euse de combiné nordique.
nose.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	arête, n.f.
para alpine skier, paralympic alpine skier.	Sports/Sports d'hiver-Parasports.	paraskieur, -euse alpin, -e.
parabiathlete.	Sports/Sports d'hiver-Parasports.	parabiathlète, n.
para cross-country skier, paralympic cross-country skier.	Sports/Sports d'hiver-Parasports.	parafondeur, -euse, n., paraskieur, -euse de fond.
para ice hockey player.	Sports/Hockey sur glace-Parasports.	parahockeyeur, -euse, n.
paralympic alpine skier, para alpine skier.	Sports/Sports d'hiver-Parasports.	paraskieur, -euse alpin, -e.
paralympic cross-country skier, para cross-country skier.	Sports/Sports d'hiver-Parasports.	parafondeur, -euse, n., paraskieur, -euse de fond.

Terme étranger(1)	Domaine/Sous-domaine	Équivalent français(2)
para-snowboarder.	Sports/Sports d'hiver-Parasports.	parasurfeur, -euse des neiges, parasurfeur, -euse, n.
penalty course, penalty loop.	Sports/Sports d'hiver.	boucle de pénalité.
roll, roller, whoop.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	bosse, n.f.
short track speed skater.	Sports/Patinage sur glace.	patineur, -euse sur piste courte, patineur, -euse de vitesse sur piste courte.
skeleton racer.	Sports/Sports d'hiver.	skeletoneur, -euse, n.
ski cross, skicross, ski X, SX.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	1. skicross, n.m.
ski cross, skicross, ski X, SX.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	2. skicross, n.m.
ski jumper.	Sports/Sports d'hiver.	sauteur, -euse à ski, sauteur, -euse, n.
ski jumping hill, jumping hill.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	tremplin, n.m., tremplin de saut à ski.
ski mountaineer.	Sports/Sports d'hiver.	skieur-alpiniste, skieuse-alpiniste, n.
ski X, ski cross, skicross, SX.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	1. skicross, n.m.
ski X, ski cross, skicross, SX.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	2. skicross, n.m.
slider, luger, luge racer, luge sledder.	Sports/Sports d'hiver.	lugeur, -euse, n., athlète de luge.
slopestyle.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	descente acrobatique.
snowboard.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	planche de neige, surf des neiges, surf, n.m.
snowboard cross (SBX), boardercross.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	1. surfcross, n.m.
snowboard cross (SBX), boardercross.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	2. surfcross, n.m.
snowboarder.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	surfeur, -euse des neiges, surfeur, -euse, n.
snowboarding.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	surf des neiges, surf, n.m., planche de neige.
snowpark.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	parc à neige.
speed skater.	Sports/Patinage sur glace.	patineur, -euse de vitesse.

Terme étranger(1)	Domaine/Sous-domaine	Équivalent français(2)
step-up, step-up jump.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	tremplin ascendant.
SX, ski cross, skicross, ski X.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	1. skicross , n.m.
SX, ski cross, skicross, ski X.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	2. skicross , n.m.
trick.	Sports/Sports de glisse-Sports urbains.	figure , n.f.
wheelchair curler, wheelchair-curling player.	Sports/Sports d'hiver-Parasports.	curleur, -euse en fauteuil, paracurleur, -euse, n.
whoop, roll, roller.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	bosse, n.f.
(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire. (2) Les termes en caractères gras sont définis dans la partie I (Termes et définitions).		

B. Termes français

Table d'équivalence des termes français vers leurs équivalents étrangers

Terme français(1)	Domaine/Sous-domaine	Équivalent étranger(2)
aérien , n.m., saut acrobatique aérien .	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	aerial.
arête , n.f.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	nose.
athlète de luge , lugeur , -euse, n.	Sports/Sports d'hiver.	luger, luge racer, luge sledder, slider.
avalement , n.m.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	–
biathlète, n.	Sports/Sports d'hiver.	biathlete.
bobeur , -euse, n.	Sports/Sports d'hiver.	bobsledder, bobsled rider, bobsleigher, bobsleigh rider.
bosse, n.f.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	roll, roller, whoop.
boucle de pénalité.	Sports/Sports d'hiver.	penalty course, penalty loop.
curleur , -euse, n., joueur , -euse de curling.	Sports/Sports d'hiver.	curler, curling player.
curleur, -euse en fauteuil, paracurleur, -euse, n.	Sports/Sports d'hiver-Parasports.	wheelchair curler, wheelchair-curling player.
départ groupé .	Sports.	mass start.
descente acrobatique .	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	slopestyle.
figure , n.f.	Sports/Sports de glisse-Sports urbains.	trick.

Terme français(1)	Domaine/Sous-domaine	Équivalent étranger(2)
fondeur, -euse, n., skieur, -euse de fond.	Sports/Sports d'hiver-Ski de fond.	cross-country racer, cross-country skier.
hockeyeur, -euse, n., hockeyeur, -euse sur glace.	Sports/Hockey sur glace.	hockey player, ice hockey player.
joueur, -euse de curling, curleur, -euse, n.	Sports/Sports d'hiver.	curler, curling player.
lugeur, -euse, n., athlète de luge.	Sports/Sports d'hiver.	luger, luge racer, luge sledder, slider.
parabiathlète, n.	Sports/Sports d'hiver-Parasports.	parabiathlete.
paracurleur, -euse, n., curleur, -euse en fauteuil.	Sports/Sports d'hiver-Parasports.	wheelchair curler, wheelchair-curling player.
parafondeur, -euse, n., paraskieur, -euse de fond.	Sports/Sports d'hiver-Parasports.	para cross-country skier, paralympic cross-country skier.
parahockeyeur, -euse, n.	Sports/Hockey sur glace-Parasports.	para ice hockey player.
paraskieur, -euse alpin, -e.	Sports/Sports d'hiver-Parasports.	para alpine skier, paralympic alpine skier.
paraskieur, -euse de fond, parafondeur, -euse, n.	Sports/Sports d'hiver-Parasports.	para cross-country skier, paralympic cross-country skier.
parasurfeur, -euse des neiges, parasurfeur, -euse, n.	Sports/Sports d'hiver-Parasports.	para-snowboarder.
parc à neige.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	snowpark.
parcours de cross sur neige, parcours de cross.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	boardercross.
patineur, -euse artistique.	Sports/Patinage sur glace.	figure skater.
patineur, -euse de vitesse.	Sports/Patinage sur glace.	speed skater.
patineur, -euse sur piste courte, patineur, -euse de vitesse sur piste courte.	Sports/Patinage sur glace.	short track speed skater.
planche de neige, surf des neiges, surf, n.m.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	snowboard.
planche de neige, surf des neiges, surf, n.m.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	snowboarding.
saisie, n.f.	Sports/Sports de glisse-Sports urbains.	grab.

Terme français(1)	Domaine/Sous-domaine	Équivalent étranger(2)
saut acrobatique aérien, aérien, n.m.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	aerial.
saut acrobatique sur tremplin de neige, tremplin acrobatique.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	big air, bigair.
sauteur, -euse à ski, sauteur, -euse, n.	Sports/Sports d'hiver.	ski jumper.
skeletoneur, -euse, n.	Sports/Sports d'hiver.	skeleton racer.
ski acrobatique.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	freestyle skiing.
1. skicross, n.m.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	ski cross, skicross, ski X, SX.
2. skicross, n.m.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	ski cross, skicross, ski X, SX.
skieur, -euse acrobatique.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	free-style skier, freestyle skier.
skieur, -euse alpin, -e.	Sports/Sports d'hiver.	alpine skier, downhill, downhill skier.
skieur-alpiniste, skieuse-alpiniste, n.	Sports/Sports d'hiver.	ski mountaineer.
skieur, -euse de combiné nordique.	Sports/Sports d'hiver.	combined runner, nordic combined skier.
skieur, -euse de fond, fondeur, -euse, n.	Sports/Sports d'hiver-Ski de fond.	cross-country racer, cross-country skier.
surf, n.m., surf des neiges, planche de neige.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	snowboard.
surf, n.m., surf des neiges, planche de neige.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	snowboarding.
1. surfcross, n.m.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	boardercross, snowboard cross (SBX).
2. surfcross, n.m.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	boardercross, snowboard cross (SBX).
surf des neiges, planche de neige, surf, n.m.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	snowboard.
surf des neiges, surf, n.m., planche de neige.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	snowboarding.
surfeur, -euse des neiges, surfeur, -euse, n.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	snowboarder.
tirage au sort des dossards.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	bib draw.

Terme français(1)	Domaine/Sous-domaine	Équivalent étranger(2)
tremplin, n.m., tremplin de saut à ski.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	jumping hill, ski jumping hill.
tremplin à angle droit, tremplin de saut à angle droit.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	hip jump, hip-jump.
tremplin acrobatique, saut acrobatique sur tremplin de neige.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	big air, bigair.
tremplin ascendant.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	step-up, step-up jump.
virage relevé.	Sports/Sports de glisse-Sports d'hiver.	bank, banked turn, berm.
(1) Les termes en caractères gras sont définis dans la partie I (Termes et définitions). (2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.		

Programmes d'enseignement

Programmes d'enseignement de français et de mathématiques du cycle des approfondissements (cycle 4)

NOR : MENE2602912A

→ Arrêté du 18-2-2026 - JO du 4-3-2026

DGESCO A3-3

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 311-5 ; arrêté du 9-11-2015 modifié ; avis du Conseil supérieur de l'éducation du 29-1-2026

Article 1 – Les programmes d'enseignement de français et de mathématiques du cycle des approfondissements (cycle 4) sont fixés conformément aux annexes du présent arrêté.

Article 2 – Les parties relatives à l'enseignement de français et de mathématiques de l'annexe 3 (programme d'enseignement du cycle des approfondissements) de l'arrêté du 9 novembre 2015 susvisé sont supprimées.

Article 3 – Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2026-2027 en tant qu'elles s'appliquent à la classe de cinquième, à la rentrée de l'année scolaire 2027-2028 en tant qu'elles s'appliquent à la classe de quatrième et à la rentrée de l'année scolaire 2028-2029 en tant qu'elles s'appliquent à la classe de troisième.

Article 4 – Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 18 février 2026,

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Caroline Pascal

Annexe(s)

📄 [Annexe 1 – Programme de français pour le cycle 4](#)

📄 [Annexe 2 – Programme de mathématiques pour le cycle 4](#)

Annexe 1 – Programme de français pour le cycle 4

Sommaire

Principes

Lecture

Principes

Conditions favorables aux apprentissages des élèves

Comprendre, interpréter, apprécier	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Lire à voix haute, seul ou à plusieurs	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Appréhender une œuvre dans des contextes artistiques variés	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Acquérir, structurer et mobiliser des connaissances littéraires et culturelles	5 ^e	4 ^e	3 ^e

Culture littéraire et artistique

Principes

Cinquième

Perspective annuelle – Éprouver, expérimenter : la découverte de soi, d'autrui et du monde

Devenir héroïne/héros : destins romanesques (récit, fiction)

Voyager en poésie : « Du monde entier au cœur du monde » (poésie)

Expérimenter et jouer au théâtre : la société sens dessus dessous (théâtre)

Imaginer, sentir, raisonner : des histoires pour plaire et instruire (récit, fiction)

Quatrième

Perspective annuelle – Rêver, délibérer, développer son jugement : en quête de valeurs et de vérité

Sonder, explorer, anticiper : la fiction aux limites de notre monde (récit, fiction)

Contempler, célébrer, veiller : habiter la terre en poète (poésie)

Obéir, désobéir, trahir ? Conflits de valeurs sur scène (théâtre)

Critiquer, dénoncer, penser : les Lumières en héritage (discours, essai, récit, fiction)

Troisième

Perspective annuelle – S'affirmer, s'émanciper : l'engagement humaniste

Montrer, témoigner, réparer : le roman, le récit à l'épreuve du réel (récit, fiction)

S'unir, se désunir, se réunir en mots : l'amour en poésie (poésie)

Représenter, penser, questionner la société au théâtre : la scène et la Cité (théâtre)

Défendre les valeurs humanistes : écrivains et journalistes acteurs de leur temps (articles, essai, récit)

Écriture

Principes

Conditions favorables aux apprentissages des élèves

Écrire pour réfléchir, apprendre et mémoriser	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Écrire des textes d'invention et de réflexion pour soi et pour autrui	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Évaluer son écrit et savoir le faire évoluer	5 ^e	4 ^e	3 ^e

Oral

Principes

Conditions favorables aux apprentissages des élèves

Prendre la parole, communiquer et interagir	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Écouter, comprendre et interpréter	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Dire, lire, jouer un texte	5 ^e	4 ^e	3 ^e

Vocabulaire et orthographe lexicale

Principes

Conditions favorables aux apprentissages des élèves

Enrichir son vocabulaire	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Identifier les types de relations entre les mots	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Réemployer son lexique et jouer avec les mots	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Comprendre la formation des mots	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Écrire avec justesse (orthographe)	5 ^e	4 ^e	3 ^e

Grammaire et orthographe grammaticale

Principes

Conditions favorables aux apprentissages des élèves

Comprendre et expliquer le fonctionnement d'une phrase	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Comprendre ce qu'est une phrase pour mieux lire et mieux écrire	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Connaître les différents constituants d'une phrase	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Distinguer et employer à bon escient grammaire de l'écrit et grammaire de l'oral	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Distinguer les registres de langue et ajuster ses choix au contexte	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Analyser et employer des paroles rapportées	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Approfondir sa maîtrise des formes conjuguées du verbe et leur emploi	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Maîtriser la composition des formes verbales pour identifier un temps et le conjuguer	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Maîtriser l'emploi des temps et des modes	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Savoir accorder les mots dans la phrase et expliquer ses choix	5 ^e	4 ^e	3 ^e

Principes

L'enseignement du français au cycle 3 a consolidé chez l'élève les compétences de lecture et d'écriture, la capacité à comprendre et à apprécier des textes adaptés à son âge, comme à organiser clairement son propos, à l'écrit et à l'oral.

Le cycle 4 vise à étoffer et affiner chez l'élève son aptitude à se dire et dire le monde avec justesse, à interroger le réel et à en partager l'expérience avec ses pairs, à développer son jugement et à le justifier. Par la fréquentation des textes littéraires qui stimulent l'imaginaire et la réflexion s'édifie une culture humaniste, indispensable à la formation de citoyennes et de citoyens ouverts et éclairés.

Au cycle 4, les différents domaines de l'enseignement du français visent en effet la formation de la personne et du citoyen. Ils concourent à l'autonomie de l'élève à travers la structuration de ses connaissances, la maîtrise de compétences langagières, linguistiques, lexicales, et l'appropriation personnelle des textes et des œuvres. L'ensemble de ces domaines se combine et se soutient pour nourrir l'imaginaire et la culture de l'élève, développer son esprit critique et former son jugement. Au cours du cycle, il trouve ainsi les ressources utiles à la construction d'une pensée propre. Les professeurs encouragent le goût de l'élève pour la lecture et la compréhension d'œuvres littéraires en vue d'aiguiser sa sensibilité et sa créativité. Par l'échange d'idées et d'opinions autour des textes, il forge son interprétation et affine une appréciation esthétique, qu'il est appelé à exprimer, à murir et à défendre. Pour cultiver ce rapport vivant à la littérature et favoriser l'accès au sens, les professeurs font notamment pratiquer différentes modalités de mises en voix des textes, par l'élève seul ou en groupe, qu'il s'agisse de moduler son expressivité ou de proposer une interprétation théâtrale.

Au sein du cycle, chaque année d'enseignement est orientée par une perspective structurante : « Éprouver, expérimenter : la découverte de soi, d'autrui et du monde », en cinquième ; « Rêver, délibérer, développer son jugement : en quête de valeurs et de vérité », en quatrième ; « S'affirmer, s'émanciper : l'engagement humaniste », en troisième. Chacune d'entre elles constitue le palier d'un *continuum* ayant pour horizon la construction de soi, l'exercice de son jugement et l'affirmation d'une conscience humaniste, soucieuse de l'altérité et sensibilisée aux enjeux contemporains et notamment environnementaux. Adossé à chaque perspective annuelle, le programme de culture littéraire et artistique offre des entrées qui garantissent la diversité des genres et pratiques littéraires. Par les questionnements universels qu'elles suscitent, ces entrées contribuent à la connaissance de l'humain et au développement d'une culture générale. Elles se déploient dans le cadre de projets d'apprentissage précis, élaborés par les professeurs pour jalonner l'année et construire une progression équilibrée. Chaque projet d'apprentissage est organisé autour d'une problématique, propre à chaque entrée, et de textes littéraires. Il ne vise pas l'exhaustivité, mais la construction hiérarchisée de compétences dans les domaines de la lecture, de l'écriture, de l'étude de la langue, du vocabulaire ou de l'oral, à travers un choix d'activités adaptées. Au terme du projet d'apprentissage, les professeurs entraînent l'élève à retracer le cheminement qui a été suivi, les réflexions auxquelles il a été invité et ce qu'il a appris.

Vecteur d'émancipation et d'engagement, l'enseignement de l'écriture prend une place essentielle au cycle 4. L'élève acquiert des stratégies plus méthodiques de révision et d'enrichissement d'écrits intermédiaires au service d'une complexité accrue dans la composition de textes variés, tandis que se consolide la correction ortho-syntaxique de ses productions. Il écrit très régulièrement, lors de temps spécifiques, ou de moments inscrits dans une séance, pour lui-même ou pour autrui. Il perfectionne ainsi ses acquis dans la production de textes cohérents, de plus en plus longs, visant des finalités diverses et s'inscrivant dans des situations de communication différentes. La dimension artistique et créative de l'écriture est notamment valorisée afin d'encourager chez l'élève le goût d'écrire, le développement de son imagination, le plaisir de jouer avec la langue, et la maîtrise de processus créatifs.

Le langage oral continue à faire l'objet d'une attention constante et d'un travail spécifique. Stimulé par des activités d'écoute et de production régulières, en lien avec des supports variés, il est également au cœur de séances qui lui sont spécialement consacrées. L'élève renforce au cycle 4 les compétences langagières de l'oral pour communiquer, exploite les ressources créatives de la parole, y compris dans l'interprétation théâtrale, et développe sa capacité d'écoute. Exposé à des productions orales variées, il est invité à adopter une posture réflexive.

Le vocabulaire et l'orthographe lexicale constituent un domaine d'apprentissage à part entière au cycle 4. L'élève travaille la nuance et la précision lexicales. Il apprend à développer, individuellement et avec ses pairs, diverses stratégies au service de la compréhension et se montre capable d'exprimer ses idées avec plus de justesse, à l'écrit comme à l'oral.

L'enseignement de la grammaire et de l'orthographe grammaticale, au cycle 4, irrigue la lecture et l'écriture, tout en constituant un objet d'apprentissage spécifique, rigoureux et explicite. Il favorise l'approfondissement et le tressage de compétences linguistiques, langagières et culturelles. À mesure que l'élève s'approprie les notions linguistiques fondamentales, il acquiert des automatismes et un regard réflexif sur la langue, lesquels concourent à la construction de son autonomie dans toutes les disciplines.

L'enseignement de l'orthographe a pour référence les rectifications orthographiques publiées par le Journal officiel de la République française le 6 décembre 1990. Les graphies ancienne et rectifiée sont acceptées de manière égale.

Lecture

Principes

Au cycle 4, l'enseignement du français cherche à développer et affiner le goût de la lecture, dans la continuité du cycle 3. Par la fréquentation et l'appropriation d'une grande variété de textes, l'élève enrichit son imaginaire et sa conscience du monde. En lisant, seul ou en classe, il découvre des univers artistiques, s'identifie à des personnages fictionnels qui nourrissent sa curiosité et son empathie. Il partage son point de vue avec ses pairs, entre dans la compréhension des textes et des œuvres avec une finesse

accrue, aiguiser sa capacité à appréhender l'implicite, cultiver son esprit critique. À travers des expériences de lecture fréquentes et diverses, l'élève affirme son aptitude à penser, à porter un regard averti et éclairé sur le monde, sur lui-même et sur autrui.

Approfondir les compétences de lecture implique de tresser compréhension, interprétation et appréciation, trois opérations simultanées, qui se renforcent mutuellement. À la lecture d'un texte, l'élève est encouragé à mobiliser son imaginaire et ses lectures antérieures, à exercer son jugement, pour élaborer des interprétations de plus en plus nuancées.

La lecture s'enseigne en relation avec les autres composantes du français : l'écriture, l'oral, le vocabulaire et l'étude de la langue. Par la pratique régulière de la lecture à voix haute, avant, pendant ou après l'étude en classe, les élèves préparent, améliorent ou prolongent le travail de compréhension et d'analyse. La mise en voix des textes vivifie le plaisir de lire et le rapport à la langue. De même, les activités d'écriture permettent de mieux apprécier les choix esthétiques de l'écrivain. L'élève apprend également à rendre compte de ses lectures par écrit, développant ainsi ses compétences langagières dans des formes variées.

Enfin, les compétences de compréhension, d'interprétation et d'appréciation se nourrissent des connaissances acquises par les lectures. Au cours du cycle 4, l'élève enrichit son lexique, acquiert des repères historiques et une culture humaniste qui élargissent sa compréhension du monde et favorisent son accès à d'autres textes. Il s'approprie les œuvres du passé comme du présent en les mettant en lien avec son expérience personnelle. En développant sa bibliothèque intérieure, il cultive et affine son sens esthétique.

Une pratique régulière, diversifiée et progressive de la lecture (lecture cursive, étude d'œuvres intégrales, analyse détaillée d'extraits, lectures comparées, analyse globale de passages longs, etc.) contribue à former un lecteur engagé et plus autonome, prêt à poursuivre ses apprentissages au lycée général, technologique ou professionnel.

Conditions favorables aux apprentissages des élèves

- Les élèves ont une pratique régulière de la lecture dans des situations variées, allant de la lecture offerte à toutes les autres possibilités de lecture (à voix haute, chorale, silencieuse, etc.). Les textes lus sont de longueurs variables, d'époques différentes et de natures diverses (littéraire, documentaire, composite, etc.).
- Dans le cadre des projets d'apprentissage, les élèves étudient des textes enrichis et mis en perspective par des prolongements artistiques et culturels.
- Les traductions et les translations proposées conservent les nuances du texte original tout en facilitant l'accès aux textes. Pour les œuvres antiques et médiévales en particulier, les élèves lisent de préférence des traductions et des translations, et non des adaptations.
- Les élèves fréquentent régulièrement des lieux consacrés à la lecture (CDI, médiathèque, espace aménagé dans la classe). Ils trouvent ainsi la possibilité d'emprunter régulièrement des livres qui correspondent à leurs centres d'intérêt et à leurs projets, ce qui favorise leurs lectures personnelles.
- Les élèves persévèrent dans les lectures et leur appropriation, grâce à des activités variées, écrites et orales (rendez-vous de lecture réguliers, journal de lecteur, cercles de lecture, défi lecture, capsules audio, vidéos, affiches, etc.) : elles leur permettent de partager leurs découvertes et de cultiver le plaisir de lire.
- L'analyse des textes favorise l'appropriation personnelle des œuvres littéraires et les émotions qu'elles suscitent en évitant des approches technicistes et systématiques, sans accorder une place prépondérante aux questionnaires de lecture.
- Les élèves étudient des œuvres situées dans leur contexte de création afin de favoriser les correspondances utiles avec l'enseignement d'histoire-géographie et d'histoire des arts, de mettre en réseau les textes et les œuvres littéraires et artistiques dans une approche comparatiste et d'acquérir ainsi des premiers repères d'histoire littéraire. Ils pourront procéder à une comparaison approfondie entre des œuvres à l'occasion d'un projet d'apprentissage complet.
- L'évaluation de la lecture prend en compte les différentes composantes de la compétence (compréhension, interprétation, appréciation), à travers des modalités variées : dans le quotidien de la classe ou dans des situations formalisées, à l'oral ou à l'écrit, seul ou entre pairs, par des formes diverses (journal de lecteur, écrit d'appropriation, lecture expressive, etc.).

Indications quantitatives

- Lire au moins trois œuvres en lecture cursive (qui peuvent relever de la littérature de jeunesse contemporaine) dans l'année et étudier quatre œuvres intégrales de genres différents et d'époques variées.
- Étudier ou lire de manière cursive au moins deux groupements de textes.
- Lire et analyser des textes de longueur variée, notamment des textes de plusieurs pages.
- Rédiger régulièrement un écrit d'appropriation.
- Lire régulièrement un texte à voix haute, pour soi ou pour la classe.
- Réciter seul ou avec ses pairs, de façon fluide, un texte extrait d'une œuvre intégrale, plusieurs fois par an (une dizaine de lignes ou vers en classe de 5^e jusqu'à une vingtaine en classe de 3^e).

Cinquième

Comprendre, interpréter, apprécier

Objectifs d'apprentissage

Rédiger un texte personnel pour rendre compte de sa réception et s'approprier sa lecture.

Travailler la lecture silencieuse et développer les différentes stratégies de compréhension.

Poursuivre son apprentissage de lecteur autonome, contrôler sa compréhension.
Formuler un jugement fondé sur des émotions, sur des critères esthétiques, sur des idées et des valeurs.
Justifier son point de vue de lecteur.
Apprendre à recourir à quelques outils d'analyse pertinents pour lire les textes rencontrés.

Lire à voix haute, seul ou à plusieurs

Objectifs d'apprentissage

Lire un texte d'une vingtaine de lignes avec aisance devant un auditoire.
Lire un texte de manière expressive en utilisant les ressources de la voix, du rythme, du regard et éventuellement de la gestuelle.
Réciter un court texte en vers ou en prose.
Repérer des éléments à améliorer dans sa lecture oralisée ou celle des autres.

Appréhender une œuvre dans des contextes artistiques variés

Objectifs d'apprentissage

Rendre compte de sa lecture personnelle d'une œuvre.
Comprendre et interpréter le parcours d'un ou de plusieurs personnages afin d'appréhender les enjeux de l'œuvre et la situer dans son contexte.
Comparer les langages différents d'une œuvre littéraire et d'une œuvre artistique.
Tirer parti des informations sur le contexte de production d'une œuvre pour la comprendre et l'interpréter.

Acquérir, structurer et mobiliser des connaissances littéraires et culturelles

Objectifs d'apprentissage

S'approprier les mots importants de l'univers de l'œuvre étudiée.
Mémoriser pour une œuvre intégrale étudiée un passage choisi d'une dizaine de lignes ou vers.
Se constituer des repères dans l'histoire littéraire.
Mettre en relation les textes nouveaux avec ceux de lus ou étudiés précédemment.

Quatrième

Comprendre, interpréter, apprécier

Objectifs d'apprentissage

Écrire un texte d'une dizaine de lignes pour s'approprier sa lecture.
Mettre en relation des informations pour comprendre l'implicite.
Défendre et justifier son point de vue de lecteur dans un débat interprétatif en s'appuyant sur des éléments du texte.
Mobiliser à bon escient quelques notions littéraires et outils d'analyse pour interpréter un texte.
Justifier et réviser son appréciation.

Lire à voix haute, seul ou à plusieurs

Objectifs d'apprentissage

Exprimer sa compréhension et son interprétation par sa lecture à voix haute.
Réciter un texte, d'une quinzaine de lignes ou de vers, de manière expressive en s'appuyant sur la ponctuation.
S'entraîner, seul ou avec ses pairs, pour améliorer sa lecture.

Appréhender une œuvre dans des contextes artistiques variés

Objectifs d'apprentissage

Comprendre, interpréter la structure globale d'une œuvre afin d'en appréhender les enjeux et de la situer dans son contexte.
Comprendre, interpréter, apprécier une œuvre dans son contexte de publication.
Comparer des œuvres littéraires et artistiques en utilisant un vocabulaire adapté.
Connaître quelques caractéristiques des genres littéraires abordés dans l'année.

Acquérir, structurer et mobiliser des connaissances littéraires et culturelles

Objectifs d'apprentissage

Identifier quelques caractéristiques du style d'un auteur.
Mémoriser pour une œuvre intégrale étudiée un passage choisi d'une quinzaine de lignes ou de vers.
Relier les œuvres entre elles selon leurs contextes de création.
Argumenter en prenant appui sur des exemples littéraires.

Troisième

Comprendre, interpréter, apprécier

Objectifs d'apprentissage

Écrire un texte d'une quinzaine de lignes pour s'approprier sa lecture.

Identifier la ou les visées de textes et de supports variés.

Justifier son interprétation en s'appuyant sur des éléments textuels variés.

Approfondir sa lecture en mobilisant quelques notions littéraires et outils d'analyse pertinents.

Percevoir des effets esthétiques et significatifs de la langue littéraire.

Lire à voix haute, seul ou à plusieurs

Objectifs d'apprentissage

Utiliser les ressources de la voix, de la respiration, du regard et de la gestuelle pour lire, pour jouer un texte.

Réciter un texte, d'une vingtaine de lignes ou de vers, de manière expressive en s'appuyant sur la ponctuation.

Comparer et apprécier différentes lectures ou mises en scène d'un texte.

Appréhender une œuvre dans des contextes artistiques variés

Objectifs d'apprentissage

Identifier des thèmes et des motifs littéraires au sein d'une œuvre et comparer leurs échos d'une œuvre à l'autre.

Comprendre qu'une œuvre propose une représentation subjective.

Formuler un jugement argumenté sur une œuvre en tenant compte de son contexte historique.

Mobiliser sa connaissance du genre littéraire d'une œuvre et de son contexte de production pour affiner sa compréhension.

Acquérir, structurer et mobiliser des connaissances littéraires et culturelles

Objectifs d'apprentissage

Repérer quelques caractéristiques d'écriture (choix de langue, de formes et de procédés au service du sens) des textes et œuvres lus.

Mémoriser dans une œuvre intégrale lue un passage d'une vingtaine de lignes ou de vers.

Identifier quelques caractéristiques majeures de périodes et de courants rencontrés à travers l'étude de textes et d'œuvres, les comparer et les mobiliser pour enrichir son interprétation.

Situer les œuvres et les textes lus dans leur contexte géographique et culturel.

Culture littéraire et artistique

Principes

Au cycle 4, chaque année est orientée par une perspective qui structure l'enseignement du français : « Éprouver, expérimenter : la découverte de soi, d'autrui et du monde », en cinquième ; « Rêver, délibérer, développer son jugement : en quête de valeurs et de vérité », en quatrième ; « S'affirmer, s'émanciper : l'engagement humaniste », en troisième. Chacune d'elles propose plusieurs entrées, inscrites dans un genre spécifique et adossées à des enjeux littéraires qui permettent de problématiser l'étude des textes et les approches envisagées. Une notice présente ces enjeux pour chaque entrée.

Le traitement de ces entrées littéraires s'inscrit dans le cadre d'un ou plusieurs projets d'apprentissage précis, organisés autour d'une problématique, propre à chaque entrée, et de textes littéraires (œuvres intégrales ou groupements de textes, lectures cursives). Le projet vise la construction de compétences relevant de différents domaines (lecture, écriture, étude de la langue, vocabulaire ou oral), et met en place pour ce faire les activités adaptées. Ces compétences ne peuvent toutes figurer à égalité dans un seul projet d'apprentissage. Aussi les professeurs hiérarchisent des compétences majeures et mineures à travers le choix des activités proposées aux élèves, et en équilibrent l'ensemble sur l'année. Le travail mené par les professeurs à partir d'une même œuvre littéraire peut donner lieu à plusieurs projets d'apprentissage.

Les œuvres intégrales étudiées chaque année sont complétées par des lectures cursives et des groupements de textes établis par les professeurs, en lien avec les entrées littéraires ou leurs prolongements artistiques et culturels. Les lectures proposées empruntent aux différents genres de la littérature de fiction, comme à la poésie, aux œuvres documentaires, à la littérature d'idées et à la presse d'information. Le choix des lectures cursives (lectures complémentaires qui visent à développer le goût de la lecture et l'autonomie des élèves), à partir de la proposition de plusieurs ouvrages, est laissé à l'élève, afin de stimuler son intérêt, de développer sa curiosité, d'affirmer son goût personnel et de construire sa culture. Les lectures personnelles sont encouragées, ainsi que les dispositifs pour partager en classe ses découvertes et son plaisir de lire. On veille à la représentation des autrices. On s'assure également que l'élève rencontre les littératures francophones, régionales et étrangères (dans des traductions en français) pour les sensibiliser à la diversité des cultures et des usages de la langue.

Les résonances entre les périodes au programme d'histoire et les programmes de français sont favorisées pour permettre à l'élève de développer sa connaissance des grands repères de l'histoire littéraire et de l'histoire des arts. Celle-ci nourrit une

compréhension fine des œuvres lues et étudiées. S'il a pu prendre conscience au cycle 3 de l'existence d'un patrimoine culturel, l'élève structure au fil du cycle 4 ses connaissances dans le domaine de la culture littéraire et artistique, et les mobilise à bon escient pour approfondir son analyse des œuvres et des textes : il mesure notamment qu'une œuvre s'inscrit dans un contexte de production et de diffusion, qu'elle occupe une place singulière au sein de périodes et courants artistiques, qu'elle se nourrit des idées et des savoirs de son temps, les bouleversant parfois. L'élève perçoit la spécificité et la portée d'une œuvre littéraire et artistique au sein d'un environnement complexe – social, artistique, intellectuel –, préparant ainsi la liaison avec les enseignements proposés au lycée général, technologique ou professionnel.

Cinquième

Perspective annuelle – Éprouver, expérimenter : la découverte de soi, d'autrui et du monde

Devenir héroïne/héros : destins romanesques (récit, fiction)

Surclassant l'humanité moyenne – des récits mythologiques ou bibliques jusqu'aux superhéroïnes et superhéros modernes –, les figures héroïques conjuguent bravoure, exploits extraordinaires et destins édifiants. Exemple, l'héroïne ou le héros met sa puissance d'incarnation au service d'une communauté qu'il soude, d'une société qu'il modèle ou d'une civilisation dont il fonde les valeurs. En prenant appui sur l'étude et l'appropriation d'une œuvre intégrale ou d'un groupement de textes, comme sur des lectures cursives, dans le cadre d'un projet d'apprentissage, l'élève s'interroge sur ces personnages hors-normes, mesure de l'Antiquité à nos jours la diversité de leurs représentations et appréhende les stéréotypes à l'œuvre dans les textes ou leurs figurations canoniques. Plus largement au fil de l'année et de sa progression, il saisit les transformations en jeu, de l'épopée au roman moderne où le héros perd en superbe et gagne en banalité. L'élève est amené à s'interroger sur la transmission des valeurs héroïques aujourd'hui.

Voyager en poésie : « Du monde entier au cœur du monde » (poésie)

Par la poésie, l'invitation au voyage se démultiplie : l'exploration des horizons réels ou imaginaires juxte celle des continents intérieurs, toutes deux sublimées par le dépaysement langagier. Un chemin est ainsi frayé « [d]u monde entier au cœur du monde », selon la formule de Blaise Cendrars. En prenant appui sur l'étude et l'appropriation de larges extraits d'œuvres intégrales ou d'un groupement de textes, comme sur des lectures cursives, dans le cadre d'un projet d'apprentissage, l'élève découvre que la force des mots, des sonorités, des rythmes et des images projette le voyage bien au-delà du pittoresque. En renouvelant le regard du lecteur, l'expérience poétique, empruntant à différentes traditions et cultures poétiques, y compris francophones, qu'elles soient patrimoniales ou contemporaines, révèle des espaces et des sensations insoupçonnés et ouvre à la découverte de soi, d'autrui et du monde. Plus largement, au fil de l'année et de sa progression, l'élève fait jouer la langue et les contraintes formelles pour en éprouver toute la richesse, notamment à travers des activités d'écriture créative et de lecture expressive.

Expérimenter et jouer au théâtre : la société sens dessus dessous (théâtre)

Amour d'un laquais pour une reine, fronde des valets, société sens dessus dessous : le théâtre aime à secouer, le temps de la représentation, le joug de l'ordre établi, à contester pensée dominante et conformismes sociaux, pour mieux libérer une force vitale subversive, héritière des traditions carnavalesques. En prenant appui sur l'étude et l'appropriation d'une œuvre théâtrale intégrale ou d'un groupement de textes, comme sur des lectures cursives, dans le cadre d'un projet d'apprentissage, l'élève mesure la portée des relations entre dominants et dominés, lorsqu'elles sont incarnées sur scène – et renversées. Il approfondit sa connaissance des spécificités de l'écriture et de la représentation théâtrales, et plus particulièrement de la dynamique du comique. Plus largement, au fil de l'année et de sa progression, en développant ses compétences de lecture et d'interprétation, en s'exerçant à des pratiques théâtrales variées (de la mise en voix, à l'écriture et à la mise en scène), il appréhende le sens et les valeurs de la mécanique du rire : il comprend que la scène en folie n'est jamais non-sens, mais miroir grossissant tendu aux spectateurs.

Imaginer, sentir, raisonner : des histoires pour plaire et instruire (récit, fiction)

En prise avec les plaisirs de l'enfance, de son imaginaire, de ses sensations, l'univers du conte ou de la fable allie les charmes de la narration à la réflexion morale. En prenant appui sur l'étude et l'appropriation de larges extraits d'œuvres intégrales ou d'un groupement de textes, comme sur des lectures cursives, dans le cadre d'un projet d'apprentissage, l'élève comprend que les personnages incarnent différentes facettes de l'être humain, interroge leur conduite et le fonctionnement social qu'ils dévoilent, pour finalement se questionner lui-même. Plus largement, au fil de l'année et de sa progression, il découvre des œuvres narratives de traditions et cultures diverses, y compris francophones, qu'elles soient patrimoniales ou contemporaines. Par des débats, des écritures ou réécritures d'apologues, il développe un regard réflexif sur sa propre réception des récits et morales. Il goûte ainsi le pouvoir de la littérature, capable tout à la fois de le faire voyager dans des contrées inconnues et des époques lointaines et de nourrir sa réflexion sur l'être humain et la vie en société.

Cette entrée peut être l'occasion d'aborder, à partir de supports littéraires et / ou artistiques, des notions du programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (ÉVARs).

Quatrième

Perspective annuelle – Rêver, délibérer, développer son jugement : en quête de valeurs et de vérité

Sonder, explorer, anticiper : la fiction aux limites de notre monde (récit, fiction)

Où s'arrête le réel ? Où commencent l'imaginaire et le rêve ? Récits fantastiques ou d'anticipation, enquêtes policières ou paranormales brouillent les frontières de la fiction pour accompagner l'exploration intranquille du réel. Qu'ils interrogent la survie de l'humanité face aux mutations technologiques, naturelles ou sociales, qu'ils expriment des peurs profondes ou questionnent les limites de la raison, tous invitent le lecteur à user d'esprit critique. En prenant appui sur l'étude et l'appropriation d'une œuvre intégrale ou d'un groupement de textes, comme sur des lectures cursives, dans le cadre d'un projet d'apprentissage, l'élève perçoit que la curiosité devant l'étrange peut être source de répulsion tout autant que de fascination. Plus largement, au fil de l'année et de sa progression, à mesure qu'il s'imprègne de ces récits, l'élève affine sa réception de textes qui stimulent sa créativité et peuvent enrichir ses pratiques d'écriture. Ces récits – qu'il est peu à peu capable de situer dans leurs époque et contexte de création –, l'invitent à aiguïser son analyse et exercer son discernement pour mieux appréhender la complexité du monde.

Contempler, célébrer, veiller : habiter la terre en poète (poésie)

De la poésie orphique à la poésie contemporaine, le poète contemple et célèbre le monde. À l'instar de René Char, « veilleur qui attend l'aube » dans les *Feuillets d'Hypnos*, de Victor Hugo dans *Les Rayons et les ombres* ou d'Emily Dickinson, le poète est un regard qui veille et s'émerveille. Observateur attentif des réalités et des émotions humaines, il en saisit à la fois la beauté et les tensions, tout en mettant en lumière les injustices, les inégalités et les contradictions de son temps. En prenant appui sur l'étude et l'appropriation de larges extraits d'œuvres intégrales ou d'un groupement de textes, comme sur des lectures cursives, dans le cadre d'un projet d'apprentissage, l'élève découvre la multiplicité des regards que le poète pose sur le monde, la vie, la nature et les êtres, en étant sensible à la fragilité de son environnement. Au fil de l'année et de son cheminement, il prend conscience qu'habiter le monde en poète est une manière d'observer, de célébrer et de questionner ce qui l'entoure.

Obéir, désobéir, trahir ? Conflits de valeurs sur scène (théâtre)

Si le conflit n'est pas spécifique au théâtre et constitue souvent un ressort essentiel du romanesque, la scène l'expose exemplairement aux yeux du spectateur comme moteur de l'action et objet de réflexion. En prenant appui sur l'étude et l'appropriation d'une œuvre intégrale ou d'un groupement de textes, comme sur des lectures cursives, dans le cadre d'un projet d'apprentissage, l'élève réfléchit à la manière dont, au théâtre, des systèmes de valeurs s'incarnent, s'opposent et se dépassent. Il perçoit les conflits de loyauté, les dilemmes qui peuvent en résulter et prend conscience que la scène est un espace de délibération et de construction de soi qui invite le spectateur à repenser ses propres valeurs. En développant son intérêt pour l'analyse de mises en scène, la scénographie, et la pratique théâtrale, l'élève prend en compte la dimension scénique au-delà de la seule étude textuelle. Hors du genre théâtral, il peut, lors de lectures cursives, envisager en écho certaines rencontres qui furent des chocs de valeurs : rencontre entre sociétés amérindiennes et premiers colons, guerre de Sécession, par exemple. Plus largement, au fil de l'année et de sa progression, l'élève comprend que l'obéissance, la désobéissance ou la trahison engagent des rapports de forces au sein desquels le débat intérieur et la liberté humaine prennent un relief majeur sur le plan dramatique, politique et axiologique (relatif à des valeurs philosophiques ou morales).

Critiquer, dénoncer, penser : les Lumières en héritage (discours, essai, récit, fiction)

Penser l'héritage des Lumières, c'est mesurer, au-delà du seul XVIII^e siècle, la force émancipatrice des idées qu'elles ont fait émerger et l'actualité toujours vive des combats humanistes qu'elles inspirent, en faveur de l'égalité, de la justice comme de l'accès au savoir. En prenant appui sur l'étude et l'appropriation d'une œuvre intégrale ou d'un groupement de textes, ainsi que sur des lectures cursives, dans le cadre d'un projet d'apprentissage, l'élève prend conscience que l'héritage des Lumières est toujours vivant et constitue une dynamique de pensée, une manière d'interroger le monde avec exigence et sensibilité. Dialoguant avec les œuvres d'hier et d'aujourd'hui, il développe et enrichit la dimension réflexive et argumentative de ses écrits et de ses prises de parole et formule sa pensée avec plus de justesse, de nuance et de force. Examiner, critiquer, douter, oser dénoncer, forger une pensée affranchie de la tutelle des dogmes et des préjugés sont autant de ferments des Lumières que l'élève fait siens en développant l'ambition et le courage de penser par lui-même. Au fil de l'année et de sa progression, il comprend que, loin d'être acquis pour toujours, l'héritage des Lumières est fragile et qu'il mérite d'être porté et défendu.

Cette entrée peut être l'occasion d'aborder, à partir de supports littéraires et / ou artistiques, des notions du programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (ÉVARIS).

Troisième

Perspective annuelle – S'affirmer, s'émanciper : l'engagement humaniste

Montrer, témoigner, réparer : le roman, le récit à l'épreuve du réel (récit, fiction)

À mesure qu'ils s'affranchissent de l'héritage épique, roman et récit s'engagent dans un rapport privilégié et complexe avec le réel. Montrer, témoigner, tenter de réparer sont autant de possibles littéraires offerts à l'auteur. Ce dernier, s'efforçant de porter

la voix de tous en même temps que la sienne, ouvre le lecteur à l'altérité, en orchestrant, selon la formule d'Alain Mabanckou, « le concert de la multiplicité d'expériences ». Les récits, du plus fictif au plus autobiographique, mettent à l'épreuve du réel l'auteur comme le lecteur : ils mettent des mots sur ce qui est perdu, invisible ou indicible ; ils s'efforcent de comprendre, et parfois de réparer les blessures, des souffrances intimes aux catastrophes humanitaires, sociales et/ou environnementales. En prenant appui sur l'étude et l'appropriation d'une œuvre intégrale ou d'un groupement de textes, comme sur des lectures cursives, dans le cadre d'un projet d'apprentissage, l'élève appréhende les potentialités de l'écriture romanesque et/ou autobiographique qui, en se confrontant à l'obstacle du réel, donnent matière à sentir, à connaître et à penser, et inscrivent des voix singulières dans le tissu collectif. Plus largement, au fil de l'année et de sa progression, il mesure que l'écriture peut être un acte de justice symbolique, une tentative de recomposition des identités brisées ou des récits interrompus.

S'unir, se désunir, se réunir en mots : l'amour en poésie (poésie)

Lesbie, Marie, Délie, Aurélia, Nadja, Elsa, Hélène... autant de muses incarnées dont le visage et la voix conjuguent amour et poésie. Dans le sillage d'Orphée, dont le chant naît de l'amour et de la rencontre de la mort, la poésie amoureuse se caractérise par la tension entre la célébration de l'amour fou, la joie de vivre, l'extrême sensibilité des perceptions et la souffrance profonde, le silence de l'absence ou de la distance, la douleur de la perte. Le singulier pouvoir de la lyre et la symbiose particulière de la parole et de la musique étendent les capacités expressives du langage et des mots pour, le temps d'un poème, restaurer l'unité et consoler l'inconsolable. Au moment où l'adolescent débute son éducation sentimentale, il peut entendre dans la poésie amoureuse et lyrique des échos de son expérience sensible, pour mieux se lire lui-même. En prenant appui sur l'étude et l'appropriation d'une œuvre poétique intégrale (recueil ou section de recueil) ou d'un groupement de textes, comme sur des lectures cursives, dans le cadre d'un projet d'apprentissage, il mesure la délicatesse du poète dans son rapport à la langue, son « hésitation prolongée entre le son et le sens » selon Valéry ; il éprouve la délectation sonore à dire la poésie et le plaisir de lire des textes polysémiques où jamais l'interprétation ne se fige. Plus largement, au fil de l'année et de sa progression, il discerne comment la poésie permet de partager des expériences singulières, comment la lecture et l'écriture peuvent constituer une médecine de l'âme par la parole.

Cette entrée peut être l'occasion d'aborder, à partir de supports littéraires et / ou artistiques, des notions du programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (ÉVARs).

Représenter, penser, questionner la société au théâtre : la scène et la Cité (théâtre)

Lors des concours tragiques, c'est en lien direct avec les événements de la Cité que les tragédies antiques puisent dans les mythes. Dès son origine, le théâtre sert ainsi à « relier des éléments du présent à des questions éternelles », selon la formule d'Olivier Py. Les dramaturges français, francophones, étrangers qui réinvestissent les matériaux mythiques l'ont bien compris. Ils invitent leurs contemporains à questionner les valeurs sociales, à s'interroger sur eux-mêmes et sur le monde. En prenant appui sur l'étude et l'appropriation d'une œuvre théâtrale intégrale ou d'un groupement de textes, associés à des photogrammes et des captations de spectacles, comme sur des lectures cursives, et dans le cadre d'un projet d'apprentissage, l'élève mesure combien la scène théâtrale, par sa puissance d'incarnation et son effet sur le public, expose les forces antagonistes fondamentales de la Cité et agit sur elles. Il fréquente autant que possible le spectacle vivant pour développer son regard de spectateur. Plus largement, au fil de l'année et de sa progression, en pratiquant la lecture, la mise en voix, le jeu, la mise en scène, l'élève développe sa créativité et sa réflexion sur la dramaturgie et la scénographie, en même temps qu'il éprouve physiquement et intellectuellement la dynamique du débat et de la confrontation, au cœur des conflits de valeurs qui animent les sociétés d'hier et d'aujourd'hui.

Défendre les valeurs humanistes : écrivains et journalistes acteurs de leur temps (articles, essai, récit)

Dès le début du XIX^e siècle, l'essor de la presse bouleverse le champ littéraire : les écrivains deviennent journalistes, les journalistes se font écrivains et les modes d'écriture s'influencent. Dans cet espace médiatique en pleine expansion, qu'investissent bon nombre d'écrivaines, se déploie une parole critique, prenant position sur les affaires du monde. Car si le journaliste s'attache au fait brut, pris sur le vif, sa langue et sa subjectivité ne peuvent manquer de modeler le réel, toujours construit par l'écriture. Fouiller les profondeurs sociales, révéler l'insoupçonné ou « porter la plume dans la plaie », telle est ainsi l'ambition d'Hugo, Cendrars ou Albert Londres. En prenant appui sur l'étude et l'appropriation d'une œuvre intégrale ou d'un groupement de textes, ainsi que sur des lectures cursives, dans le cadre d'un projet d'apprentissage, l'élève prend conscience du pouvoir d'action de l'écriture. En analysant des œuvres qui rassemblent des articles, ainsi que des œuvres de reportage ou de témoignage, et en s'initiant à des pratiques d'écriture journalistique (chronique, reportage, tribune, lettre ouverte, etc.), il développe son propre regard critique sur le monde contemporain et ses médias d'information. Plus largement, au fil de l'année et de sa progression, il mesure que les mots – dans un contexte médiatique maîtrisé – peuvent être des armes capables de toucher les consciences et de transformer le réel.

Cette entrée peut être l'occasion d'aborder, à partir de supports littéraires et / ou artistiques, des notions du programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (ÉVARs).

Écriture

Principes

Au cycle 4, l'écriture joue un rôle fondamental dans tous les apprentissages. Par un enseignement structuré et progressif, en lien étroit avec les autres compétences travaillées, l'élève développe les moyens d'une écriture de plus en plus autonome, maîtrisée dans sa forme et ses visées. Il s'approprie les processus d'écriture et les démarches cognitives qui lui permettent la production

de textes variés, de complexité croissante, en respectant les codes de l'écrit. Il cultive le plaisir d'écrire pour lui-même et pour autrui : prenant davantage conscience de la réception de ses productions, il en adapte les effets en fonction des destinataires.

Lorsqu'il écrit, l'élève s'inspire de formes, de contenus puisés dans ses lectures, qu'il imite ou remanie selon sa créativité ou les consignes données par son professeur. L'oral nourrit également l'écriture : il peut la précéder, la prolonger, la mettre à l'épreuve et l'enrichir.

Dès la classe de 5^e, le processus d'écriture gagne en méthode et en précision. Afin d'apprendre à planifier les écrits, l'accent est mis sur l'importance de la préparation et du brouillon, des écrits intermédiaires et de la révision. L'élève apprend également à mobiliser ses connaissances grammaticales et lexicales afin d'améliorer son texte tout au long du processus. Les situations d'écriture sont variées et mises en œuvre à chaque séance, sans que soit toujours visée la production d'un texte dans une version aboutie. Les travaux d'écriture n'appellent pas une correction systématique des professeurs.

Les professeurs favorisent autant la production de textes que les activités permettant à l'élève de développer une posture réflexive sur son travail. Ils peuvent expliciter et commenter les stratégies d'écriture dont ils usent à partir d'un exemple rédigé pour la classe. Ponctuellement, à partir de la classe de 4^e, une utilisation critique et distanciée d'outils numériques et de l'intelligence artificielle permet à l'élève d'interroger la production contemporaine des textes ou de réfléchir à la formulation des instructions adressées à l'algorithme. Il peut alors poser un regard critique sur les écrits qui lui sont proposés et opérer des choix conscients pour nourrir sa propre écriture.

L'élève écrit pour apprendre, comprendre, mémoriser et créer. Il expérimente sous des formes variées différentes modalités et visées de l'écriture : l'écriture communicationnelle, réflexive, critique, créative. En écho avec le parcours d'éducation artistique et culturelle, l'élève développe ses pratiques créatives, notamment dans le cadre des cercles d'auteurs. Il imagine des mondes, des personnages, exprime ses sentiments, notamment dans des textes poétiques, s'exerce à la mise en récit, en scène, ou à l'écriture de scénario, en résonance avec d'autres formes artistiques. En lisant, l'élève produit des écrits d'appropriation et mobilise des stratégies de plus en plus complexes dans les processus d'écriture narrative, poétique, théâtrale. Il rédige également des textes de réflexion, à visée argumentative. Il apprend à étayer sa pensée personnelle et à la confronter à celle des autres. Il peut s'engager dans un projet d'apprentissage fondé sur une démarche d'écriture longue, pour éprouver les étapes successives d'un travail d'écriture.

Au fil du cycle 4, l'élève maîtrise progressivement la composition d'un récit complet, combinant différentes formes de discours, incluant un travail sur l'implicite. Les compétences d'écriture, les stratégies engagées et les progrès de l'élève sont évalués régulièrement.

Conditions favorables aux apprentissages des élèves

- Afin de développer les compétences d'écriture attendues, les élèves produisent, à chaque séance, un écrit personnel de quelques phrases ou un texte plus développé, qui ne se limite pas à répondre à des questions sur un texte
- Pour progresser, les élèves écrivent souvent, sans que cela implique une correction systématique par les professeurs.
- Même si l'essentiel du travail se fait en classe, les élèves peuvent mener certaines parties d'une activité d'écriture hors la classe.
- Les élèves maîtrisent progressivement les stratégies d'écriture comme la planification et la production des textes en s'appuyant sur des objets littéraires adaptés qui font appel à des ressources langagières précises : le personnage, le dialogue, le portrait, etc.
- Les élèves répondent à des questionnements sur leurs choix narratifs, langagiers ou stylistiques, afin d'envisager d'autres choix et de développer leurs textes.

Indications quantitatives

- Les professeurs placent l'élève très régulièrement en situation d'écrire, plusieurs fois par semaine.
- Au cours de chaque projet d'apprentissage, l'élève écrit au moins un texte en 5^e, puis progressivement jusqu'à deux textes en 3^e.
- La longueur des textes progresse tout au long du cycle 4, d'une trentaine de lignes en 5^e à une soixantaine en 3^e, en classe et hors la classe.

Cinquième

Écrire pour réfléchir, apprendre et mémoriser

Objectifs d'apprentissage

Utiliser différents supports pour écrire, apprendre et mémoriser.

Repérer l'idée principale d'un message écrit ou oral.

Produire des écrits de travail : listes, synthèses, brouillons d'oral, etc.

Écrire des textes d'invention et de réflexion pour soi et pour autrui

Objectifs d'apprentissage

Planifier un écrit en étant accompagné dans sa démarche.

S'initier à une pratique artistique et créative de l'écriture, seul ou avec ses pairs.

Écrire des textes narratifs et descriptifs.

Écrire un texte à visée argumentative à partir de consignes simples et explicites.

Évaluer son écrit et savoir le faire évoluer

Objectifs d'apprentissage

Savoir utiliser le brouillon comme un écrit pour retravailler son texte.

Réviser un écrit en suivant les consignes des professeurs.

Faire évoluer un écrit en fonction de nouvelles consignes.

Quatrième

Écrire pour réfléchir, apprendre et mémoriser

Objectifs d'apprentissage

Choisir de façon autonome les supports adaptés aux objectifs d'écriture.

Prendre en notes un message oral ou écrit : organisation du propos et enchaînement des idées.

Utiliser l'écrit de travail en autonomie

S'initier aux écrits réflexifs.

Écrire des textes d'invention et de réflexion pour soi et pour autrui

Objectifs d'apprentissage

Planifier un écrit et devenir autonome.

Développer une pratique artistique et créative de l'écriture, seul ou avec ses pairs.

Écrire des textes libres, favorisant l'expression de soi, des sentiments et des idées.

Écrire des textes qui mêlent les différents types de texte mêlant narration, description, paroles rapportées directement ou indirectement, en s'initiant aux codes propres aux genres et types de textes abordés.

Écrire des textes à visée argumentative présentant au moins un argument et un exemple l'illustrant.

Évaluer son écrit et savoir le faire évoluer

Objectifs d'apprentissage

Construire des objectifs de relecture seul ou avec ses pairs.

Améliorer un écrit en exploitant un lexique ou des lectures.

Explorer les versions intermédiaires d'un texte, utiliser les ressorts du brouillon. Utiliser des dictionnaires variés imprimés ou en ligne, apprendre à utiliser un vérificateur orthographique, une grammaire, pour accompagner, améliorer ou corriger la production d'un écrit.

Troisième

Écrire pour réfléchir, apprendre et mémoriser

Objectifs d'apprentissage

S'initier à la prise de notes d'un message oral ou écrit pour apprendre et mémoriser dans toutes les disciplines.

Maîtriser les écrits de travail.

Produire des écrits réflexifs.

Écrire des textes d'invention et de réflexion pour soi et pour autrui

Objectifs d'apprentissage

Développer une pratique artistique et créative de l'écriture, seul ou avec ses pairs.

Écrire de façon autonome des textes s'inscrivant dans des genres variés.

Écrire un texte argumentatif structuré, en utilisant des stratégies variées.

S'initier à la rédaction de courts textes d'analyse littéraire qui prennent appui sur un ou plusieurs faits de langue et de style simples et explicites.

Évaluer son écrit et savoir le faire évoluer

Objectifs d'apprentissage

Développer un regard critique afin de faire évoluer son écrit de façon autonome.

Enrichir un écrit à partir de ses lectures, savoir mobiliser l'intertextualité.

Évaluer son écrit selon au moins deux critères : le respect de la consigne et celui des normes orthographiques et syntaxiques.

Oral

Principes

En cours de français, l'oral est un objet d'étude et d'apprentissage, au même titre que l'écriture, la lecture et la langue. L'enseignement des compétences de l'oral est en lien avec celui des compétences des autres objets d'étude. L'élève fait l'expérience quotidienne de la spécificité de l'oral, qui n'est pas seulement l'oralisation d'un écrit. Tout au long du cycle 4, il renforce ses compétences langagières pour communiquer et exploiter les ressources créatives de la parole. Il développe par l'écoute une posture réflexive face à des productions orales variées.

En classe, l'élève est acteur, qu'il soit en situation d'auditeur, d'orateur, voire d'observateur. Il entre en communication et interagit avec les autres, définit et ajuste son statut d'interlocuteur en mesurant les effets de sa parole. Les travaux collaboratifs favorisent des situations d'interaction et de réflexion. En groupe, l'élève prend la parole, dialogue avec ses pairs et son professeur, tout comme il écoute, apprécie et délibère. Il développe ainsi sa capacité à exprimer, préciser et défendre des idées en prenant en compte le point de vue d'autrui.

L'élève s'entraîne à expliquer, décrire, raconter, questionner, argumenter, débattre, exprimer un sentiment, etc. Il s'exerce à différents genres oraux, ceux de l'apprentissage scolaire et ceux de la vie publique (lecture à voix haute, exposé, récitation, restitution d'une recherche, débat, théâtre, etc.) en prenant en compte son auditoire. Il pratique l'oral seul ou avec ses pairs et sa production peut être préparée ou spontanée. Il est sensibilisé à l'art oratoire, pour incarner et animer sa parole en public, soutenir un débat, ou prendre part à des projets liés à l'éloquence.

Tout au long du cycle, l'élève est invité à s'exercer à une diversité de pratiques théâtrales (exercices de mise en voix ou de mise en scène, de « rejeu » ou de variations, représentation d'une pièce ou de l'extrait d'une pièce). Il y apprend à travailler l'articulation, les modulations de sa voix, la gestion du souffle et des silences. Il mobilise son corps au profit d'effets de sens. En lien avec la lecture et l'analyse des textes, il est capable de prendre en compte l'espace et les déplacements des personnages pour faire des propositions de mise en scène pertinentes. Il comprend la richesse des enjeux sémantiques de la parole quand elle se déploie dans un espace scénique.

Au service du développement de ses compétences orales, l'élève étudie des faits de langue spécifiques : éléments prosodiques, grammaire de l'oral, vocabulaire et registres de langue. Il analyse des manières de parler (rôle de la voix, du souffle, du corps, etc.) et leurs variations linguistiques selon divers contextes culturels et géographiques, qui peuvent inclure des formes familières ou argotiques.

Dans une démarche réflexive, l'élève mesure ses progrès, comprend ses erreurs, et développe des habiletés, seul ou avec l'aide de ses pairs ou de son professeur, lors de séances ou de projets d'apprentissage centrés sur l'oral.

Conditions favorables aux apprentissages des élèves

- La prise de parole des élèves est encouragée, y compris sur des thèmes sociaux et relationnels abordés dans le cadre du programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (ÉVARIS) pour le collège. Les élèves trouvent des conditions favorables à une écoute active et à une restitution personnelle.
- Dans toutes les situations de classe, les élèves tendent à formuler à l'oral leur pensée dans un registre de langue approprié et une syntaxe correcte, en s'appuyant notamment sur la syntaxe et le vocabulaire varié et précis des professeurs.
- Les élèves apprennent à distinguer l'oral spontané, ou en interaction, de l'écrit en admettant la possibilité de redites, de corrections, de pauses et d'interruptions. Ils distinguent la syntaxe de l'oral, qui repose notamment sur des phénomènes de répétition, de thématization (mise en relief d'une idée) et d'emphase, de celle de l'écrit.
- Les professeurs construisent une progression explicitée de l'oral et proposent des activités variées de compréhension et d'expression, individuelle et collective.
- Les élèves sont évalués sur leur maîtrise des compétences langagières enseignées, non sur leur participation.

Indications quantitatives

- L'élève peut pratiquer un oral de quelques minutes en classe de 5^e, jusqu'à cinq minutes en classe de 3^e.
- Régulièrement, l'élève écoute et comprend un discours de quelques minutes. Il peut être aidé en classe de 5^e, puis devient plus autonome au fil du cycle 4.
- Chaque semaine, l'élève lit à voix haute un texte pour lui ou pour la classe.
- L'élève récite seul ou avec ses pairs, de façon fluide un texte d'une dizaine de lignes ou de vers en classe de 5^e, jusqu'à une vingtaine en classe de 3^e.

Cinquième

Prendre la parole, communiquer et interagir

Objectifs d'apprentissage

Pratiquer un oral adapté à la situation de communication.

Prendre la parole seul et s'exprimer de façon fluide.

Entrer dans un dialogue.

Intervenir dans un débat en respectant les règles d'un échange argumentatif.

Écouter, comprendre et interpréter

Objectifs d'apprentissage

Écouter une production orale et en mémoriser les principaux éléments.

Comprendre les visées d'une production orale spécifique.

Dire, lire, jouer un texte

Objectifs d'apprentissage

Lire et réciter avec fluidité.

Utiliser les ressources de la voix et du corps pour faire vivre un texte.

S'exercer à la pratique théâtrale.

Quatrième

Prendre la parole, communiquer et interagir

Objectifs d'apprentissage

Pratiquer un oral construit adapté à la situation de communication.

Prendre la parole sans préparation.

Prendre part de manière active et raisonnée à un débat.

Écouter, comprendre et interpréter

Objectifs d'apprentissage

Écouter une production orale et en mémoriser les idées principales.

Distinguer l'explicite et l'implicite.

Comprendre dans une production orale l'organisation des informations et pouvoir la restituer.

Dire, lire, jouer un texte

Objectifs d'apprentissage

Lire et réciter avec expressivité pour autrui.

Prendre en compte un auditoire.

Jouer une scène de théâtre.

Troisième

Prendre la parole, communiquer et interagir

Objectifs d'apprentissage

S'exprimer en continu à l'oral de façon maîtrisée.

Interagir avec autrui, en s'ajustant au contexte de communication.

Prendre part à un débat, l'animer ou l'arbitrer.

Écouter, comprendre et interpréter

Objectifs d'apprentissage

Écouter et comprendre une production orale en autonomie.

Distinguer les arguments et les exemples dans un message oral.

Identifier le thème et les thèses d'un message oral.

Formuler l'implicite d'un message oral.

Dire, lire, jouer un texte

Objectifs d'apprentissage

Réciter et interpréter avec une intention expressive.

Interpréter et mettre en scène un texte théâtral.

Pratiquer des genres variés de l'oral.

Vocabulaire et orthographe lexicale

Principes

Alors qu'au cycle 3 l'élève a enrichi son vocabulaire dans toutes les disciplines, le cycle 4 s'attache à développer son sens de la nuance et de la précision lexicales, tout en lui permettant d'appréhender plus finement différents univers de référence.

L'apprentissage du vocabulaire et de l'orthographe lexicale soutient l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de l'oral. Il

offre à l'élève les moyens d'exprimer ses idées avec plus de justesse, à l'écrit et à l'oral, d'adapter ses productions à différents contextes, comme d'approfondir sa compréhension, son interprétation et son appréciation d'un texte littéraire et documentaire. Afin de s'approprier durablement le vocabulaire étudié, l'élève est invité à le réemployer régulièrement à l'oral et à l'écrit, seul et avec ses pairs.

Un travail lexical régulier, fondé sur l'observation, la manipulation, le raisonnement, la mise en réseau et la production est privilégié. L'élève apprend à développer, individuellement et avec ses pairs, diverses stratégies au service de la compréhension : raisonnement sur l'environnement proche d'un mot à l'échelle de la phrase, capacité à établir des analogies, réflexion sur la composition du mot, sur son orthographe, sur son origine. Il est également invité à opérer des rapprochements et des transferts entre les langues, les époques et les cultures.

Aucun mot n'est isolé dans la langue. Les professeurs favorisent donc leur mise en réseau, – selon leurs relations sémantiques (champs lexicaux, synonymie, polysémie, etc.), morphologiques (dérivation), ou historiques (étymologie). Des approches progressives et structurées permettent à l'élève de construire une organisation de ces relations, en développant sa conscience linguistique.

Le travail mené sur le vocabulaire se double d'un renforcement de la vigilance orthographique visant le développement de raisonnements et d'automatismes chez l'élève. Il est régulièrement mis en situation de réflexion pour rechercher l'orthographe lexicale correcte des mots rencontrés : les professeurs apprennent à leurs élèves à mobiliser leurs connaissances, notamment morphologiques et étymologiques, pour les aider dans cette recherche, repérer des récurrences mais aussi quelques anomalies orthographiques.

Conditions favorables aux apprentissages des élèves

- La réflexion des élèves est encouragée par un enseignement du vocabulaire qui favorise des démarches inductives. Les élèves partagent leurs représentations sur le sens des mots en contexte et leur constitution afin d'enrichir leurs stratégies de compréhension et de mémorisation lexicales.
- L'acquisition du vocabulaire s'inscrit dans des pratiques d'appropriation diverses : catégorisation, tri lexical, réemplois à l'écrit et à l'oral, etc.
- Les élèves progressent dans un usage raisonné des encyclopédies et des dictionnaires variés (dictionnaires de langue, orthographiques, analogiques, historiques et culturels).
- Les élèves mobilisent et réinvestissent leurs connaissances sur la morphologie et l'étymologie afin d'enrichir les productions dans le cadre du processus d'écriture. Les élèves développent progressivement son autonomie afin de parvenir à opérer des améliorations ciblées.
- Les élèves sont évalués en cours d'apprentissage et à la fin de celui-ci sur le degré d'acquisition des connaissances lexicales, ainsi que sur les capacités à raisonner sur les mots en contexte de lecture, d'écriture et d'oral.

Indications quantitatives

- Chaque semaine, le vocabulaire est étudié en contexte de lecture, d'écriture et d'oral.
- Le vocabulaire étudié à l'oral et à l'écrit est régulièrement réemployé dans de courts paragraphes de genres variés (écrit de synthèse, réponse à une question d'analyse, bref écrit d'imagination, expression d'un point de vue, etc.).
- Les compétences lexicales sont régulièrement travaillées, notamment la précision de la pensée et du propos à l'écrit comme à l'oral pour raconter, décrire, justifier et analyser.
- Chaque semaine, la capacité réflexive des élèves sur le vocabulaire est mobilisée dans différentes situations : rituels orthographiques, amélioration d'un écrit, analyse d'un texte, par exemple.
- Chaque année, les élèves découvrent et mémorisent une dizaine de notions en lien avec les entrées de culture littéraire et artistique.
- Des dictées de modalités diverses et des copies, réemployant le vocabulaire étudié, sont régulièrement menées dans le cadre de la classe.

Cinquième

Enrichir son vocabulaire

Objectifs d'apprentissage

Savoir déduire, vérifier ou rechercher le sens d'un mot.

Mobiliser le vocabulaire nouveau pour améliorer ses productions écrites et orales.

Organiser les savoirs lexicaux (collections, familles de mots, portfolios, etc.).

Maîtriser l'usage du dictionnaire de langue en version papier et numérique.

Identifier les types de relations entre les mots

Objectifs d'apprentissage

Reconnaître et savoir nommer les relations de sens entre les mots.

Reconnaître et savoir nommer les relations de forme (morphologie) entre les mots.

S'appuyer sur la composition d'un mot (préfixe, radical, suffixe) pour en déduire le sens.

Réemployer son lexique et jouer avec les mots

Objectifs d'apprentissage

Utiliser les mots en exploitant les variations de sens.

Distinguer les registres de langue et les utiliser en s'ajustant au contexte, à l'écrit comme à l'oral.

Comprendre le fonctionnement du néologisme (de forme et de sens).

Jouer avec les mots comme matériau sonore.

Comprendre la formation des mots

Objectifs d'apprentissage

Consolider la connaissance de la formation des mots, repérer les analogies, les régularités entre eux.

Connaître le sens des préfixes et suffixes les plus fréquents.

Appréhender la dimension historique des mots (étymologie) en maîtrisant quelques éléments latins, grecs ou empruntés aux langues étrangères.

Comprendre le principe de la dérivation des mots et son incidence sur l'orthographe.

Écrire avec justesse (orthographe)

Objectifs d'apprentissage

Mémoriser l'orthographe du vocabulaire rencontré.

Utiliser sa connaissance de l'étymologie pour orthographier des mots ayant le même radical.

Construire des réflexes d'écriture en s'appuyant sur les régularités orthographiques.

Quatrième

Enrichir son vocabulaire

Objectifs d'apprentissage

Enrichir son lexique de l'analyse littéraire, en particulier celui du théâtre et du roman.

Questionner en s'appuyant sur le contexte les conditions d'emploi d'un lexique (époque, lieu, etc.).

Justifier l'emploi de son lexique à l'oral.

Construire un lexique interdisciplinaire.

Maîtriser la consultation d'un dictionnaire de langue ou une encyclopédie lorsque les stratégies déductives ne suffisent pas pour éclairer le sens.

Identifier les types de relations entre les mots

Objectifs d'apprentissage

Consolider la connaissance des relations de sens entre les mots (glissements et variations de sens, locutions).

Consolider la connaissance des relations de forme entre les mots (composition).

Mettre les mots en réseau.

Maîtriser le classement par degré d'intensité et de généralité, et les utiliser à l'écrit et à l'oral.

Réemployer son lexique et jouer avec les mots

Objectifs d'apprentissage

Analyser en contexte le sens des mots : polysémie et synonymie, antonymie et homonymie, dénotation et connotation.

Comparer le vocabulaire et le sens des mots entre des textes de même genre ou de même période.

Explorer la variation des mots en traduction et en adaptation.

Expérimenter les jeux d'expansion, de reprise ou de déplacement des mots.

Comprendre la formation des mots

Objectifs d'apprentissage

Approfondir la connaissance de la formation des mots, distinguer des régularités et des exceptions.

Décrire et justifier l'emploi des préfixes et suffixes les plus fréquents.

Appréhender la dimension historique des mots à travers quelques exemples d'évolutions de sens et de graphies.

Écrire avec justesse (orthographe)

Objectifs d'apprentissage

S'appuyer sur la morphologie des mots pour en déduire leur orthographe.

Développer un raisonnement pour résoudre les difficultés orthographiques liées aux radicaux verbaux (indicatif et impératif).

Construire des réflexes orthographiques : les conjonctions et leurs homophones.

Troisième

Enrichir son vocabulaire

Objectifs d'apprentissage

Mettre en relation des informations lexicales pour comprendre et affiner sa compréhension de l'implicite.

Compléter son lexique de l'analyse littéraire, en particulier celui de la poésie et de l'argumentation.

Maîtriser les outils d'analyse stylistique essentiels.

Explorer la variété des dictionnaires : historique, étymologique, culturel.

Identifier les types de relations entre les mots

Objectifs d'apprentissage

Identifier et interpréter les effets de mise en réseau des mots dans le texte.

Identifier et utiliser à bon escient les mots de liaison et connecteurs qui permettent l'articulation de la pensée.

Comprendre que le lexique fonctionne comme un univers organisé par les types de relation entre les mots.

Diversifier et nuancer son expression.

Réemployer son lexique et jouer avec les mots

Objectifs d'apprentissage

Distinguer la dénotation et la connotation et comprendre les types de connotations.

Identifier et produire des écrits s'appuyant sur l'imitation.

Identifier et produire des écrits en augmentation d'un texte.

Comprendre et imiter les effets sémantiques de la disposition des mots sur la page.

Comprendre la formation des mots

Objectifs d'apprentissage

Observer avec précision l'écart entre le code oral et le code écrit.

Comprendre et exploiter la formation lexicale.

Apprécier en lecture et en écriture le degré de précision d'un énoncé par la formation des mots.

Développer une stratégie de recherche autonome du sens d'un mot par sa formation.

Écrire avec justesse (orthographe)

Objectifs d'apprentissage

Exploiter les connaissances morphologiques des mots.

Développer un raisonnement pour résoudre les difficultés orthographiques des radicaux verbaux (conditionnel, subjonctif).

Consolider les réflexes orthographiques pour orthographier les homophones lexicaux.

Grammaire et orthographe grammaticale

Principes

Prolongeant les apprentissages du cycle 3, l'enseignement de la grammaire et de l'orthographe grammaticale au cycle 4 favorise l'approfondissement et le tressage de compétences linguistiques et langagières. La structuration des apprentissages linguistiques des élèves, en grammaire et en orthographe grammaticale, fait l'objet d'une progression annuelle réfléchie, fondée sur la complexification et la complémentarité des notions à assimiler et des compétences à acquérir. Dans le cadre de chaque projet d'apprentissage, celles-ci sont mobilisées dans des activités d'écriture, de lecture et d'oral. Tout au long du cycle 4, à mesure que l'élève s'approprie les notions grammaticales, il acquiert des automatismes et un regard réflexif sur la langue, qui concourent à la construction de son autonomie dans toutes les disciplines.

En grammaire et orthographe grammaticale, l'élève développe une compréhension fine du système de la langue, en vue d'en mieux percevoir la cohérence. L'enseignement de l'orthographe grammaticale est régulier, explicite et progressif tout au long du cycle 4. Les activités mobilisent l'observation et le raisonnement, individuellement et entre pairs : le rapport à la langue devient de plus en plus réflexif. L'oral est privilégié pour permettre, entre autres, de verbaliser et de développer les raisonnements. La langue est étudiée à partir de l'observation de corpus de phrases ou de textes brefs, d'extraits audio ou vidéo. L'étape d'observation au début d'une séance de langue permet de susciter la réflexion des élèves sur des énoncés de plus en plus complexes issus des textes et enregistrements étudiés, de productions d'élèves, éventuellement reformulées pour les besoins de l'activité. L'élève apprend à utiliser des opérations sémantiques et des manipulations syntaxiques pour raisonner sur les notions, mais également pour étudier plus finement les textes, améliorer et enrichir ses productions écrites et orales. Ainsi, les démarches pour analyser la phrase (construction grammaticale fondée sur les règles générales d'usage d'une langue, et reposant sur une unité typographique, sémantique et syntaxique) ainsi que ses constituants sont répétés régulièrement au sein de corpus écrits ou oraux de plus en plus complexes. Les notions, quant à elles, sont retravaillées lors d'activités

langagières en contexte d'écriture, de lecture et d'oral, permettant à l'élève de réfléchir au fonctionnement de la langue, de justifier ses analyses et de faire des choix raisonnés, notamment lors de la rédaction de textes ou de productions orales.

À l'issue du cycle 4, l'élève est capable d'étayer une analyse littéraire par des remarques grammaticales, préparant ainsi la transition vers le lycée général, technologique et professionnel. Il est aussi en mesure de percevoir la manière dont les écrivains jouent avec les normes, d'accéder à l'interprétation fine d'un propos, écrit comme oral, d'explorer les possibilités offertes par la pratique créative de l'écriture. Il sait utiliser ses connaissances grammaticales pour adapter son expression à la situation de communication. Il produit à son tour des énoncés rendant compte d'une pensée complexe, au sein de laquelle les relations entre les idées sont établies en toute conscience.

Conditions favorables aux apprentissages des élèves

- La réflexion des élèves sur le fonctionnement de la langue est encouragée grâce à des démarches inductives. Les élèves partagent leurs observations, pour faire évoluer leurs connaissances et compétences.
- Les élèves étudient la grammaire et l'orthographe lors de séances spécifiques hebdomadaires et dédiées. Ils peuvent également approfondir cette étude de notions ou de faits de langue, lors de temps d'apprentissage plus importants et d'activités de réinvestissement en situation d'écriture, de lecture et d'oral menées régulièrement pour développer leur réflexivité sur la langue en contexte.
- Les élèves mobilisent et réinvestissent leurs connaissances sur le système de la langue pour améliorer la syntaxe et l'orthographe grammaticale, dans le cadre du processus d'écriture. Ils développent progressivement leur autonomie afin de parvenir à effectuer une relecture efficace et ciblée.
- Les élèves automatisent progressivement leurs connaissances et leurs compétences grâce à des rituels (phrase dictée, énoncé erroné à corriger, etc.).
- Les élèves sont évalués en cours d'apprentissage et à la fin de celui-ci sur le degré d'acquisition de leurs connaissances et compétences grammaticales, ainsi que sur leur capacité à raisonner sur la langue en contexte de lecture, d'écriture et d'oral.
- Les élèves sont également évalués sur leur capacité à mobiliser un raisonnement sur la langue lors des analyses littéraires, des productions écrites, ou des exercices variés en lien avec l'orthographe.

Indications quantitatives

- Les notions de langue sont travaillées sur des temps brefs, en contexte ou sur des temps plus longs, lors de séances décontextualisées.
- La langue est réinvestie ponctuellement, en contexte d'écriture ou de lecture.
- La capacité réflexive des élèves sur la langue est exercée, toutes les semaines, dans différentes situations, notamment : rituels orthographiques, amélioration d'un écrit, analyse d'un texte.
- Toutes les semaines, l'identification des classes de mots est exercée lors d'activités ritualisées (tri de mots et phrases dictées).
- La connaissance des notions et faits de langue est vérifiée et réinvestie dans des contextes de lecture et d'écriture pour raconter, décrire, justifier ou analyser.
- Les connaissances en langue sont régulièrement mobilisées dans des activités d'écriture (accords, emploi des phrases complexes, cohérence et cohésion des textes écrits, etc.).
- Les principaux signes de ponctuation sont employés régulièrement et étudiés lors de l'étude des textes.

Cinquième

Comprendre et expliquer le fonctionnement d'une phrase

Comprendre ce qu'est une phrase pour mieux lire et mieux écrire

Objectifs d'apprentissage

Identifier et réinvestir le rôle des différents signes de ponctuation en lien avec les constituants de la phrase.

Identifier trois types de phrases et analyser leurs effets dans un texte.

Reconnaître trois formes de phrases et leurs caractéristiques (exclamative et négative).

Comprendre et expliciter la différence entre phrase simple, phrase complexe, phrase non verbale.

Comprendre, identifier et employer les relations entre les propositions.

Comprendre les effets de sens produits par les relations de juxtaposition et coordination.

Organiser la progression d'un texte et assurer sa cohérence par l'enchaînement des phrases.

Connaître les différents constituants d'une phrase

Objectifs d'apprentissage

Analyser les constituants du groupe sujet, du groupe verbal et du groupe circonstanciel.

Identifier le sujet, les compléments d'objet direct et indirect, l'attribut du sujet, les compléments circonstanciels de lieu, de cause, de temps et de manière, en utilisant des manipulations syntaxiques et en verbalisant son raisonnement pour s'assurer de sa compréhension.

Comprendre la structure du groupe nominal minimal et du groupe nominal étendu ; les identifier dans une phrase ou un court passage.

Identifier les prépositions, les adverbes et les mots subordonnants.

Distinguer les déterminants et les pronoms.

Identifier les pronoms personnels, démonstratifs et indéfinis, sans chercher l'exhaustivité.

Identifier les mots coordonnants et comprendre leurs rôles syntaxique et sémantique dans la phrase.

Observer, distinguer et employer à bon escient grammaire de l'écrit et grammaire de l'oral

Observer et distinguer les registres de langue et ajuster ses choix au contexte

Objectifs d'apprentissage

Découvrir et comprendre les différences entre grammaire de l'écrit et grammaire de l'oral (registre de langue, syntaxe, langue écrite ou parlée plus ou moins normée, contexte d'énonciation).

Analyser et employer des paroles rapportées

Objectifs d'apprentissage

Identifier des paroles rapportées aux discours direct et indirect.

Insérer des paroles au discours direct dans un texte.

Approfondir sa maîtrise des formes conjuguées du verbe et leur emploi

Maîtriser la composition des formes verbales pour identifier un temps et le conjuguer

Objectifs d'apprentissage

Découvrir, comprendre et mémoriser les éléments qui constituent une forme verbale : radical verbal et terminaison (marques de temps et de personne).

Comprendre la morphologie des temps simples (présent, futur simple, imparfait, passé simple de l'indicatif, conditionnel et présent de l'impératif) et des temps composés (passé composé et plus-que-parfait de l'indicatif).

Conjuguer un verbe par imitation, au passé antérieur et au futur antérieur de l'indicatif.

Consolider la conjugaison des verbes réguliers et des principaux verbes irréguliers en fonction de la variation de leur radical.

Maîtriser l'emploi des temps et des modes

Objectifs d'apprentissage

Approfondir sa maîtrise des valeurs temporelles et aspectuelles des temps simples et composés.

Approfondir sa maîtrise des modes indicatif et impératif.

Savoir accorder les mots dans la phrase et expliquer ses choix

Objectifs d'apprentissage

Maîtriser les chaînes d'accord du groupe nominal en développant son raisonnement.

Maîtriser les chaînes d'accord de l'attribut du sujet en développant son raisonnement.

Maîtriser les cas complexes de l'accord sujet-verbe (sujet séparé du verbe par un complément, sujet comportant plusieurs noms).

Justifier à l'oral ou à l'écrit l'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire être et avec l'auxiliaire avoir (COD antéposé dont pronom personnel COD, à distinguer du COI). Identifier les verbes attributifs en repérant l'emploi occasionnellement attributif de certains verbes.

Identifier et comprendre les caractéristiques spécifiques de l'attribut du sujet.

Quatrième

Comprendre et expliquer le fonctionnement d'une phrase

Comprendre ce qu'est une phrase pour mieux lire et mieux écrire

Objectifs d'apprentissage

Employer à bon escient le point-virgule.

Comprendre la relation de subordination en analysant les liens entre proposition principale et proposition subordonnée.

Analyser l'enchaînement et l'imbrication des propositions subordonnées.

Comprendre les fonctions grammaticales des propositions subordonnées relatives et conjonctives.

Identifier la proposition subordonnée interrogative indirecte dans le cadre d'une interrogation totale ou partielle.

Connaitre les différents constituants d'une phrase

Objectifs d'apprentissage

Identifier et nommer les conjonctions de subordination et pronoms relatifs, sans chercher l'exhaustivité.
Identifier les fonctions des propositions subordonnées conjonctives et relatives.
Identifier les fonctions de complément circonstanciel d'opposition, de condition et la fonction apposition.
Approfondir l'analyse de la structure du groupe nominal étendu et de ses différentes fonctions grammaticales.
Organiser la progression d'un texte comportant des subordonnées et assurer sa cohérence et sa cohésion.

Observer, distinguer et employer à bon escient grammaire de l'écrit et grammaire de l'oral

Observer et distinguer les registres de langue et ajuster ses choix au contexte

Objectifs d'apprentissage

Identifier les différents registres de langue.
Employer le registre de langue courant, contrôlé, voire soutenu, dans un oral scolaire et en exclure volontairement le registre de langue familier.

Analyser et employer des paroles rapportées

Objectifs d'apprentissage

Insérer dans un texte des paroles rapportées au discours indirect en alternance avec le discours direct.

Approfondir sa maîtrise des formes conjuguées du verbe et leur emploi

Maîtriser la composition des formes verbales pour identifier un temps et le conjuguer

Objectifs d'apprentissage

Découvrir, comprendre et mémoriser les éléments qui caractérisent les temps composés (plus-que-parfait, passé antérieur, futur antérieur et conditionnel passé de l'indicatif).
Identifier la morphologie du plus-que-parfait, du passé antérieur, du futur antérieur et du conditionnel dans un texte, en explicitant sa démarche.
Mémoriser les particularités orthographiques des participes passés en -é, -i, -u ainsi que les formes avec une consonne finale muette.
Comprendre la construction de la voix passive.
Maîtriser la conjugaison des verbes réguliers et des principaux verbes irréguliers en fonction de la variation de leur radical, sans viser l'exhaustivité.

Maîtriser l'emploi des temps et des modes

Objectifs d'apprentissage

Étudier la valeur temporelle et les valeurs modales du conditionnel.
Approfondir l'emploi des valeurs aspectuelles des temps étudiés précédemment : borné et non borné, accompli et non accompli.
Identifier les valeurs du mode subjonctif.

Savoir accorder les mots dans la phrase et expliquer ses choix

Objectifs d'apprentissage

Comprendre et maîtriser le fonctionnement des chaînes d'accord dans un groupe nominal présentant un déterminant indéfini.
Comprendre, mémoriser et maîtriser l'accord du verbe avec le sujet dans des cas complexes (sujet comportant plusieurs personnes et pronom relatif sujet).
Découvrir l'accord du participe passé des verbes pronominaux.

Troisième

Comprendre et expliquer le fonctionnement d'une phrase

Comprendre ce qu'est une phrase pour mieux lire et mieux écrire

Objectifs d'apprentissage

Employer à bon escient le point-virgule et la virgule dans des phrases aux structures plus complexes.
Identifier la phrase de forme emphatique et ses différents modes de construction.
Comprendre les fonctions grammaticales des propositions subordonnées conjonctives et circonstancielles en évitant l'exhaustivité.
Comprendre le fonctionnement du pronom relatif.
Employer des connecteurs logiques variés pour assurer la progression logique d'un texte.

Connaitre les différents constituants d'une phrase

Objectifs d'apprentissage

Consolider l'identification de différentes fonctions grammaticales dans des structures plus complexes (subordonnées complétives, circonstancielles et subordonnées relatives).

Consolider l'identification du groupe verbal dans des structures plus complexes comprenant des subordonnées conjonctives ou des groupes prépositionnels.

Consolider l'identification du groupe nominal étendu lorsqu'il comporte des structures plus complexes : subordonnées relatives, groupes prépositionnels et adjectivaux.

Observer, distinguer et employer à bon escient grammaire de l'écrit et grammaire de l'oral

Observer et distinguer les registres de langue et ajuster ses choix au contexte

Objectifs d'apprentissage

Adapter son registre de langue dans le cadre d'un oral scolaire, en excluant volontairement le registre de langue familier.

Comprendre que les écrivains peuvent employer tous les registres de langue selon les effets recherchés sur le lecteur.

Analyser et employer des paroles rapportées

Objectifs d'apprentissage

Identifier des paroles rapportées au discours indirect libre et en apprécier les effets littéraires.

Comprendre l'alternance de différentes formes de paroles rapportées dans un récit.

Approfondir sa maîtrise des formes conjuguées du verbe et leur emploi

Maîtriser la composition des formes verbales pour identifier un temps et le conjuguer

Objectifs d'apprentissage

Identifier tous les temps connus dans un texte en raisonnant sur la morphologie des verbes.

Employer et identifier le présent et le passé du subjonctif à l'écrit et à l'oral.

Connaitre la morphologie du passé du subjonctif.

Maîtriser la conjugaison des verbes réguliers et des principaux verbes irréguliers en fonction de la variation de leur radical sans viser l'exhaustivité.

Maîtriser l'emploi des temps et des modes

Objectifs d'apprentissage

Maîtriser l'emploi des voix, des modes (emplois élargis du subjonctif après certaines conjonctions) et des valeurs aspectuelles et temporelles des temps.

Consolider la maîtrise du conditionnel et comprendre ses différents emplois : temps verbal de l'indicatif qui présente des valeurs temporelles et modales.

Savoir accorder les mots dans la phrase et expliquer ses choix

Objectifs d'apprentissage

Maîtriser l'accord au sein du groupe nominal (minimal et étendu : avec une proposition subordonnée relative comprise dans le groupe nominal).

Maîtriser l'accord de l'adjectif ou du groupe adjectival (fonctions épithète, attribut et apposition).

Maîtriser l'accord du participe passé (auxiliaire *avoir* avec un complément d'objet direct pronom relatif placé avant le verbe).

Maîtriser l'accord sujet-verbe dans des cas complexes (pronom collectif ou distributif comme sujet, groupe nominal incluant un complément du nom).

Annexe 2 – Programme de mathématiques pour le cycle 4

Sommaire

Principes

Nombres et calculs

Cinquième

- Opérations
- Nombres relatifs
- Nombres rationnels
- Puissances
- Calcul littéral et algébrique

Quatrième

- Opérations sur les nombres relatifs
- Nombres rationnels
- Puissances
- Racine carrée
- Calcul littéral et algébrique

Troisième

- Nombres rationnels
- Puissances
- Racine carrée
- Multiples et diviseurs
- Calcul littéral et algébrique

Espace et géométrie

Cinquième

- Repérage sur une droite et dans le plan
- Représentation de l'espace
- Transformations
- Angles
- Triangles
- Parallélogrammes

Quatrième

- Transformations
- Repérage sur une droite et dans le plan
- Représentation de l'espace
- Parallélogrammes et translations
- Triangles

Troisième

- Repérage sur une droite et dans le plan
- Représentation de l'espace
- Triangles
- Translations et vecteurs

Organisation et gestion de données et probabilités

- Statistiques
- Probabilités

Cinquième

- Statistiques
- Probabilités

Quatrième

- Statistiques
- Probabilités

Troisième

- Statistiques
- Probabilités

Proportionnalité, fonctions

Cinquième

- Proportionnalité
- Fonctions

Quatrième

- Proportionnalité
- Fonctions

Troisième

- Proportionnalité
- Fonctions

La pensée informatique

Cinquième

Quatrième

Troisième

Principes

Objectifs majeurs

Le programme de mathématiques du cycle 4 poursuit plusieurs objectifs essentiels, visant à répondre aux besoins des élèves et aux enjeux contemporains de l'éducation :

- donner le goût des mathématiques, en favorisant le plaisir de chercher, de comprendre, de progresser, et en encourageant une approche positive de la discipline ;
- consolider les apprentissages mathématiques, en approfondissant les connaissances et les compétences mathématiques développées au cycle 3 ;
- assurer l'acquisition de savoirs et de savoir-faire, importants pour la compréhension du monde et de la vie quotidienne, et indispensables à la réussite dans les poursuites d'études ;
- renforcer les compétences d'analyse, de raisonnement, de logique et d'argumentation, qui forment le fondement de toute formation scientifique et contribuent au développement de l'esprit critique, indispensable à une citoyenneté éclairée ;
- favoriser le développement de compétences permettant à chaque élève de gagner en autonomie intellectuelle ;
- lutter contre les déterminismes sociaux et les inégalités de genre, qui constituent des freins majeurs à la réussite scolaire ;
- préparer les élèves à la poursuite réussie de leurs études au lycée.

Une démarche éducative élargie

Au-delà des apprentissages disciplinaires, l'enseignement des mathématiques au cycle 4 s'inscrit dans une démarche éducative plus globale. Il donne aux élèves des outils pour appréhender, comprendre et analyser les grands défis du XXI^e siècle, y compris numériques et environnementaux tels que le changement climatique, la perte de la biodiversité ou encore l'épuisement des ressources naturelles.

Les professeurs sont invités à s'appuyer sur les questionnements des élèves pour concevoir des activités adossées aux contenus du programme en phase avec leurs préoccupations, tout en les sensibilisant aux enjeux et en leur apportant des repères et des perspectives.

L'organisation du travail des élèves

Pour permettre à chaque élève de progresser et de construire des compétences solides en mathématiques, il est fondamental de mettre en œuvre des activités pédagogiques diversifiées, en cohérence avec les axes du programme pour répondre à plusieurs enjeux :

- varier les contextes d'apprentissage : les situations proposées s'ancrent dans des contextes concrets (vie quotidienne, enjeux citoyens, environnement, numérique, etc.), interdisciplinaires (sciences, technologie, géographie, etc.), ou internes aux mathématiques. Cette diversité permet de donner du sens aux apprentissages, de favoriser les liens entre les savoirs et d'éveiller la curiosité des élèves ;
- diversifier les types de tâches : activités de réactivation, de première rencontre et d'entraînement, pour ancrer les automatismes et mobiliser les acquis antérieurs ; exercices d'application, pour consolider les connaissances et les méthodes ; évaluations formatives, intégrées à l'apprentissage, pour réguler les progrès de chacun ; problèmes encourageant l'exploration, la recherche, la prise d'initiative et l'argumentation ; activités de débat ou de comparaison de démarches, favorisant l'expression orale, la collaboration et la métacognition ;
- adapter les modalités de travail : les élèves sont amenés à travailler dans des configurations variées (individuelle, en binôme, en groupe), à l'oral comme à l'écrit. Cette diversité permet de développer à la fois l'autonomie, la coopération et les compétences langagières, tout en favorisant l'inclusion de tous les élèves.

Le temps de classe est un moment privilégié pour organiser ces apprentissages. En complément, des travaux en autonomie, à réaliser en dehors de la classe, sont proposés pour approfondir, réviser ou remédier. Ces travaux doivent avoir des objectifs explicites, être adaptés au niveau des élèves, et prendre en compte la diversité de leurs besoins. Ils peuvent s'inscrire dans une logique de différenciation pédagogique, mais ne s'y limitent pas.

L'ensemble de ces modalités vise à favoriser la réussite et l'engagement des élèves dans leur apprentissage, leur plaisir à faire des mathématiques et à les rendre progressivement plus autonomes face aux apprentissages mathématiques.

La résolution de problèmes

Au cycle 4, la résolution de problèmes constitue un levier essentiel de l'apprentissage des mathématiques. Elle irrigue l'ensemble des domaines du programme et permet de relier les savoirs entre eux. Elle contribue à donner du sens aux notions étudiées.

La résolution de problèmes mobilise l'ensemble des compétences mathématiques :

- chercher : extraire des informations utiles ; s'engager dans une démarche ; formuler des hypothèses ; explorer différentes pistes ;
- modéliser : traduire une situation en langage mathématique ; choisir des outils adaptés ; valider ou invalider un modèle ;
- représenter : utiliser des schémas, des tableaux, des graphiques ou des expressions algébriques ; passer d'un mode de représentation à un autre ;
- calculer : effectuer des calculs exacts ou approchés, numériques et littéraux à la main ou avec un outil numérique ; contrôler des résultats ;

- raisonner : justifier des choix ; démontrer par l'enchaînement logique d'arguments et de propriétés, analyser et apprendre de ses erreurs ; mettre à l'essai plusieurs solutions ;
- communiquer : expliquer une démarche à l'écrit ou à l'oral ; confronter ses idées à celles des autres et les argumenter ; porter un regard critique.

La résolution de problèmes repose également sur la persévérance, la prise d'initiative, l'autonomie, et le travail coopératif, et est menée, dans des cadres variés (en autonomie, en groupe et dans des contextes de débat, etc.). Elle constitue également un outil central pour l'évaluation, car elle permet d'apprécier la capacité des élèves à mobiliser leurs connaissances dans des situations nouvelles, à articuler différentes notions et à raisonner avec rigueur. À ce titre, elle est un indicateur clé de la maîtrise des savoirs, savoir-faire attendus et compétences visées en fin de cycle.

La place du raisonnement

Tout au long du cycle 4, les professeurs veillent à mettre en évidence la différence de statut entre définition, propriété et propriété caractéristique. Ils précisent également si les propriétés énoncées sont admises ou démontrées. Cette distinction permet aux élèves de comprendre que les mathématiques relèvent d'un raisonnement rigoureux fondé sur des preuves. Il est essentiel que les élèves différencient ainsi l'énoncé d'une opinion, d'une impression, d'une conjecture ou d'un énoncé prouvé.

Pour ce faire une attention particulière est donc portée à la preuve et à la démonstration. Les élèves sont initiés à différents types de raisonnements (déductif, par l'absurde, par contre-exemple, etc.). Le vocabulaire (théorème, réciproque et contraposée) est explicité. L'élève apprend que si une propriété est vraie alors sa contraposée l'est aussi, sans pour autant que sa réciproque soit vraie.

Les élèves mettent en pratique ces raisonnements pour construire des preuves. Dans un premier temps, l'accent est mis sur la compréhension du raisonnement et la capacité à enchaîner logiquement les étapes, sans exigence formelle de rédaction. La structuration écrite de la démonstration est introduite dans un second temps, de manière progressive, avec des attendus formels adaptés au niveau des élèves.

La mémorisation et l'automatisation

Pour être capable de résoudre des problèmes de complexité croissante, l'élève doit pouvoir s'appuyer sur un ensemble d'automatismes, c'est-à-dire un répertoire stable et mobilisable de connaissances, de procédures et de stratégies. Ces éléments doivent être suffisamment maîtrisés pour être activés sans surcharge cognitive. En libérant la mémoire de travail, ils permettent aux élèves de se concentrer sur des tâches complexes : prise d'initiatives, raisonnement, créativité, modélisation, etc.

Le développement de ces automatismes ne se limite pas à un simple entraînement mécanique : il s'inscrit dans une progression pensée par les professeurs, qui veillent à donner du sens aux procédures, à identifier les invariants et à proposer des situations de réinvestissement régulier. Ces automatismes s'ancrent dans tous les domaines du programme. Ils reposent sur des connaissances et des techniques étudiées lors des années précédentes et de l'année en cours.

Des actions de remédiation sont proposées quand des élèves rencontrent des difficultés à acquérir ou stabiliser des automatismes.

L'apprentissage et la consolidation des automatismes jouent un rôle important dans la réussite scolaire. Ils peuvent permettre des progrès visibles et rapides qui contribuent, à encourager l'engagement des élèves dans les apprentissages et à les inscrire dans une dynamique positive.

À chaque niveau du cycle 4, les automatismes à maîtriser s'appuient sur des contenus qui ont été étudiés sans être automatisés au niveau précédent.

Un usage raisonné de la calculatrice

L'usage de la calculatrice au cycle 4 s'inscrit dans une démarche pédagogique spécifique, exploratoire ou d'appui ponctuel, en cohérence avec les objectifs d'apprentissage. Les professeurs en fixent le cadre d'usage.

Il ne s'agit pas d'un simple recours technique, mais d'un outil au service de la formation mathématique, dont l'utilisation doit être pensée en fonction des compétences visées et du niveau de maîtrise des élèves.

Son emploi peut se justifier dans plusieurs situations :

- pour concentrer l'attention des élèves sur le sens et les démarches de résolution, en leur évitant une surcharge cognitive liée à des calculs longs ou hors programme. Elle permet ainsi de recentrer le travail sur la modélisation, le raisonnement et la validation des résultats ;
- pour mettre en œuvre une différenciation pédagogique permettant à certains élèves, temporairement ou durablement, de contourner des difficultés de calcul afin de ne pas les pénaliser dans la résolution de tâches complexes. Elle devient alors un levier d'inclusion et de réussite ;
- pour initier les élèves à un usage raisonné des outils numériques. Cela implique d'apprendre à choisir la méthode la plus adaptée, à interpréter correctement les résultats fournis par la machine et à en comprendre les limites.

Cependant, l'usage de la calculatrice ne doit jamais se substituer à l'acquisition de compétences techniques fondamentales. Le calcul mental, le calcul réfléchi et le calcul posé restent des objectifs majeurs du cycle 4. Ils doivent faire l'objet d'un entraînement régulier dans des contextes variés (résolution de problèmes, jeux, défis numériques, automatismes quotidiens).

La maîtrise de ces compétences constitue de premières conditions favorables aux progrès de l'autonomie intellectuelle de l'élève en mathématiques. Elle est également indispensable à la vérification de la cohérence des résultats à travers la maîtrise des ordres de grandeurs et à la transition vers les exigences de la poursuite d'études et de la vie citoyenne.

Un usage raisonné de la calculatrice, pensé comme complémentaire aux savoir-faire mathématiques, prépare ainsi les élèves à devenir des utilisateurs éclairés et critiques des outils numériques, capables de faire des choix réfléchis dans leur démarche de résolution.

La place et le rôle de l'oral

La verbalisation occupe une place essentielle dans l'enseignement des mathématiques au cycle 4. Bien au-delà de sa dimension langagière, elle constitue un outil pédagogique puissant pour structurer la pensée, permettre d'accéder à l'abstraction, clarifier les raisonnements et renforcer la compréhension des concepts.

Verbaliser, c'est mettre en mots une idée, une procédure ou une stratégie, ce qui favorise à la fois la mémorisation et la prise de recul et permet à l'élève de formuler ses représentations mentales, de les confronter à celles des autres et de les ajuster. Au même titre que la représentation graphique ou symbolique, l'oral contribue à l'entrée progressive dans le langage formel des mathématiques.

L'oral est aussi un levier indispensable pour développer l'autonomie, la rigueur et l'esprit critique. Présenter une démarche, justifier une réponse ou expliquer un raisonnement permet à l'élève d'organiser sa pensée de manière logique, de clarifier ses idées pour les rendre compréhensibles à autrui et de s'entraîner à produire un discours structuré, précis et argumenté.

Les séances de mathématiques offrent de nombreuses situations propices à cet apprentissage où l'élève n'est pas seulement un exécutant, mais devient un acteur de ses apprentissages, capable de présenter, défendre, nuancer ou modifier son point de vue. Par exemple, plutôt que de recopier au tableau une solution, l'élève est invité à la décrire, à la commenter, voire à l'interroger, avec l'appui de schémas ou d'annotations. Cette pratique valorise la diversité des approches et nourrit une culture du raisonnement partagé.

La confrontation de démarches différentes pour résoudre un même problème est particulièrement féconde : elle invite les élèves à argumenter, critiquer de manière constructive, justifier des choix, et ainsi développer une pensée mathématique plus souple et plus approfondie. Ces échanges oraux participent activement à la formation de l'esprit critique, objectif majeur de l'École. Cette attention portée à l'oral contribue également au développement global des compétences.

Les écrits en mathématiques

Au cycle 4, les écrits jouent un rôle fondamental dans le processus d'apprentissage des mathématiques. Ils ne se limitent pas à une restitution formelle mais contribuent à envisager des pistes de traitement de résolution, à structurer la pensée, à favoriser la mémorisation, à développer le raisonnement et à soutenir l'autonomie des élèves. Différents types d'écrits sont ainsi mobilisés, chacun avec une fonction spécifique et complémentaire :

- les écrits intermédiaires : lors des phases de recherche, les élèves sont invités à produire des traces écrites qui peuvent prendre des formes variées : schémas, essais de calcul, prises de notes, conjectures, organisation de données, croquis, etc. Ces écrits ont pour l'élève un intérêt personnel : ils l'aident à entrer dans l'énoncé, à tester des hypothèses, à soulager la mémoire de travail et à structurer progressivement une démarche. Bien qu'ils ne soient pas formellement évalués, ils représentent une source précieuse d'informations pour les professeurs. En les consultant, ceux-ci peuvent mieux comprendre les raisonnements en cours, repérer des obstacles ou des erreurs fréquentes et proposer des ajustements pédagogiques ciblés. Ces écrits sont également formatifs : ils retracent le cheminement de la pensée, y compris les essais infructueux, et renforcent les apprentissages par une posture d'engagement ;
- les écrits d'entraînement et de résolution : les activités classiques d'exercices et de problèmes donnent lieu à des écrits structurés, qui constituent la trace des apprentissages engagés en classe. Ces écrits permettent de stabiliser les acquis par la répétition et l'automatisation, de mettre en pratique des méthodes ou des raisonnements étudiés en cours, de garder en mémoire les essais et les erreurs, dans une logique d'apprentissage par tâtonnement. Les professeurs encouragent les élèves à conserver les traces de leur démarche, même si elles ne sont pas abouties. Loin d'être des « brouillons à effacer », ces productions constituent une matière riche pour progresser et pour développer une culture de l'erreur constructive ;
- les écrits de référence : les notions institutionnalisées à l'issue des activités sont consignées sous forme de traces écrites de référence : définitions, propriétés, vocabulaire, procédures, modèles d'exercices résolus, etc. Ces écrits structurent le capital mathématique de l'élève. Ils doivent être soignés et organisés, pour être facilement consultables, mis à jour régulièrement, au fil des apprentissages et mobilisés activement, notamment lors de phases de révision ou de résolution autonome.

L'évaluation des progrès et des acquis des élèves

Au cycle 4, l'évaluation constitue un levier essentiel pour accompagner les apprentissages et favoriser la réussite de tous les élèves. Elle ne se limite pas à mesurer des performances, mais vise avant tout à faire progresser, à guider les choix pédagogiques et à construire chez l'élève une meilleure compréhension de ses propres acquis.

L'évaluation reste au service des apprentissages et revêt différentes modalités, mais conserve toujours une visée formative : elle doit permettre de repérer les acquis des élèves en lien avec les six compétences mathématiques (chercher, modéliser, représenter, raisonner, calculer, communiquer).

Pour que l'évaluation soit véritablement utile et juste, l'élève doit connaître les objectifs visés et les critères de réussite. Ces critères s'appuient sur les compétences travaillées en classe, en lien avec les objectifs du programme. Leur explicitation favorise une posture active de l'élève, qui comprend ce qu'il apprend, pourquoi il l'apprend, et comment il peut s'améliorer. Dans cette logique, des outils comme les grilles de réussite ou les barèmes commentés peuvent soutenir l'appropriation des attendus.

Le retour sur l'évaluation est un moment clé du processus d'apprentissage. Il ne se limite pas à une correction collective, mais vise à valoriser les démarches pertinentes qui, si elles ne mènent pas immédiatement à la bonne réponse, mettent en lumière les erreurs fréquentes. L'objectif est d'aider les élèves à comprendre leurs erreurs et à y remédier et à leur proposer des pistes personnalisées (révisions ciblées, exercices de consolidation, soutien différencié). Ce retour permet aussi au professeur de réguler sa progression, de revoir certains points du programme ou de proposer d'autres approches pédagogiques.

L'évaluation, partagée avec les élèves et les familles, permet aux élèves de constater leurs progrès et participe ainsi pleinement au développement de l'autonomie, de la confiance et de l'engagement des élèves dans leurs apprentissages.

Les compétences psychosociales

L'enseignement des mathématiques au cycle 4 contribue au développement de compétences diverses.

La mémorisation de faits numériques ou de formules, l'automatisation de procédures renforcent des aptitudes transférables à d'autres domaines.

La résolution de problèmes renforce l'aptitude des élèves à s'appuyer sur des faits pour prendre des initiatives, pour analyser des données, pour élaborer des stratégies et pour faire des choix réfléchis. Elle apprend à l'élève à se confronter à l'inconnu, à identifier ses points forts et ses faiblesses. Elle lui apprend à tirer profit de ses erreurs, à développer sa confiance en lui et à éprouver le plaisir de chercher.

Des modalités de travail diversifiées (recherche en binômes ou en groupes plus larges, entraide entre élèves, exposé d'une réponse ou d'une solution, débat autour de celle-ci, etc.) favorisent le développement de l'engagement, de la persévérance, de la capacité d'écoute, du respect du point de vue d'autrui et de la capacité à défendre le sien.

L'égalité entre les élèves, un enjeu fondamental pour la réussite de tous

En mathématiques, comme dans toutes les disciplines, la réduction des inégalités scolaires constitue une priorité éducative majeure. Les professeurs jouent un rôle déterminant dans la construction d'un climat d'apprentissage juste, exigeant et bienveillant, où chaque élève peut développer sa maîtrise des savoirs et savoir-faire, indépendamment de son origine sociale, de son genre ou de son parcours. Une posture pédagogique inclusive et équitable, favorisant une identification positive, contribue ainsi à encourager le parcours mathématique de chaque élève.

Il s'agit de donner à voir que les compétences en mathématiques ne sont ni innées, ni réservées à une élite, mais qu'elles se construisent par la pratique, l'erreur, l'échange et l'entraînement régulier. Promouvoir cette vision démythifie cette croyance et renforce chez les élèves leur engagement dans leurs apprentissages.

Tendre vers plus d'égalité ne consiste pas à traiter tous les élèves de manière identique, mais exige des enseignants une vigilance constante à plusieurs niveaux :

- le choix des situations d'apprentissage : elles doivent être suffisamment variées pour solliciter différents modes de raisonnement, et suffisamment accessibles pour permettre à tous les élèves d'entrer dans l'activité ;
- le regard porté sur chaque élève : les professeurs valorisent l'engagement dans les apprentissages, les stratégies et les progrès, et non uniquement les résultats. Ils adoptent une posture d'éducateur exigeant et encourageant, en refusant toute forme de fatalisme ou de résignation ;
- la répartition équitable des responsabilités : chaque élève doit pouvoir prendre part aux tâches, être écouté, et s'exprimer. Cela passe par une vigilance à ne pas laisser certains élèves s'effacer ou monopoliser la parole ;
- l'attention particulière accordée à la dimension langagière des écrits mathématiques et des échanges en classe, afin qu'ils soient compréhensibles par tous les élèves, en identifiant les obstacles potentiels et en travaillant systématiquement, lorsque cela s'avère nécessaire, la reformulation ;
- les retours oraux et écrits : ils doivent guider l'élève vers des pistes concrètes d'amélioration. Ils participent à construire une relation de confiance fondée sur le respect, la clarté des attentes et la reconnaissance des efforts ;
- la diversité des modalités d'expression : encourager chaque élève à prendre la parole, à présenter une démarche, à débattre ou à reformuler une consigne, c'est reconnaître sa capacité à penser, chercher et construire du savoir.

L'enseignement des mathématiques doit également contribuer à modifier les représentations sociales souvent associées à cette discipline et qui entraînent un manque de légitimité ressenti par certains élèves : élitisme, science pure détachée de tout contexte, absence de figures féminines, opposition entre sciences et créativité, etc. Pour cela, il est essentiel de :

- rendre visibles des parcours de mathématiciens et de mathématiciennes aux profils variés, issus de contextes culturels et sociaux différents ;
- proposer des références inspirantes à travers les supports utilisés en classe ou les échanges avec des intervenants extérieurs (étudiants, chercheurs, professionnels), afin que tous les élèves puissent se projeter dans des rôles valorisants ;
- questionner activement les stéréotypes de genre ou d'origine, en déjouant les biais inconscients qui peuvent encore peser sur les pratiques scolaires.

Cette approche contribue à créer un environnement où chaque élève a la possibilité d'apprendre, de progresser, de réussir, ce qui constitue la condition première d'un enseignement réellement inclusif.

La pensée informatique

La locution « pensée informatique » englobe une attitude intellectuelle et un ensemble de savoirs et savoir-faire essentiels pour comprendre les enjeux contemporains liés à la place des algorithmes, à la programmation et à l'usage de machines avec ou sans intelligence artificielle.

Au cycle 4, les élèves poursuivent la démarche entamée au cycle 3. Le développement de leur pensée informatique repose sur l'algorithmique construite progressivement tout au long du cycle. Elle permet aux élèves de manipuler les notions mathématiques sous un autre point de vue. Elle vise aussi à les sensibiliser aux enjeux des technologies numériques, en liaison avec l'enseignement de technologie.

Organisation du programme

Les apprentissages figurant dans le programme recouvrent des domaines variés des mathématiques : nombres et calculs, algèbre, organisation et gestion des données, probabilités, géométrie, proportionnalité.

En amont des objectifs d'apprentissage, une rubrique intitulée « Automatismes » recense les compétences fondamentales devant être acquises de manière fluide et durable.

Certains domaines comportent également une rubrique intitulée « Prolongements possibles : mises en perspective historiques ou culturelles ». Celle-ci a pour vocation d'enrichir les enseignements en inscrivant les notions mathématiques dans une dimension historique, culturelle et interdisciplinaire, contribuant ainsi à la construction de la culture générale des élèves et à la contextualisation des savoirs. L'histoire des mathématiques peut être un fil rouge sur tout le cycle 4, montrant ainsi le développement de la pensée mathématique et de son écriture.

L'ensemble de cette organisation vise à offrir un cadre pédagogique lisible et cohérent, permettant aux professeurs de concevoir des parcours d'apprentissage exigeants, stimulants et adaptés à la diversité des élèves.

Nombres et calculs

Au cycle 4, la partie nombres et calculs du programme s'enrichit de nombreuses nouvelles notions. Les élèves découvrent ainsi de nouvelles catégories de nombres avec lesquels ils réalisent des calculs et qu'ils mobilisent pour résoudre des problèmes.

Les nombres relatifs sont introduits afin de rendre possible toutes les soustractions. Les opérations sur les nombres relatifs sont construites progressivement. Une pratique routinière de calculs additifs et soustractifs permet de se détacher progressivement des contextes familiers, ce qui est un préalable à une bonne compréhension de la multiplication et de la division.

La conception du nombre fraction abordée au cycle 3 est étendue aux nombres relatifs en écriture fractionnaire, ainsi qu'au quotient ou rapport écrit sous forme fractionnaire avec des nombres quelconques.

Par souci de cohérence, le programme fixe le vocabulaire suivant :

- on appelle quotient le résultat d'une division ou l'expression d'une division ; les deux termes de la division sont des nombres ou des expressions ;
- une fraction est le quotient de deux entiers (numérateur et dénominateur), qui peut être vu comme un nombre, une expression, et aussi comme un opérateur (fraction d'une quantité) ;
- un nombre rationnel est un nombre égal au quotient de deux entiers, sans référence à une écriture particulière.

Dans le programme, une fraction est à la fois un nombre et une écriture. On ne distingue pas fraction et écriture fractionnaire.

Les apprentissages ne doivent pas se réduire à la seule maîtrise des techniques opératoires.

Tout au long du cycle, ils doivent être consolidés par la résolution de problèmes qui s'enrichissent à chaque opération abordée. Les situations doivent motiver les apprentissages, mais aussi les nourrir en permanence à travers des problèmes porteurs de sens.

- Les opérations sur les fractions sont étendues à la multiplication et à la division.
- Les multiples et les diviseurs sont utilisés en lien avec les fractions, mais également dans le cadre de résolution de problèmes
- La racine carrée est introduite, en lien avec des situations géométriques (longueur du côté d'un carré d'aire donnée, théorème de Pythagore).
- L'apprentissage des puissances se fonde sur des situations mathématiques illustrant, par exemple, un produit itéré, comme le comptage de situations répétitives, etc.
- L'apprentissage des puissances de dix prend appui sur des grands nombres issus de domaines scientifiques ou technologiques tels que l'astronomie, les sciences physiques, l'informatique, le traitement de l'information, pour ce qui est des exposants positifs. Les sciences de l'atome, la microbiologie, les sciences chimiques, les nanotechnologies fournissent des situations propices à côtoyer les exposants négatifs. Ce travail est mené en lien avec les unités, les ordres de grandeur, dans les autres disciplines, en particulier la physique-chimie. On introduit en fonction des besoins les préfixes des puissances de dix de nano à giga. On fait le lien avec les conversions.

- Ces situations doivent motiver les apprentissages, mais aussi les nourrir en permanence, à travers des problèmes porteurs de sens.
- Ces notions se prêtent particulièrement à une approche interdisciplinaire par l'étude des problématiques liées au calendrier, à l'informatique, aux engrenages, à la conjonction de phénomènes périodiques et aux cycles d'éclosion de certaines espèces, provenant de la physique, de la technologie et des sciences de la vie et de la Terre.

Tout au long du cycle, l'introduction du calcul littéral vient progressivement enrichir, diversifier et formaliser ces premières rencontres avec la lettre et le signe égal. Le calcul littéral permet alors d'aller au-delà du cadre purement numérique, tout en restant connecté à celui-ci afin d'assurer une validation des expressions obtenues.

Au cycle 3, les élèves ont été exposés à différents usages de la lettre en mathématiques, notamment comme symbole d'une unité, comme désignation d'un objet mathématique (exemple : le point A, le nombre π , le volume V, etc.) ou encore comme variable dans des formules. Ils ont également rencontré différentes interprétations du signe « = », qu'il s'agisse d'indiquer le résultat d'un calcul, une égalité à compléter ou une assignation.

L'introduction du calcul littéral repose sur le développement d'une pensée algébrique, appuyée sur des manipulations concrètes et des représentations adaptées. Il ne doit pas se limiter à des exercices techniques, bien que ceux-ci soient indispensables. Son objectif principal est de permettre la généralisation, la démonstration et la modélisation. Il doit ainsi être intégré à la résolution de problèmes concrets ou internes aux mathématiques, qui en justifient l'usage et en renforcent la pertinence.

Cinquième

Opérations

Automatismes

- Mobiliser les critères de divisibilité par 2, 5 et 10 vus en CM1 et CM2.
- Déterminer le quotient et le reste dans une division euclidienne, par exemple, savoir que $17 = 3 \times 5 + 2$.
- Utiliser les tables de multiplication pour factoriser des nombres entiers décomposables en produit de deux nombres différents de 1, par exemple, $21 = 3 \times 7$.
- Savoir calculer des produits en lien avec les tables : $0,6 \times 7$; $40 \times 0,03$.
- Multiplier et diviser par 10, 100, 1 000.
- Additionner et soustraire des décimaux, par exemple, $2,7 + 1,4$; $3,4 - 0,8$.

Objectifs d'apprentissage

Additionner, soustraire, multiplier et diviser pour résoudre des problèmes et contrôler la vraisemblance de son résultat.

Connaître le sens et les situations d'emploi de ces opérations.

Diviser par un nombre décimal.

Enchaîner des opérations.

Traduire un problème, une succession donnée d'opérations, un programme de calcul, en une seule expression, en faisant appel ou non à des parenthèses.

Nommer un calcul, distinguer sommes et produits, termes et facteurs.

Connaître et utiliser les priorités opératoires.

Connaître et utiliser la distributivité simple sur des exemples numériques.

Utiliser les notions de multiples et diviseurs.

Connaître les critères de divisibilité par 3 et par 9.

Mobiliser un algorithme dans le cadre du calcul numérique.

Prolongements possibles : mises en perspective historiques et culturelles

- Notion de nombre premier et développements sur ce thème (existence d'un nombre infini de nombres premiers, crible d'Ératosthène, etc.).

Nombres relatifs

Automatismes

- Additionner, soustraire, multiplier des nombres décimaux à une ou deux décimales.
- Savoir que pour compléter une addition à trou, on utilise une soustraction : $2 + \dots = 7$ se complète en calculant $7 - 2$.

Objectifs d'apprentissage

Définir les nombres relatifs.

Définir l'opposé et la valeur absolue d'un nombre.

Définir la notion de nombre positif, strictement positif, négatif, strictement négatif.

Utiliser les nombres relatifs pour représenter des grandeurs observables qui peuvent prendre des valeurs inférieures à zéro (température, temps, altitude, etc.), en particulier dans le cadre de la résolution de problèmes.

Lire l'abscisse d'un nombre relatif sur une droite graduée et placer un nombre relatif d'abscisse donnée.
 Comparer et ranger dans l'ordre croissant et décroissant des nombres décimaux relatifs.
 Additionner deux nombres décimaux relatifs.
 Additionner plusieurs nombres décimaux relatifs.
 Soustraire deux nombres décimaux relatifs.
 Connaître et justifier les situations dans lesquelles des parenthèses sont indispensables au sens des écritures.
 Simplifier l'écriture de sommes comportant des parenthèses.
 Enchaîner additions et soustractions de décimaux relatifs.
 Résoudre des problèmes mobilisant addition et soustraction de nombres décimaux relatifs.

Prolongements possibles : mises en perspective historiques et culturelles

- Premières apparitions des nombres négatifs avec Brahmagupta (600), dont l'existence était toujours niée au XVII^e siècle.

Nombres rationnels

Automatismes

- Entretenir la connaissance et l'utilisation des tables de multiplication.
- Entretenir l'écriture décimale des fractions simples comme $\frac{1}{2}; \frac{1}{4}; \frac{3}{4}; \frac{3}{2}; \frac{4}{2}; \frac{5}{2}; \frac{1}{10}; \frac{100}{100}; \frac{7}{1}$.
- Faire vivre la notion de nombre quotient en complétant des multiplications à trou : $3 \times \dots = 7$ puis $3 \times \frac{7}{3} = \dots$
- Lire l'abscisse d'un point sur une droite graduée en tiers, en quarts, en moitiés, en dixièmes.
- Reconnaître des fractions égales : $\frac{2}{3} = \frac{\dots}{15}; \frac{4}{7} = \frac{\dots}{14}$.
- Comparer deux fractions : $\frac{2}{7}$ et $\frac{5}{7}$; $\frac{8}{12}$ et $\frac{8}{21}$; $\frac{3}{4}$ et $\frac{7}{18}$; $\frac{8}{3}$ et $\frac{6}{7}$.
- Écrire une fraction sous la forme d'une somme d'un nombre entier et d'une fraction inférieure à 1 : $\frac{17}{5} = 3 + \frac{2}{5}$.
- Addition et soustraction de fractions simples : $\frac{3}{5} + \frac{4}{5}$; $1 - \frac{2}{3}$; $\frac{4}{7} - \frac{2}{21}$; $3 + \frac{2}{5}$; $\frac{2}{5} + \frac{1}{4}$.
- Prendre une fraction simple d'un nombre : le $\frac{1}{3}$ de 18 ; le $\frac{1}{4}$ de 12.
- Prendre 1 %, 10 % ou 50 % d'un nombre, en lien avec la proportionnalité.
- Écrire un même nombre sous de multiples formes, par exemple dire que $1,2 = \frac{12}{10} = \frac{6}{5} = 1 + \frac{1}{5} = 120 \% = \frac{120}{100}$ etc.

Objectifs d'apprentissage

Comparer des fractions.
 Additionner et soustraire des fractions de dénominateurs quelconques.
 Résoudre des problèmes avec des additions et soustractions de fractions.

Puissances

Automatismes

- Entretenir les tables de multiplications.
- Connaître les unités d'aires et de volume.

Objectifs d'apprentissage

Découvrir la notion de puissance d'un nombre et sa notation dans le cas du carré et du cube.
 Connaître les carrés des entiers de 0 à 12.
 Connaître le cube de 10.
 Savoir écrire un nombre sous la forme d'une puissance 2 ou 3.
 Calculer la valeur numérique d'expressions contenant des puissances simples, additions, soustractions et produits.
 Calculer la valeur d'une expression littérale contenant une puissance simple.

Calcul littéral et algèbre

Automatismes

- Identifier des régularités et poursuivre une suite de motifs évolutive.
- Trouver le nombre d'éléments pour une étape donnée dans une suite de motifs évolutive.
- Identifier la structure d'un motif évolutif en repérant une régularité.
- Nombre quotient.

Objectifs d'apprentissage

Produire des formules (double, triple, carré, successeur, prédécesseur, aire, périmètre, etc.).
 Calculer la valeur d'une expression littérale par substitution.

Tester si une égalité entre expressions algébriques comportant une variable est vraie ou fausse.
Déterminer si une expression littérale est une somme ou un produit.
Exploiter les relations $k(a + b) = ka + kb$ ou $k(a - b) = ka - kb$ pour factoriser, ou développer une expression littérale.
Réduire une expression littérale de la forme $ax + b$, où a et b sont des nombres décimaux.
Démontrer une propriété générale par le calcul littéral.
Utiliser un contre-exemple pour démontrer qu'une assertion est fausse.
Formuler des conjectures en s'appuyant sur un langage algorithmique ou un tableur.
Donner à la lettre le statut d'inconnue.
Modéliser des problèmes relevant des opérations à trous par des équations du type $ax = c$ ou $x + b = c$.
Résoudre des équations du type $ax = c$ ou $x + b = c$ par des méthodes arithmétiques s'appuyant sur les opérations inverses.

Prolongements possibles : mises en perspective historiques et culturelles

- Lien avec Al Khwarizmi pour qui la résolution des problèmes fait appel à la « chose » qu'on cherche.
- Spécificité de la résolution des équations du type $x + b = c$ (« Al-jabr ») et du type $ax = c$ (« Al-hatt ») chez Al Khwarizmi.

Quatrième

Opérations sur les nombres relatifs

Automatismes

- Manipulation de sommes et différences de nombre relatifs.
- Opposé d'un nombre, somme des opposés.
- Entretien des tables de multiplication.
- Multiplier et diviser par 10, 100, 1 000.
- Compléter des multiplications à trou : $5 \times \dots = 3$; faire le lien entre multiplication et division.
- Multiplication comme addition itérée : $3 + 3 + 3 + 3 = 4 \times 3$.

Objectifs d'apprentissage

Multiplier deux nombres relatifs : d'abord dans le cas où un seul des facteurs est négatif, puis, grâce à la distributivité, dans le cas où les deux facteurs sont négatifs.

Diviser deux nombres relatifs.

Savoir calculer un enchaînement d'opérations avec des nombres relatifs.

Utiliser le vocabulaire (somme, quotient, etc.) à partir d'un enchaînement d'opérations dans un programme de calcul et inversement.

Nombres rationnels

Automatismes

- Addition et soustraction de fractions de dénominateurs quelconques mais simples.
- Comparaison de fractions.
- Savoir qu'une fraction est aussi le quotient : $\frac{3}{7}$ (le nombre, qui, multiplié par 7 donne 3, donc savoir que $7 \times \frac{3}{7} = 3$).
- Savoir que prendre la fraction d'un nombre revient à multiplier la fraction par ce nombre.

Objectifs d'apprentissage

Simplifier une fraction.

Définir la notion de nombre rationnel : le quotient de deux nombres entiers relatifs.

Exprimer l'opposé d'un nombre rationnel.

Calculer le produit de nombres rationnels.

Calculer et représenter la fraction d'une fraction, d'un nombre, d'une quantité.

Définir l'inverse d'un nombre et connaître sa notation.

Déterminer l'inverse d'une fraction.

Diviser des fractions.

Calculer la valeur d'expressions comportant plusieurs opérations avec des fractions.

Résoudre des problèmes mobilisant les opérations sur les fractions : addition, soustraction, multiplication, division, inverse.

Puissances

Automatismes

- Connaître et reconnaître les carrés parfaits des entiers de 0 à 12.
- Multiplier et diviser par 10, 100, 1 000 ; savoir compléter $1\,200 = 1,2 \times \dots$
- Puissances simples : $2^2 = 4$; $2^3 = 8$; $3^3 = 27$.
- $10^2 = 100$; $10^3 = 1\,000$.

Objectifs d'apprentissage

Définir les puissances d'exposant positif d'un nombre a .

Multiplier des puissances d'exposant entier naturel d'un même nombre entre elles.

Multiplier des puissances d'un même exposant entier naturel de deux nombres entre elles.

Résoudre des problèmes faisant intervenir des puissances.

Racine carrée

Automatismes

- Donner les carrés des nombres entiers compris entre 0 et 12.

Objectifs d'apprentissage

Comprendre et connaître la définition de la racine carrée d'un nombre positif.

Encadrer la racine carrée d'un entier par deux nombres entiers consécutifs.

Prolongements possibles : mises en perspective historiques et culturelles

- Découverte de l'existence de nombres irrationnels (lien entre l'aire d'un carré et la longueur d'un de ses côtés).
- $\sqrt{2}$ n'est pas décimal (démonstration par l'absurde en considérant le chiffre des unités).

Calcul littéral et algèbre

Automatismes

- Donner la valeur d'expressions numériques simples.
- Résoudre des équations du type $ax = c$ et $x + b = c$, où a , b et c sont des nombres.
- Écrire $3 \times x$ sous la forme $3x$ et savoir que $3x$ c'est $3 \times x$.
- Connaître et utiliser : $1 \times x = x$; $x + x = 2x$; $x \times x = x^2$; $3x + 2x = 5x$; $3x \times 2x = 6x^2$.
- Donner le double, le triple, la moitié, le prédécesseur, le successeur, le carré d'un nombre.
- Tester si un nombre vérifie une égalité.

Objectifs d'apprentissage

Produire des formules et tester leur vraisemblance : aires de formes géométriques simples, nombres pairs/impairs, etc.

Connaître et utiliser la distributivité simple pour développer et factoriser une expression algébrique.

Utiliser le calcul algébrique pour produire des démonstrations.

Résoudre une équation du premier degré du type $ax + b = c$.

Mettre en équation un problème et le résoudre à l'aide d'une équation du premier degré du type $ax + b = cx + d$.

Formuler des conjectures à l'aide d'un algorithme ou d'un tableur pour résoudre de manière exacte ou approchée une équation.

Troisième

Nombres rationnels

Automatismes

- Additionner, soustraire, multiplier et diviser des fractions.

Objectifs d'apprentissage

Mettre une fraction sous forme irréductible.

Rendre irréductible une fraction.

Résoudre des problèmes faisant appel à des fractions.

Prolongements possibles : mises en perspective historiques et culturelles

- Notation des ensembles des entiers naturels, des entiers relatifs, des décimaux, des rationnels.

Puissances

Automatismes

- Puissance comme multiplication itérée : $3 \times 3 \times 3 \times 3 = 3^4$.
- Multiplication de puissances d'exposant positif d'un nombre.
- Multiplication de puissances de même exposant positif de deux nombres.

Objectifs d'apprentissage

Définir les puissances d'exposant négatif d'un nombre.

Multiplier et diviser des puissances.

Déterminer la notation scientifique d'un nombre.

Résoudre des problèmes notamment en utilisant la notation scientifique.

Prolongements possibles : mises en perspective historiques et culturelles

- L'échiquier de Sissa.
- Le papyrus de Rhind.

Racine carrée

Automatismes

- Donner les carrés des nombres entiers compris entre 0 et 12.

Objectifs d'apprentissage

Résoudre analytiquement et graphiquement des équations de la forme $x^2 = a$.

Résoudre des problèmes utilisant la racine carrée.

Prolongements possibles : mises en perspective historiques et culturelles

- Notion de parabole et de faisceaux convergents vers son foyer. Lien avec les paraboles pour capter les chaînes de télévision.
- Algorithmes d'extraction de racines carrées.

Multiples et diviseurs

Automatismes

- Factoriser un nombre entier positif : $60 = 2^2 \times 3 \times 5$.
- Simplifier une fraction dont le numérateur et le dénominateur sont dans une même table de multiplication, par exemple $\frac{15}{35}$ et $\frac{63}{14}$.
- Trouver un dénominateur commun à deux fractions pour les additionner, les soustraire ou les comparer.
- Appliquer les critères de divisibilité par 2, 3, 5, 9.

Calcul littéral et algébrique

Automatismes

- Résoudre des équations du type $ax = c$, $x + b = c$, $ax + b = c$.
- Simplifier des expressions littérales.
- Calculer la valeur d'une expression algébrique avec des puissances ou non.
- Donner la nature d'une expression littérale : $3x + 2$ est une somme, $5(x + 4)$ est un produit.
- Développer et factoriser une expression simple.
- Donner l'expression générique d'un nombre pair, d'un nombre impair.
- Prendre l'opposé d'une expression : savoir que $-(5 - 4x) = -5 + 4x$.

Objectifs d'apprentissage

Simplifier des expressions produits ou des rapports comportant des facteurs communs.

Utiliser la double distributivité pour développer et factoriser des expressions dont le facteur est apparent.

Résoudre analytiquement et graphiquement une inéquation du premier degré du type $ax \geq b$.

Résoudre une équation produit nul.

Manipuler les trois identités remarquables pour développer et factoriser :

$$a^2 + 2ab + b^2 = (a + b)^2$$

$$a^2 - 2ab + b^2 = (a - b)^2$$

$$a^2 - b^2 = (a - b)(a + b)$$

Pratiquer un raisonnement par analyse-synthèse dans le cadre d'une résolution d'équation.

Prolongements possibles : mises en perspective historiques et culturelles

- Étude de l'identité de Sophie Germain.

Espace et géométrie

L'enseignement de la Géométrie au cycle 4 a pour objectif majeur d'amener les élèves à mener des raisonnements et à s'initier à la preuve. Cette transition vers une géométrie du raisonnement, entamée en 6^e, se fait progressivement, en s'appuyant sur la géométrie perceptive et sur la géométrie instrumentée étudiées précédemment. Ces différentes visions ne doivent pas s'opposer mais se compléter, et faire l'objet d'allers-retours nécessaires à l'élève. L'enseignement de la géométrie se fait donc en continuité car chaque nouvelle approche complète la précédente, mais aussi en rupture car à ce stade de l'apprentissage de la géométrie, la mesure ne constitue plus un élément de preuve.

Dans l'apprentissage du travail de la démonstration, les attentes en termes de formalisme se construisent progressivement. Pourront ainsi être présentés des exemples génériques, des ébauches de preuves, des diagrammes ou schémas de raisonnement, des manipulations donnant l'idée de la preuve, des preuves à compléter ou à mettre dans l'ordre. L'objectif de rédaction est précédé par l'objectif de raisonnement. On privilégiera pour ce faire un travail en deux étapes : une première étape sur la recherche d'une preuve, une seconde sur la mise en forme de la preuve (mais sans formalisme excessif ni rédactions stéréotypées).

La représentation est particulièrement mobilisée. Les élèves sont ainsi amenés, dans un premier temps, le plus possible, puis autant que de besoin, à réaliser des représentations sur leurs cahiers.

Le programme propose de travailler en fil rouge des preuves utilisant les aires, afin de mobiliser les grandeurs géométriques de sensibiliser les élèves à l'identification d'invariants (élément central dans de nombreux raisonnements mathématiques) et à la notion d'universalité (par exemple découvrir puis démontrer une propriété vraie dans tous les triangles, une propriété vraie quelle que soit la position du point M choisi, etc.).

La géométrie est également un domaine dans lequel les élèves pourront accéder à des résultats mathématiques surprenants, leur permettant de toucher du doigt la beauté de certains résultats et de certains raisonnements.

Cinquième

Repérage sur une droite et dans le plan

Automatismes

- Placer sur une demi-droite graduée un point dont l'abscisse est un nombre décimal.
- Repérer un nombre décimal sur une demi-droite graduée.

Objectifs d'apprentissage

Sur une droite graduée :

- lire l'abscisse d'un point donné ;
- placer un point d'abscisse donnée.

Dans le plan muni d'un repère orthogonal :

- lire les coordonnées d'un point donné ;
- placer un point de coordonnées données.

Représentation de l'espace

Automatismes

- Reconnaître des vues (de dessus, dessous...) d'empilements de cubes.
- Dénombrer des cubes dans des empilements.
- Reconnaître un cube, un pavé représenté en perspective cavalière.
- Reconnaître un patron d'un cube.

Objectifs d'apprentissage

Construire et mettre en relation différentes représentations en perspectives cavalières des solides suivants : pavé droit, cube, cylindre de révolution, prisme droit.

Savoir mettre en relation une représentation en perspective cavalière et un patron d'un pavé, d'un prisme droit ou d'un cylindre de révolution.

Calculer le volume du cube, du pavé droit, du prisme droit.

Connaître et convertir des unités usuelles (volume et capacité).

Calculer l'aire du disque, le volume du cylindre de révolution.

Prolongements possibles : mises en perspective historiques et culturelles

- Solides de Platon, formule d'Euler.
- Tableaux d'Escher pour jouer sur la perception de l'espace et des volumes.

Transformations

Automatismes

- Reconnaître et construire le symétrique d'une figure par symétrie axiale, dont l'axe est vertical, horizontal, ou en diagonale sur quadrillage.
- Construire le symétrique, par rapport à un axe, d'un point, d'une figure, sur feuille blanche.

Objectifs d'apprentissage

Définir le demi-tour, ou symétrie centrale.

Connaître les propriétés du demi-tour.

Prolongements possibles : mises en perspective historiques et culturelles

- Rosaces et pavages dans l'art du Moyen Âge.
- Lien avec les formes vues dans la nature : flocon, alvéoles d'abeilles, fleurs.

Angles

Automatismes

- Reconnaître et citer sur une configuration géométrique des angles : angle plein, plat, nul, droit ; angles opposés par le sommet, adjacents, supplémentaires, aigus, obtus.
- Savoir qu'un angle droit mesure 90° , qu'un angle plat mesure 180° .
- Reconnaître une bissectrice.
- Connaître les mesures des angles de l'équerre dont dispose l'élève (30° 60° 90° ou 45° 45° 90°).

Objectifs d'apprentissage

Caractériser le parallélisme par les angles : angles alternes internes, angles correspondants.

Prolongements possibles : mises en perspective historiques et culturelles

- Éléments d'Euclide (*Livre I*, proposition 27 ou 28).

Triangles

Automatismes

- Reconnaître un triangle isocèle, équilatéral ou rectangle à partir d'un schéma codé.
- Connaître la somme des angles d'un triangle, calculer le 3^e angle d'un triangle connaissant les mesures des deux autres.
- Connaître la notion de médiatrice, de cercle circonscrit.

Objectifs d'apprentissage

Connaître la somme des angles d'un triangle et savoir la démontrer.

Construire des triangles à partir de données partielles.

Connaître les propriétés des médiatrices et du cercle circonscrit dans le cas de triangles particuliers.

Calculer l'aire d'un triangle.

Définir et tracer les hauteurs dans un triangle.

Savoir que les hauteurs d'un triangle sont concourantes.

Définir et tracer les médianes dans un triangle.

Démontrer qu'une médiane partage un triangle en deux triangles d'aires égales.

Utiliser ces propriétés dans le cas de triangles particuliers.

Prolongements possibles : mises en perspective historiques et culturelles

- Droite d'Euler, cercle des neufs points.
- En suivant un programme de construction donné, l'élève construit, à la règle et au compas, un pentagone régulier.
- Construction d'ogives en lien avec l'art gothique.
- Construction de rosaces trilobées, du triangle de Reuleaux.
- Différents instruments de mesure.

Parallélogrammes

Automatismes

- Reconnaître en justifiant un quadrilatère, un parallélogramme, un rectangle, un losange, un carré, un trapèze, un pentagone, un hexagone dans des figures complexes.
- Exploiter le codage d'une figure pour identifier des parallélogrammes particuliers.

Objectifs d'apprentissage

Définir le parallélogramme.

Construire des parallélogrammes.

Connaître les propriétés caractéristiques des côtés opposés et des diagonales.

Utiliser une propriété caractéristique sur les diagonales ou les côtés pour les construire ou donner la nature du quadrilatère.

Définir les parallélogrammes particuliers (rectangle, losange, carré).

Connaître les propriétés caractéristiques.

Savoir calculer l'aire d'un parallélogramme et de figures complexes.

Résoudre des problèmes faisant appel à des conversions d'unités de longueur et d'unités d'aires.

Quatrième

Transformations

Automatismes

- Construire le symétrique d'un point par demi-tour.

Repérage sur une droite et dans le plan

Automatismes

- Placer sur une droite graduée un point dont l'abscisse est un nombre relatif.
- Repérer un nombre relatif sur une droite graduée.
- Dans le plan muni d'un repère orthogonal :
 - lire les coordonnées d'un point donné ;
 - placer un point de coordonnées données.

Représentation de l'espace

Automatismes

- Reconnaître les solides : cube, pavé, cylindre, prisme droit.
- Connaître et utiliser les formules du volume d'un cube, d'un pavé, d'un prisme, d'un cylindre.
- Reconnaître la base d'un prisme donné en perspective cavalière.
- Savoir calculer l'aire des figures planes usuelles : triangle, rectangle, disque.

Objectifs d'apprentissage

Reconnaître des solides (pyramide, cône de révolution).

Construire et mettre en relation différentes représentations des solides (pavé droit, cube, cylindre de révolution, prisme droit, pyramides et cônes de révolution).

Connaître le volume de la pyramide et du cône de révolution.

Prolongements possibles : mises en perspective historiques et culturelles

- Lien avec la pyramide du Louvre, les pyramides égyptiennes.

Parallélogrammes et translations

Automatismes

- Dire si des figures planes sont images l'une de l'autre par une symétrie axiale (dont on identifie l'axe) ou par un demi-tour (dont on identifie le centre).
- Dans une configuration donnée, déterminer les images de figures, de droites, de segments, de points par une symétrie axiale ou un demi-tour.
- Reconnaître un parallélogramme à l'aide de sa définition ou d'une propriété caractéristique grâce aux codages.
- Reconnaître un parallélogramme particulier à partir de ses propriétés caractéristiques, notamment à partir des propriétés de ses diagonales.

Objectifs d'apprentissage

Comprendre l'effet d'une translation.

Faire le lien avec les parallélogrammes, les angles.

Connaître et utiliser les propriétés de conservations des translations.

Prolongements possibles : mises en perspective historiques et culturelles

- Pavage d'Escher ou de l'Alhambra.

Triangles

Automatismes

- Reconnaître des droites remarquables, y compris dans les triangles particuliers (médiatrices, médianes, hauteurs, bissectrices).

Objectifs d'apprentissage

Connaître les trois théorèmes relatifs à la droite des milieux dans un triangle.

Connaître le théorème de Pythagore, sa réciproque, sa contraposée.

Mener un travail de logique sur la réciproque et la contraposée.

Caractériser un triangle rectangle à l'aide de son cercle circonscrit, par son inscription dans un demi-cercle dont le diamètre est un côté du triangle.

Déterminer le centre du cercle circonscrit d'un triangle rectangle.

Construire des rectangles sans équerre.

Prolongements possibles : mises en perspective historiques et culturelles

- Théorème de Varignon : l'élève étudie la démonstration historique d'Euclide basée sur les aires.
- Quelques repères historiques autour de Pythagore et son œuvre.

Troisième

Repérage sur une droite et dans le plan

Automatismes

- Placer sur une droite graduée un point dont l'abscisse est un nombre relatif.
- Repérer un nombre relatif sur une droite graduée.
- Dans le plan muni d'un repère orthogonal :
 - lire les coordonnées d'un point donné ;
 - placer un point de coordonnées données.

Représentation de l'espace

Automatismes

- Reconnaître des solides (pavé droit, cube, prisme droit, cylindre, pyramide, cône).
- Connaître et utiliser les formules du volume d'une pyramide ou d'un cône.
- Donner la nature d'une face d'une pyramide représentée en perspective cavalière.
- Identifier les patrons de pyramides données (par exemple inscrites dans un cube).

Objectifs d'apprentissage

Définir la boule et la sphère.

Définir les grands cercles, le diamètre.

Visualiser et réaliser des sections de pavé parallèlement à une face, de cylindre parallèlement ou perpendiculairement à son axe, d'une boule.

Connaître et utiliser la formule du volume d'une boule de rayon donné.

Prolongements possibles : mises en perspective historiques et culturelles

- La formule du volume, trouvée au III^e siècle avant J.-C., d'après une intuition d'Archimède comme étant $\frac{2}{3}$ du cylindre qui contient la boule. Elle a été démontrée plus formellement par Newton au XVII^e.
- Les cinq polyèdres réguliers de l'espace et les illustrations de Léonard de Vinci pour le traité mathématique *De divina proportione* de Luca Pacioli.

Triangles

Automatismes

- Utiliser la propriété du triangle rectangle et de son cercle circonscrit.
- Écrire l'égalité de Pythagore dans un triangle rectangle.
- Utiliser la droite des milieux pour prouver que des droites sont parallèles, pour calculer une longueur, pour prouver qu'un point est le milieu d'un côté.

Objectifs d'apprentissage

Connaître et appliquer le théorème de Thalès, sa réciproque, sa contraposée (configurations des triangles emboîtés et configuration dite du papillon).

Connaître et utiliser les lignes trigonométriques dans le triangle rectangle : cosinus, sinus, tangente.

Prolongements possibles : mises en perspective historiques et culturelle

- Repères historiques autour du théorème de Thalès, qui n'est pas appelé comme cela dans les autres pays.
- Construction des polygones réguliers à la règle et au compas.

Translations et vecteurs

Automatismes

- Mobiliser les connaissances sur la symétrie axiale, le demi-tour, la translation.

Objectifs d'apprentissage

Définir et utiliser la translation : définition ponctuelle avec parallélogramme.

Définir et utiliser les notions de vecteur, de vecteurs égaux, de vecteur nul, d'opposé d'un vecteur.

Définir et utiliser la somme de deux vecteurs par enchaînement de deux translations.
Découvrir et utiliser la relation de Chasles.

Prolongements possibles : mises en perspective historiques et culturelles

- Savoir qu'un hexagone est obtenu à partir de triangles équilatéraux.
- Lien avec les fractales comme les flocons de Von Koch ou les triangles de Sierpinski.

Organisation et gestion de données et probabilités

Statistiques

Certaines des notions travaillées dans ce thème ont déjà été abordées lors des cycles précédents. Au cycle 4, les élèves sont confrontés à diverses situations de travail sur des données : les utiliser, les représenter, les interpréter. Ils sont amenés à analyser et à comparer, en particulier pour dégager des informations pertinentes. Ce travail permet de développer leur esprit critique, de les éclairer pour prendre des décisions et de les mettre en garde sur des manipulations par des présentations trompeuses.

La compétence *Communiquer* est particulièrement travaillée dans la résolution des exercices de cette partie du programme.

La compétence *Représenter* est très souvent mobilisée dans cette partie du programme. Il est important que les élèves réalisent des représentations sur leurs cahiers.

Cette partie du programme est propice à l'utilisation du tableur. Les professeurs et les élèves devront y avoir recours aussi fréquemment que possible.

Probabilités

Au cycle 3, les élèves ont travaillé sur les notions élémentaires de probabilité : ils savent qu'une probabilité est un nombre compris entre 0 et 1 et qu'elle peut s'exprimer sous la forme d'une fraction, d'un nombre décimal ou d'un pourcentage. Ils ont calculé des probabilités dans des situations simples d'équiprobabilité.

Au cycle 4 on formalise la notion de probabilité dans le cas fini en s'appuyant sur le langage des ensembles et on précise les premiers éléments de calcul des probabilités.

L'élève rencontre des situations familières (par exemple, lancers de pièces ou de dés équilibrés, tirage au hasard dans une population) où il utilise le modèle de l'équiprobabilité. L'équiprobabilité est une hypothèse qui ne se démontre pas, mais qui peut être jugée pertinente par un argument de symétrie. Elle peut faire l'objet d'une discussion en classe et être confrontée à l'expérience.

Dans d'autres cas, un modèle probabiliste peut être construit à partir de fréquences observées (par exemple : sexe d'un enfant à la naissance) en s'appuyant sur l'idée de stabilisation des fréquences (loi des grands nombres).

Dans tous les cas, on distingue la situation réelle du modèle probabiliste utilisé pour la décrire.

Cinquième

Statistiques

Objectifs d'apprentissage

Recueillir et organiser des données.

Calculer des effectifs et des fréquences (exprimées sous forme décimale, fractionnaire ou de pourcentage).

Lire et interpréter des informations présentées sous forme de tableaux, de diagrammes et de graphiques.

Représenter, sur papier ou à l'aide d'un tableur-grapheur, des données sous la forme d'un tableau, d'un diagramme (diagramme en barres, diagramme circulaire) ou d'un graphique cartésien.

Choisir une représentation adaptée à ce qu'il convient de mettre en avant.

Calculer et interpréter la moyenne simple d'une série de données.

Prolongements possibles : mises en perspective historiques et culturelles

- Étude des diagrammes de Florence Nightingale.

Probabilités

Automatismes

- Positionner sur une échelle de probabilité les événements du type :
 - événement impossible ;
 - événement certain ;
 - obtenir pile en lançant une pièce équilibrée ;
 - obtenir une valeur donnée en lançant un dé équilibré ;
 - obtenir une couleur d'une boule lors du tirage dans une urne ;

- ne pas obtenir la bonne combinaison au loto ;
- obtenir 10 fois de suite la valeur 1 en lançant un dé à six faces.
- Donner la probabilité sous diverses formes (fraction, décimale, pourcentage) pour les cinq premiers événements ci-dessus.
- Lier l'expression « une chance sur quatre » (par exemple) et la probabilité $\frac{1}{4}$.

Objectifs d'apprentissage

Aborder les questions relatives au hasard à partir de problèmes simples.

Utiliser le vocabulaire des probabilités dans des contextes concrets : expérience aléatoire, issue, événement.

Attribuer des probabilités dans des cas simples (équiprobabilité).

Répéter matériellement une expérience aléatoire simple. Enregistrer les résultats observés dans un tableau d'effectifs et de fréquences.

Quatrième

Statistiques

Automatismes

- Calculer une moyenne pour un très petit nombre de valeurs.
- Calculer un effectif manquant dans un tableau pour un petit nombre de valeurs.
- Calculer une fréquence simple.

Objectifs d'apprentissage

Calculer une moyenne pondérée dans le cas d'une série discrète de petits effectifs présentée sous forme de données brutes, d'un tableau ou d'un diagramme en barres.

Déterminer une médiane et l'interpréter dans le cas d'une série de petit effectif présentée sous forme de données brutes.

Calculer et interpréter l'étendue d'une série présentée sous forme de données brutes, d'un tableau, d'un diagramme en barres, d'un diagramme circulaire.

Comprendre l'évolution de la médiane et de la moyenne quand on ajoute une valeur extrême.

Résoudre des problèmes faisant intervenir les différents indicateurs.

Résoudre des problèmes de comparaison de séries statistiques.

Utiliser le tableur pour calculer une moyenne, une médiane et l'étendue d'une série statistique.

Prolongements possibles : mises en perspective historiques et culturelles

- Le premier traité des *Essais d'arithmétique politique* de Willem Kersseboom (XVIII^e s.).

Probabilités

Objectifs d'apprentissage

Utiliser le vocabulaire et les notations ensemblistes pour décrire une expérience aléatoire dans des cas simples et définir la notion d'événement.

Définir : complémentaire, réunion, intersection, ensemble vide (événement impossible).

Calculer la probabilité d'un événement et de l'événement contraire.

Exemples simples d'expériences aléatoires à deux épreuves (par exemple, lancer de deux pièces, d'une pièce et d'un dé, de deux dés, etc.).

À partir de la répétition d'une expérience aléatoire, réalisée matériellement ou simulée, comparer des graphiques de distributions (fréquentielle et probabiliste).

Observer la fluctuation des fréquences pour un nombre de répétitions fixé de l'expérience aléatoire.

Troisième

Statistiques

Automatismes

- Calculer une moyenne.
- Donner une médiane pour une série comportant un petit nombre de valeurs.
- Calculer l'étendue d'une série.

Objectifs d'apprentissage

Calculer des effectifs cumulés croissants.

Donner les quartiles et la médiane d'une série donnée sous forme de tableau d'effectifs ou de diagramme en barres.

Construire et utiliser des boîtes à moustache pour représenter les valeurs de position d'une série statistique.

Comprendre et interpréter des données statistiques.

Utiliser le tableur pour calculer une moyenne, une médiane et l'étendue d'une série statistique.

Probabilités

Objectifs d'apprentissage

Connaitre et savoir appliquer la relation $P(A \cup B) + P(A \cap B) = P(A) + P(B)$.

Simuler des expériences aléatoires indépendantes.

Observer la stabilisation des fréquences lorsqu'on augmente le nombre de répétitions de l'expérience aléatoire, faire le lien entre fréquence et probabilité selon le nombre de répétitions.

Prolongements possibles : mises en perspective historiques et culturelles

- Problème de l'erreur de D'Alembert.

Proportionnalité, fonctions

Cette partie du programme regroupe les notions de proportionnalité et de fonction pour répondre à un double objectif :

- introduire progressivement la notion de fonction, pour décrire une dépendance entre deux grandeurs, dont la proportionnalité est un cas particulier ;
- affermir la maîtrise des raisonnements liés à la proportionnalité, en liaison avec les situations de proportionnalité courantes : changement d'échelle, changement d'unité, pourcentages, rapports et ratios.

Au cycle 4, la proportionnalité occupe toujours une place centrale. Il s'agit d'affermir la maîtrise des principaux raisonnements qui permettent de traiter les situations de proportionnalité (notamment au niveau de ses applications : pourcentages, rapports et ratios, changements d'unité, changements d'échelle, fonctions linéaires etc.).

Les méthodes de résolution des problèmes de proportionnalité évoluent avec les connaissances des élèves, notamment avec une meilleure maîtrise de la notion de quotient. Les procédures vues précédemment sont poursuivies ; la nature des nombres mis en jeu évolue.

La notion de fonction apparaît d'abord dans le cadre des grandeurs, avec des situations simples de proportionnalité ou de non proportionnalité.

Dès la cinquième, on emploie l'expression « en fonction de ». En quatrième, on donne des exemples où on utilise une formule, un graphique ou un tableau de valeurs pour traduire la dépendance d'une grandeur en fonction d'une autre. Des exemples de fonctions sont étudiés en troisième, sans étude générale de la notion de fonction.

Les notations fonctionnelles de type $P(A)$, $p(t)$ ainsi que la flèche $\rightarrow$ sont utilisées progressivement dans tous les chapitres du programme.

Cinquième

Proportionnalité

Automatismes

- Reconnaître si une situation donnée entre dans le cadre de la proportionnalité ou non.
- Dans des situations simples, mobiliser une procédure adaptée (propriété de linéarité pour la multiplication ou l'addition, retour à l'unité) pour résoudre un problème lié à la proportionnalité. Par exemple :
 - à partir d'une recette pour 4 personnes, on sait donner (ou verbaliser la procédure) les quantités lorsque l'on passe à 2, 8 ou 6 personnes ;
 - si l'on connaît le prix d'un kilogramme de tomates, on sait comment calculer le prix de 3 kg ou de 4,3 kg de tomates ;
 - lors de l'élection des délégués de la classe, 4 élèves se présentent. Chaque élève a voté pour un seul candidat. Voici les résultats :

Alexis	Chloé	Salma	Djibril	Total
6	12	3	3	24

Calculer le pourcentage de voix de chaque candidat.

Objectifs d'apprentissage

Utiliser des proportions, des pourcentages.

Calculer, appliquer des proportions, des pourcentages.

Identifier des situations de proportionnalité dans des contextes concrets (prix, recettes, distances, échelles).

Utiliser un coefficient de proportionnalité dans des contextes concrets (prix unitaire, vitesse moyenne, échelle, etc.).

Représenter une situation de proportionnalité par un tableau ou un graphique.

Reconnaître une situation de proportionnalité à partir d'un tableau ou d'un graphique.

Reconnaître graphiquement qu'un nuage de points est ou n'est pas associé à une situation de proportionnalité entre données discrètes.

Fonctions

Objectifs d'apprentissage

Introduire l'expression : « en fonction de » dans des contextes concrets ou mathématiques.

Produire un tableau de valeurs.

Lire et interpréter un tableau de valeurs.

Placer dans un repère orthogonal donné des points correspondant à un tableau de valeurs.

Lire et interpréter un graphique cartésien donné par une courbe ou un nuage de points.

Traduire la relation de dépendance entre deux grandeurs par un tableau de valeurs à partir d'une formule.

Produire une formule simple représentant la dépendance de deux grandeurs.

Caractériser graphiquement la proportionnalité.

Quatrième

Proportionnalité

Automatismes

- Déterminer a % de c quand a vaut 100, 50, 25, 10, 1.
- Compléter : 20 % de 120 = ... ; $30 = \frac{\dots}{100} \times 1\,000$.

Objectifs d'apprentissage

Utiliser des grandeurs quotients, avec ou sans unités.

Comparer deux nombres ou deux grandeurs à l'aide de leur rapport ou ratio.

Exprimer la proportionnalité entre deux suites de nombres par des égalités de rapports ou sous forme de ratio.

Déterminer une quatrième proportionnelle.

Calculer avec des pourcentages.

Rendre compte d'une augmentation ou une diminution exprimée en pourcentages au moyen d'un coefficient multiplicateur.

Définir le coefficient multiplicateur.

Résoudre des problèmes de partage proportionnel.

Fonctions

Objectifs d'apprentissage

Savoir appliquer un programme de calcul à deux (plusieurs) étapes à un nombre simple puis à une variable.

Savoir retrouver le nombre de départ après avoir remonté un programme de calcul simple.

Produire une formule littérale représentant la dépendance d'une grandeur en fonction d'une autre.

Représenter l'expression d'une grandeur en fonction d'une autre par un graphique.

Comprendre la dépendance d'une grandeur en fonction d'une autre.

Troisième

Proportionnalité

Automatismes

- Partager une somme en deux parts selon un certain ratio.
- Partager une masse en trois parts selon un certain ratio.
- Partager une somme entre deux personnes âgées de 20 et 30 ans proportionnellement à leur âge.
- Calculer le pourcentage d'une quantité.
- Calculer la distance réelle entre deux villes, connaissant la distance entre ces villes sur une carte routière dont l'échelle est connue.
- Appliquer, dans des cas simples, une augmentation ou une diminution exprimée en pourcentages, en utilisant ou non le coefficient multiplicateur.

Objectifs d'apprentissage

Traduire une augmentation ou une diminution en pourcentages.

Relier la représentation graphique d'une situation de proportionnalité avec le théorème de Thalès.

Connaître et utiliser les fonctions linéaires.

Fonctions

Objectifs d'apprentissage

Utiliser les différentes représentations d'une fonction.

Définir et connaître le vocabulaire : image, antécédents.

Définir et utiliser les fonctions linéaires.
Résoudre graphiquement des équations et des inéquations linéaires.
Relier fonctions linéaires et proportionnalité.
Définir et utiliser les fonctions affines.
Déterminer graphiquement les coefficients d'une fonction affine.
Représenter la fonction carré.

Prolongements possibles : mises en perspective historiques et culturelles

- Méthode de simple fausse position (pour les problèmes du type $y = ax$).

La pensée informatique

La pensée informatique est présentée sous l'angle de l'algorithmique. Les concepts sous-jacents de la programmation impérative par blocs sont présentés de manière progressive tout au long du cycle. Ainsi, les notions complexes comme celle de variable et d'instructions de répétition sont introduites en plusieurs temps afin de permettre aux élèves d'arriver à une autonomie d'expression en fin de cycle.

Cinquième

Les notions aperçues au cycle 3 sont définies et manipulées avec précision. La notion de variable est vue uniquement à ce stade sous l'angle de la manipulation en lecture d'une donnée saisie.

Objectifs d'apprentissage

Manipuler des instructions simples et les séquencer.
Identifier les entrées et sorties d'un programme.
Représenter des formules sous la forme d'une expression informatique dans un langage de programmation par blocs.
Calculer la valeur de formules à l'aide d'une suite d'instruction dans un langage de programmation par blocs.
Prévoir la valeur d'une expression informatique avant son exécution.
Analyser un programme simple donné et modifier ses paramètres.
Effectuer une boucle inconditionnelle simple permettant de répéter une séquence linéaire d'instructions un nombre précis de fois.

Quatrième

La notion de variable informatique est progressivement introduite.

En classe de quatrième, les élèves commencent à écrire des programmes simples en autonomie et à comprendre et modifier des programmes fournis plus complexes.

Objectifs d'apprentissage

Représenter des conditions simples.
Écrire des instructions conditionnelles.
Manipuler une variable.
Écrire un programme simple donné pour réaliser un objectif ou résoudre un problème.
Modifier un programme donné pour changer son comportement.

Troisième

Les notions présentées précédemment sont approfondies en classe de troisième.

Cet approfondissement conduit les élèves vers une autonomie d'écriture de programme.

Objectifs d'apprentissage

Approfondir la notion de variables.
Utiliser des conditions composées.
Utiliser une boucle conditionnelle.
Structurer des programmes.
Écrire un programme donné pour réaliser un objectif ou résoudre un problème.

Baccalauréat

Préparation, déroulement et suivi des épreuves du baccalauréat

NOR : MENE2605712C

→ Circulaire du 4-2-2026

MEN – DGESCO A-MPE

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; à la directrice du SIEC d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

La présente circulaire vise à sécuriser toutes les procédures de l'organisation du baccalauréat, tant au niveau national que local, en impliquant tous les acteurs concernés et en prenant en compte toutes les adaptations technologiques mises en œuvre, et ceci dans le but de garantir le bon déroulement de la session d'examen. Elle définit ainsi l'ensemble des règles de procédure applicables, chaque année, à la préparation, au déroulement et au suivi des épreuves du baccalauréat général, technologique et professionnel. Elle concerne plus précisément :

- la préparation des sujets et supports d'évaluation des épreuves terminales (élaboration et envoi, impression et mise sous pli, diffusion et conservation – cf. partie I) ;
- la préparation matérielle de ces épreuves (calendriers, inscription, affectation et convocation des candidats, constitution des jurys – cf. partie II) ;
- le déroulement des épreuves et leur suivi (déroulement matériel des épreuves, corrections et notation, résultats et réclamations – cf. partie III).

En optant pour des règles applicables, autant que possible, aux trois baccalauréats et adaptées aux évolutions techniques, elle contribue à améliorer tant la sécurité que la qualité de l'examen tout en préservant les spécificités disciplinaires et locales.

Elle s'inscrit dans l'épure définie par la Charte nationale des examens du 15 janvier 2007 dans son point II sur l'organisation des examens et renvoie, en tant que de besoin, au Code de l'éducation et aux textes fixant, sur des thèmes particuliers, les dispositions applicables à tous les examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur.

Cette circulaire annule et remplace la circulaire n° 2017-053 du 23 mars 2017 relative à la préparation, au déroulement et au suivi des épreuves du baccalauréat.

Partie I : Préparation des sujets et supports d'évaluation des épreuves terminales

On entend par « sujet » l'ensemble des énoncés proposés pour une ou des épreuves écrites, pratiques ou orales (banque de sujets ou sujet unique) que les candidats soient invités à choisir ou non à l'intérieur du sujet entre plusieurs énoncés. Chaque épreuve comporte, en tant que de besoin, des sujets principaux et de secours pour la session d'examen de fin d'année scolaire et les épreuves de remplacement que ce soit à destination de la métropole, des départements et régions d'outre-mer ou des collectivités d'outre-mer (Drom et COM). Les documents ou matériels, autorisés ou interdits, pour les épreuves écrites et la liste descriptive des matériels, fournitures, outillages ou équipements nécessaires au bon déroulement des épreuves pratiques en constituent la matière d'œuvre.

On entend par « support d'évaluation » tout document, de nature textuelle, iconographique ou audio-visuelle, proposé pour les épreuves orales et pratiques dont la direction générale de l'enseignement scolaire arrête chaque année la liste. Les sujets et supports d'évaluation doivent répondre à un double objectif : de qualité pour que les candidats au baccalauréat soient évalués utilement et de prévention des risques visant à sécuriser l'organisation des épreuves et l'équité entre tous les candidats dans leur évaluation. Pour ce faire, ils doivent être élaborés et envoyés, imprimés et mis sous pli, diffusés et conservés selon les modalités qui suivent.

I. Élaboration et envoi des sujets et supports d'évaluation

Il résulte des articles D. 334-18, D. 336-17 et D. 337-91 du Code de l'éducation que les sujets des épreuves sont choisis par le ministre ou, sur délégation de celui-ci, par les recteurs d'académie. Ces dispositions s'appliquent, par extension, aux supports d'évaluation.

À ce titre, la direction générale de l'enseignement scolaire répartit entre les académies, selon les modalités qu'elle fixe chaque année et après consultation des recteurs d'académie et de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, les sujets et les supports d'évaluation à fournir en vue de la session de l'année suivante.

A. Personnels administratifs

Les personnels administratifs intervenant, à quelque niveau de responsabilité que ce soit, dans l'élaboration et l'envoi des sujets et des supports d'évaluation sont des agents titulaires, stagiaires, contractuels ou vacataires, nommément désignés par le recteur d'académie pour assurer ces tâches. Ils doivent signer une déclaration sur l'honneur par laquelle ils attestent avoir pris connaissance de la charte de déontologie des examens et s'engagent à en respecter les termes dans les limites de

leur mission, notamment en matière de confidentialité.

B. Élaboration et envoi des sujets des épreuves écrites et pratiques

L'élaboration et l'envoi des sujets des épreuves écrites et pratiques doivent répondre à des règles précises dont une partie est spécifique à certaines de ces épreuves (cf. points 5 et 6 ci-dessous).

1) Commissions d'élaboration des sujets

Pour la métropole, les académies chargées de l'élaboration des sujets conçoivent des sujets communs à l'ensemble des académies ou, pour les épreuves professionnelles des sujets communs à un ou plusieurs groupements d'académies. Pour l'outre-mer, les sujets peuvent être communs à plusieurs destinations, y compris la métropole.

L'élaboration des sujets est confiée à des commissions. Chaque recteur d'académie décide du nombre de commissions à constituer en fonction du nombre de sujets que la direction générale de l'enseignement scolaire l'a chargé d'élaborer. Pour des raisons évidentes de sécurité, le nombre des membres de chaque commission doit être limité au minimum nécessaire et ne pas excéder 10 personnes, sauf impossibilité avérée.

Le mode de fonctionnement de chaque commission est laissé à l'appréciation du recteur d'académie. Il peut différer en fonction du caractère particulier de certaines disciplines ou de contraintes locales spécifiques. On peut distinguer, à cet égard :

- des commissions chargées d'étudier et de choisir des sujets parmi des propositions émanant d'enseignants extérieurs à elles, désignés sur proposition de l'inspecteur pédagogique régional de la discipline ou de l'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité et répartis dans l'académie, voire au-delà de celle-ci, s'il y a lieu. Dans ce cas, toutefois, le nombre de ces concepteurs doit être limité au minimum nécessaire ; ceux-ci, auxquels sont adressés toutes les instructions et documents indispensables à leur travail (cf. modèle de dossier de proposition de sujet figurant en annexe 1), sont, en outre, astreints aux mêmes obligations que les membres des commissions (cf. point a) ci-dessous) ;
- des commissions composées d'inspecteurs de la discipline ou de la spécialité et de quelques enseignants de l'académie ou au-delà de celle-ci s'il y a lieu, qui élaborent les sujets dans leur intégralité ; ce mode de fonctionnement permet une meilleure responsabilisation des auteurs de sujets, notamment au regard des exigences de sécurité, compte tenu du faible nombre de personnes impliquées dans l'élaboration des sujets.

Le recteur d'académie veille, en tout état de cause, à privilégier les modalités d'organisation des commissions qui se révèlent les plus sûres (confidentialité des travaux en particulier) et les mieux adaptées tout en garantissant leur bon fonctionnement.

a) Composition de chaque commission

Chaque commission est composée d'enseignants et de membres des corps d'inspection.

- Présidence ou coprésidence

Pour le baccalauréat général et technologique, chaque commission est coprésidée par un inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, désigné par le doyen du groupe disciplinaire concerné, et par un enseignant titulaire ayant une ancienneté supérieure à six ans dans l'enseignement supérieur et dans la discipline, désigné par le recteur d'académie. Pour le baccalauréat professionnel, chaque commission est présidée par un inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, désigné dans les mêmes conditions que précédemment.

L'inspecteur général peut, le cas échéant et de façon explicite et nominative, être suppléé par un inspecteur pédagogique régional pour les sujets du baccalauréat général et technologique ou par un inspecteur de l'éducation nationale pour ceux du baccalauréat professionnel. Cependant, l'inspecteur général est seul responsable devant le ministre de la qualité des sujets retenus.

Les présidents ou coprésidents des commissions, ainsi que l'inspecteur pédagogique régional ou l'inspecteur de l'éducation nationale suppléant, doivent signer une déclaration sur l'honneur, par laquelle ils attestent avoir pris connaissance de la charte de déontologie des examens et s'engagent à en respecter les termes dans les limites de leur mission, notamment en matière de confidentialité.

- Membres

Les membres de la commission sont des professeurs de lycées ou des enseignants de centres de formation. Désignés par le recteur d'académie, sur proposition de l'inspecteur pédagogique régional ou de l'inspecteur de l'éducation nationale compétent, ils sont choisis dans des établissements représentatifs, par leur diversité, de l'ensemble du tissu scolaire ou de formation. Ce choix s'effectue au plus tôt, dès le deuxième trimestre de l'année civile précédant chaque session et au plus tard, au début de l'année scolaire concernée, afin que les professeurs désignés puissent, en accord avec leur chef d'établissement, aménager leur emploi du temps.

La composition des commissions doit être secrète afin qu'aucun participant à l'élaboration des sujets proprement dite ne puisse être mis en cause publiquement, ni personnellement, ni ès qualités.

Les membres des commissions doivent signer une déclaration sur l'honneur par laquelle ils attestent avoir pris connaissance de la charte de déontologie des examens et s'engagent à en respecter les termes dans les limites de leur mission, notamment en matière de confidentialité. Ils ne doivent pas avoir connaissance de l'affectation des sujets proposés (métropole, Drom ou COM/session normale ou épreuve de remplacement/sujet principal ou de secours).

Un renouvellement suffisant des membres des commissions doit être assuré. Pour le baccalauréat général et technologique, chacun y siège trois ans, sauf situation particulière. Pour le baccalauréat professionnel, la durée de participation de chaque enseignant peut être supérieure. La fréquence du renouvellement dépend du vivier de professeurs disponibles, variable selon les disciplines.

b) Rôle de chaque commission

Chaque commission élabore plusieurs sujets dont le nombre lui a été fixé par le recteur d'académie en fonction des

responsabilités que la direction générale de l'enseignement scolaire lui a confiées. Elle fait appel, à cet égard, autant que possible, aux sujets non utilisés des années précédentes dans la limite de 5 sessions consécutives et en tenant compte des rythmes scolaires nord et sud.

Elle s'assure que, dans le respect de la charte de déontologie des examens, les sujets :

- sont conformes à la réglementation de l'épreuve et adaptés aux programmes officiels et au niveau moyen des élèves ;
- n'ont pas de contenu ou de formulation qui pourraient être considérés comme tendancieux, polémiques ou provocateurs ;
- ne figurent pas, y compris pour partie, dans les annales du baccalauréat (toutes destinations confondues), dans les manuels ou dans tout autre support de formation et respectent les règles de la propriété intellectuelle.

Pour les épreuves qui le requièrent, chaque sujet élaboré doit impérativement comporter une définition de la matière d'œuvre nécessaire et une estimation raisonnable de son coût, dans les conditions fixées par la direction générale de l'enseignement scolaire. Il doit également tenir compte, le cas échéant, des équipements existants dans les établissements. Afin de ne pas alourdir de façon excessive la tâche des candidats et de simplifier la reproduction des sujets, il est recommandé, pour les épreuves professionnelles ou techniques, de limiter le volume et la complexité des documents à consulter par les candidats et, d'une façon générale, d'alléger la présentation matérielle des sujets.

En même temps que les sujets, la commission élabore des corrigés ou des éléments d'évaluation, accompagnés de barèmes chiffrés pour les disciplines qui le requièrent. Ces corrigés ou éléments d'évaluation constituent des éléments essentiels au travail de correction, lors de la session d'examen (cf. partie III point II-A-2 ci-dessous). Ces corrigés et éléments d'évaluation sont les seuls documents officiels et confidentiels au même titre que les sujets.

c) Rôle particulier des corps d'inspection

Il appartient à l'inspecteur général ou à son suppléant d'informer les membres de la commission des objectifs, des programmes et de la réglementation des épreuves. Possibilité leur est donnée, tout au long de la procédure d'élaboration des sujets, de demander des amendements ou d'écarter des propositions de sujets non conformes aux programmes et instructions pédagogiques en vigueur ou à la réglementation de l'épreuve.

Il leur incombe également d'assurer une coordination suffisante entre les commissions d'une même discipline pour éviter, par exemple, que des sujets identiques ou trop proches ne soient proposés pour une destination donnée ou d'une année à l'autre.

d) Sécurisation des travaux d'élaboration

Toutes les propositions de sujets doivent être conçues sur du matériel informatique sécurisé et en respectant des règles strictes d'utilisation (cf. guide technique sur les bonnes pratiques applicables à la conception sur informatique des sujets d'examen figurant en **annexe 2**). Elles doivent être adressées au recteur d'académie concerné, à la fois sous formats papier et/ou numérique, en recommandé et sous double pli comportant la mention **Confidentiel** selon les modalités fixées par le recteur d'académie. Ce dernier peut décider d'un envoi dématérialisé et sécurisé sur un espace de dépôt ou lien d'envoi sécurisé. Une fois réceptionnée, le recteur d'académie s'assure que chaque proposition est immédiatement conservée de façon sécurisée et que son auteur s'engage à détruire, dès qu'il lui en aura donné l'autorisation, tous les exemplaires dont il dispose en propre, quel que soit leur format.

Chaque commission d'élaboration doit travailler dans des lieux sécurisés, placés sous la responsabilité du recteur d'académie. Elle doit utiliser du matériel sécurisé et soumis à des règles strictes d'emploi (cf. guide technique sur les bonnes pratiques applicables à la conception sur informatique des sujets d'examen figurant en **annexe 2**). Les présidents ou coprésidents et les membres des commissions ont interdiction de communiquer, de quelque façon que ce soit, sur les sujets à concevoir ou en cours de conception et de s'échanger des sujets ou parties de sujet, en dehors des lieux adaptés. Le recours à des plateformes sécurisées, de type Tribu, est autorisé sous réserve de respecter les recommandations de la direction du numérique pour l'éducation (DNE) et des services informatiques des académies.

Tout document, de quelque nature que ce soit, servant ou ayant servi à élaborer les sujets, doit rester dans les lieux ou les espaces dédiés à cette tâche et être systématiquement détruit après usage.

Tout marché public passé avec un prestataire extérieur pouvant être en contact avec des sujets ou propositions de sujets doit comporter une clause de confidentialité.

2) Vérification et essai des sujets

a) Rôle des professeurs d'essai

Dans toutes les disciplines, chaque sujet, entièrement rédigé et dactylographié, est soumis à un professeur d'essai pour les épreuves du baccalauréat professionnel ou séparément à deux professeurs d'essai pour les épreuves du baccalauréat général et technologique. Le recteur d'académie les désigne parmi les professeurs de lycée ou les enseignants de centres de formation qui n'ont pas participé aux travaux de la commission.

Les professeurs d'essai, dont le renouvellement doit être aussi fréquent que possible, doivent signer une déclaration sur l'honneur par laquelle ils attestent avoir pris connaissance de la charte de déontologie des examens et s'engagent à en respecter les termes dans les limites de leur mission, notamment en matière de confidentialité.

Leur intervention répond à un double objectif :

- éliminer les erreurs éventuelles à l'intérieur du sujet (erreurs matérielles, de dactylographie, défauts de logique ou de présentation), en effectuant, dans les disciplines qui le requièrent, le travail demandé aux candidats sous la forme d'une véritable rédaction détaillée ;
- repérer les difficultés particulières qu'un sujet peut présenter pour les candidats en disposant d'une durée inférieure ou égale aux trois quarts de celle prévue pour l'épreuve et le cas échéant faire évoluer les formulations et la valorisation de certaines parties de l'épreuve.

Chaque professeur d'essai prête attention au niveau et à la longueur du sujet ainsi qu'à la clarté de son énoncé. Il se demande dans quelle mesure le sujet ne fait pas appel à des connaissances ou à des références culturelles trop particulières

ou en dehors du programme de la discipline concernée pour le diplôme visé. Pour les disciplines scientifiques, il évalue les possibilités d'auto-contrôle par le candidat de ses résultats. Il se prononce sur l'intérêt que le sujet peut susciter chez les candidats.

Il consigne l'ensemble de ses conclusions dans un rapport (cf. modèle figurant en **annexe 3** à adapter selon la nature des disciplines évaluées). Le président ou l'un des deux coprésidents effectue une synthèse du rapport du ou des professeurs d'essai sous la forme d'une fiche récapitulative remise au recteur d'académie (cf. modèle figurant en **annexe 4**).

Il est possible de faire tester les sujets dans les locaux d'une autre académie (notamment l'académie d'origine du professeur d'essai).

b) Rôle des présidents de commission

Le président ou les coprésidents de la commission prennent connaissance des devoirs rédigés par les professeurs d'essai et de leurs rapports. Ils demandent, le cas échéant, à la commission de modifier le sujet initial, le corrigé ou les éléments d'évaluation pour tenir compte des observations écrites des professeurs d'essai. Lorsque ces modifications ne sont pas de pure forme, les sujets sont à nouveau soumis à d'autres professeurs d'essai dans les conditions définies ci-dessus.

3) Choix des sujets

a) Rôle des présidents de commission

Le président ou les coprésidents de la commission d'élaboration rédigent un rapport par lequel :

- ils attestent de la conformité du sujet à la réglementation, au programme et aux instructions pédagogiques en vigueur, de son caractère inédit, toutes destinations confondues, et de sa neutralité pour une destination donnée ;
- ils exposent les modalités de prise en compte des rapports du ou des professeurs d'essai ou motivent leur position, en cas de maintien du sujet initial malgré les réserves formulées par ces derniers ;
- ils proposent au recteur d'académie et sans en faire part aux autres membres de la commission, une affectation (destination, sujet principal ou de secours) pour chaque sujet en fonction des charges attribuées à l'académie par la direction générale de l'enseignement scolaire.

Ils disposent, à cet effet, d'un dossier comprenant :

- un exemplaire définitif du sujet, accompagné de sa matière d'œuvre le cas échéant, tel qu'il sera proposé aux candidats ;
- le ou les rapports des professeurs d'essai et leurs devoirs rédigés ;
- le corrigé ou les éléments d'évaluation et éventuellement le barème.

La plus grande attention doit être accordée à la relecture du sujet, tant sur le fond que sur la forme. Cette tâche incombe aux présidents ou coprésidents de la commission, ou, à défaut, sur délégation explicite et nominative de ceux-ci, à l'un des membres de la commission. Elle est effectuée à l'aide d'une grille récapitulative spécifique (cf. modèle figurant en **annexe 5**).

Le président ou les coprésidents de la commission datent et visent les sujets avec la mention Bon à tirer qui sont soumis à la signature du recteur d'académie. L'inspecteur général peut donner, à cet égard, délégation de signature à son suppléant à condition que celle-ci soit explicite ; dans ce cas, le suppléant agit sous la responsabilité de l'inspecteur général.

Dans tous les cas, la relecture des sujets dans leur forme définitive, la rédaction du rapport et l'apposition du ou des visas ont lieu dans des locaux ou des espaces sécurisés, placés sous la responsabilité du recteur d'académie.

b) Rôle du recteur d'académie

Après relecture sur la forme par ses services administratifs en charge des sujets des examens et concours concernés selon une grille récapitulative spécifique (cf. modèle figurant en **annexe 6**), chaque sujet, accompagné de sa matière d'œuvre le cas échéant, chaque corrigé ou éléments d'évaluation et chaque barème éventuel, entièrement rédigés et dactylographiés dans leur forme définitive, sont présentés au recteur d'académie datés et visés.

Le choix définitif des sujets, des corrigés ou des éléments d'évaluation et des barèmes éventuels ainsi que leur affectation appartient au recteur d'académie concerné, en fonction des charges attribuées par la direction générale de l'enseignement scolaire aux académies.

À cet effet, il dispose, pour chaque sujet, d'un dossier comprenant :

- en tête, la fiche récapitulative résumant l'avis des professeurs d'essai et du ou des présidents de la commission (cf. modèle figurant en **annexe 4**) ;
- le sujet, accompagné de sa matière d'œuvre le cas échéant ;
- le corrigé ou les éléments d'évaluation et, le cas échéant, le barème ;
- les rapports des professeurs d'essai et leurs devoirs rédigés ;
- le rapport du ou des coprésidents ;
- la traduction en français des sujets des épreuves de langues (documents et questions d'expression écrite).

Le recteur d'académie consigne sa décision sur la fiche récapitulative : sujet refusé ou accepté, d'une part, et affectation retenue (métropole, Drom ou COM/session de fin d'année scolaire ou épreuve de remplacement/sujet principal ou de secours), d'autre part.

Dans l'hypothèse où un sujet serait refusé par le recteur d'académie, celui-ci justifie son choix.

Si une anomalie est détectée après signature du recteur, l'académie pilote prend contact avec la Dgesco A-MPE.

4) Présentation des sujets

Afin d'améliorer leur qualité, les sujets font l'objet d'une présentation harmonisée au niveau national. À ce titre, les consignes suivantes doivent être observées :

a) Corps du sujet

- se limiter aux formats A4 et A3 ;
- éviter les recours à différents formats à l'intérieur d'un même sujet ;
- utiliser la police de caractère Arial taille 12, sauf pour les disciplines pour lesquelles elle est inadaptée ;
- pour les candidats avec des troubles des fonctions visuelles : agrandissement des caractères ou transcription en braille (cf. point 10.5 de la circulaire du 8 décembre 2020 relative à l'organisation de la procédure et adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap) ;
- éviter le grisé, le fond ombré et la couleur (limitée aux épreuves d'arts pour les trois baccalauréats, et à certaines épreuves spécifiques sur la voie professionnelle), qui diminuent la lisibilité lors de la duplication en nombre ;
- laisser libre une marge d'une largeur d'au moins 1 cm sur le pourtour du sujet pour faciliter la reprographie ;
- veiller à la lisibilité des documents (graphiques, plans, cartes, etc.) ;
- pour les extraits d'ouvrage : mentionner le titre, le nom de l'auteur, l'année au cours de laquelle l'œuvre a été écrite (ou produite), sans citer l'éditeur ;
- mentionner, dans la mesure du possible, le nombre de points affectés à chaque exercice ou partie du sujet.

b) Première page

Pour éviter les erreurs de mise sous pli des sujets et permettre, lors de l'épreuve, leur vérification immédiate par le chef de centre, les surveillants de salle et les candidats, les indications suivantes doivent figurer sur la 1^{re} page :

- intitulé du baccalauréat (général, technologique ou professionnel) ;
- année de la session ;
- série pour la voie technologique et, le cas échéant, l'enseignement spécifique pour le baccalauréat technologique, spécialité pour le baccalauréat professionnel ;
- intitulé de l'épreuve ou de la sous-épreuve ;
- leur durée et leur coefficient le cas échéant ;
- pagination : de la page 1/n à n/n ;
- type de document (sujet, corrigé ou éléments d'évaluation, documents techniques, documents sujet, documents réponses, etc.) ;
- autorisation ou non d'utiliser un dictionnaire (sujets de langues en particulier), le guide du dessinateur (certains sujets techniques) ou une calculatrice selon la réglementation en vigueur ;
- le cas échéant, nombre de documents à rendre et leur pagination, nombre de feuilles de papier millimétré ou autre papeterie fournies avec le sujet ;
- repère du sujet (cf. codification définie, chaque année, par la direction générale de l'enseignement scolaire).

En aucun cas le sujet ne doit commencer sur la page de garde (aucun titre, image, etc.)

5) Envoi des sujets des épreuves écrites

Les académies conceptrices transmettent les sujets aux académies destinataires, accompagnés, le cas échéant, de leur matière d'œuvre, de leurs corrigés ou de leurs éléments d'évaluation, de leurs barèmes et des consignes de reprographie, sous forme dématérialisée et sécurisée par l'application informatique nationale dédiée et selon les modalités fixées, chaque année, par la direction générale de l'enseignement scolaire.

6) Élaboration et envoi des banques de sujets et supports d'évaluation pour certaines épreuves ou parties d'épreuves écrites, pratiques et orales

a) Élaboration des sujets et des supports d'évaluation

Des banques de sujets et des supports d'évaluation sont constitués pour les épreuves ou parties d'épreuve écrites et pratiques dont les définitions réglementaires le prévoient.

Les académies conçoivent des sujets selon les modalités fixées, chaque année, par la direction générale de l'enseignement scolaire. Ils peuvent être communs à plusieurs destinations. Au même titre que les épreuves écrites, ces supports d'évaluation mentionnent le matériel autorisé.

b) Envoi des sujets et des supports d'évaluation

Les banques de sujets et les supports d'évaluation sont transmis sous forme dématérialisée et sécurisée par l'application informatique nationale dédiée et selon les modalités fixées, chaque année, par la direction générale de l'enseignement scolaire.

II. Impression et mise sous pli des sujets et supports d'évaluation

A. Principes

La reprographie et la mise sous pli des sujets et supports d'évaluation s'effectuent sous la responsabilité des recteurs des académies destinataires. Ceux-ci veillent à leur bon déroulement ; ils s'assurent de la qualité de la mise en page et du tirage.

B. Sécurisation des opérations

Pour éviter toute perte de sujets et supports d'évaluation mis à l'impression, chaque recteur d'académie doit mettre en place un dispositif de suivi et veiller à ce que les rebuts sensibles de la reprographie soient conservés dans des locaux sécurisés jusqu'à leur destruction dans les délais les plus brefs.

L'accès aux locaux d'impression et de mise sous pli doit être sécurisé, de façon à limiter le risque que représente, à cet égard, le recours à des intervenants extérieurs pendant la période d'impression des sujets. À ce titre, chaque recteur d'académie doit prendre les dispositions suivantes :

- généralisation d'une maintenance préventive et programmée pour éviter les interventions d'urgence pendant la production ;
- mise en œuvre d'une procédure d'habilitation nominative des intervenants extérieurs ;

- contrôle des entrées et sorties sous sa responsabilité et selon des règles strictes en permettant la traçabilité ;
- restriction de l'usage des téléphones portables dans les locaux et mise à disposition des intervenants d'un téléphone fixe pour appeler l'extérieur ;
- mise à l'abri immédiate des regards des tirages et conservation de ceux-ci dans des endroits sécurisés ;
- conservation de la maquette du sujet en salle de reprographie pendant le temps strictement nécessaire ;
- mise en place progressive d'une chaîne sans rupture entre l'impression et la mise sous pli afin d'éviter toute substitution de sujets ;
- réaffirmation de la nécessité d'une surveillance attentive et permanente des intervenants en salle de reprographie et de mise sous pli ;
- obligation d'inclure une clause de confidentialité dans les marchés publics passés avec tout prestataire extérieur pouvant être en contact avec des sujets.

III. Diffusion et conservation des sujets et supports d'évaluation

Chaque recteur d'académie veille à ce que toutes les précautions soient prises pour garantir la confidentialité des sujets et supports d'évaluation jusqu'au début de l'épreuve. À ce titre, la diffusion et la conservation des sujets et supports d'évaluation dans les centres d'examen doivent se conformer aux règles qui suivent.

A. Diffusion

Les enveloppes cachetées ou les paquets cerclés contenant les sujets et supports d'évaluation font l'objet d'un double conditionnement (cerclage et protection par des feuilles cartonnées, par exemple), présentant toutes les garanties de solidité et de fiabilité, pour être livrés aux centres d'examen. Leur distribution auprès de ces derniers intervient le plus près possible dans le temps des épreuves concernées. Elle est assurée par au moins deux personnes, dans toute la mesure du possible. Seul le chef de centre ou la personne préalablement désignée par lui, à cet effet, sont habilités à les réceptionner ; pour faciliter son identification, le récipiendaire doit signer un bon de livraison après avoir fait figurer ses nom, prénom et qualité. Le chef de centre vérifie, ensuite, sur chaque paquet ou chaque enveloppe, et sans l'ouvrir, qu'il dispose de tous les sujets et supports d'évaluation nécessaires et en accuse réception auprès du recteur d'académie.

B. Conservation

Les sujets et supports d'évaluation doivent être conservés dans un endroit sécurisé (coffre, armoire forte ou pièce fermant à clé) auquel seuls le chef de centre et l'un de ses adjoints préalablement désigné par lui ont accès. Les enveloppes ou paquets contenant les sujets sont sortis juste avant l'épreuve concernée et ne sont ouverts qu'en présence de candidats. De la même manière, les banques de sujets sont confidentielles. Elles répondent aux mêmes obligations en termes de diffusion et de conservation que les sujets précédents. La diffusion et l'utilisation en classe de ces banques ne sont pas autorisées. Le chef de centre doit s'assurer de la non diffusion et de la destruction de ces banques dans leur intégralité après les épreuves.

Partie II : Préparation matérielle des épreuves terminales et des évaluations ponctuelles

Il ressort des articles [D. 334-15](#), [D. 336-15](#) et [D. 337-89](#) du Code de l'éducation qu'une session d'examen est organisée au titre de chaque année scolaire, généralement en fin d'année scolaire, dans le cadre d'une académie ou, le cas échéant, d'un groupement d'académies, selon des modalités fixées par le ministre. Les articles [D. 334-19](#), [D. 336-18](#) et [D. 337-92](#) instaurent des épreuves de remplacement, pour les candidats qui n'ont pu, pour cause de force majeure, subir tout ou partie des épreuves de fin d'année scolaire correspondante pour le baccalauréat général, technologique et professionnel.

La préparation matérielle des épreuves terminales et des évaluations ponctuelles couvre un ensemble d'opérations de gestion, mises en œuvre pour chaque session concernée, tant aux niveaux national que local ; celles-ci concernent l'établissement des calendriers, l'inscription, l'affectation et la convocation des candidats, la constitution des jurys. Le bon déroulement des épreuves dépend, pour une part importante, de la qualité de cette préparation. Les dispositions qui suivent visent à garantir celle-ci et doivent ainsi être scrupuleusement respectées.

I. Établissement des calendriers

Les dates des épreuves terminales du baccalauréat font l'objet de calendriers qui sont établis chaque année aux niveaux national et académique, en fonction des destinations et du baccalauréat concerné. Ces calendriers sont rendus publics suffisamment tôt pour que les candidats, les recteurs d'académie, les chefs de centre et les enseignants puissent s'organiser en conséquence.

A. Métropole

La direction générale de l'enseignement scolaire fixe, chaque année, les dates de début et de fin de la session d'examen pour les épreuves de fin d'année scolaire et des épreuves de remplacement respectivement :

- le plus tard possible dans l'année scolaire pour que tous les lycéens bénéficient au maximum de temps de formation, en cohérence avec l'organisation de leur scolarité ;
- le plus près possible de la rentrée scolaire pour que les candidats admis puissent s'inscrire dans les meilleurs délais dans un établissement de l'enseignement supérieur.

Elle définit les dates et horaires des épreuves écrites, y compris celles qui sont spécifiques au baccalauréat français international et aux baccalauréats binationaux. Les recteurs d'académie arrêtent les dates et horaires des épreuves orales et pratiques.

Le calendrier des épreuves de la session d'examen à venir fait l'objet d'une publication, aux niveaux national et local, au plus tard au cours du premier trimestre de l'année scolaire concernée.

B. Départements et régions d'outre-mer

La direction générale de l'enseignement scolaire fixe, sur proposition des recteurs des académies concernées, le calendrier annuel des épreuves terminales du baccalauréat général et technologique, à l'exception des dates des épreuves orales et pratiques qui relèvent de leur compétence. Celui-ci fait également l'objet d'une publication.

Elle définit le calendrier des épreuves des spécialités de baccalauréat professionnel, à l'exception des dates des épreuves orales et pratiques qui relèvent de la compétence des recteurs d'académie concernés. Elle le leur communique pour publication.

C. Collectivités d'outre-mer

Les vice-recteurs concernés arrêtent le calendrier annuel des épreuves terminales du baccalauréat général et technologique et en assurent la publication. Ils le transmettent, pour information, à la direction générale de l'enseignement scolaire.

La direction générale de l'enseignement scolaire établit le calendrier annuel des épreuves ponctuelles du baccalauréat professionnel de la Polynésie française et le communique au vice-recteur, en même temps et de la même façon que ceux des départements et régions d'outre-mer pour publication.

II. Inscription, affectation et convocation des candidats

A. Inscription des candidats

Les recteurs d'académie et les vice-recteurs arrêtent les modalités d'inscription des candidats au baccalauréat, conformément aux principes qui suivent.

Sauf dérogation accordée par le recteur d'académie, les candidats doivent se présenter dans l'académie où ils accomplissent leur dernière année d'études avant l'examen tant pour les établissements publics que privés sous contrat. Les autres candidats (scolarisés dans un établissement hors contrat, au Centre national d'enseignement à distance [Cned] scolarité complète réglementée ou libre, candidats qui ne suivent les cours d'aucun établissement) se présentent dans l'académie de leur résidence.

Les candidats au baccalauréat général ou technologique ne peuvent s'inscrire qu'à une seule session et série (pour la voie technologique) par an quel que soit le diplôme de baccalauréat postulé.

Les candidats au baccalauréat professionnel ne peuvent s'inscrire à chaque session qu'en vue de l'obtention d'une seule spécialité de baccalauréat professionnel. Par dérogation à cette disposition, les candidats titulaires d'un contrat d'apprentissage, conclu en application de l'article L. 6222-5-1 du Code du travail, ou d'un contrat de professionnalisation conclu en application de l'article L. 6325-4-1 du même code, peuvent s'inscrire en vue de l'obtention de deux spécialités de baccalauréat professionnel à la même session.

Les inscriptions aux différents baccalauréats concernés ont lieu au cours du premier trimestre de l'année scolaire à la fin de laquelle les candidats se présentent. Elles s'effectuent grâce à l'application informatique nationale dédiée.

Elles comportent deux phases successives : l'inscription proprement dite, puis la confirmation de celle-ci. Les candidats scolarisés s'inscrivent et confirment leur inscription auprès de leur établissement, les autres auprès du recteur d'académie concerné.

De la qualité de la confirmation dépend ensuite la bonne affectation des candidats dans les centres d'examen et la préparation de l'ensemble des documents administratifs et pédagogiques nécessaires au bon déroulement des épreuves. C'est pourquoi, pour les candidats scolaires, les chefs d'établissement s'assureront de la cohérence entre l'inscription et la formation suivie. Les chefs d'établissement et les recteurs d'académie s'assureront, chacun pour les candidats qui les concernent (ou leurs représentants légaux s'ils sont mineurs), que ceux-ci renvoient leur confirmation dûment signée, après relecture attentive et modification éventuelle, et accompagnée de toutes les pièces justificatives nécessaires.

Le recteur d'académie s'assure que les inscriptions à l'examen des élèves qui changent de série ou se réorientent en cours d'année scolaire, notamment après avoir suivi un stage passerelle, soient modifiées en conséquence pendant la période d'inscription.

Aucune inscription au baccalauréat général, technologique et professionnel ne pourra être modifiée dès réception de la confirmation d'inscription signée par le candidat s'il est majeur ou les responsables légaux pour les candidats mineurs. L'absence de confirmation d'inscription entraîne l'annulation de l'inscription au baccalauréat.

B. Centres d'examen et affectation des candidats

Les recteurs d'académie arrêtent, chaque année, la liste des centres d'examen. À cette occasion, ils répartissent entre ces derniers les candidats dûment inscrits.

Les recteurs d'académie décident du type et du nombre de centres d'examen à désigner ainsi que de leur implantation en fonction de la nature des tâches à accomplir pour les différentes catégories d'épreuves (ponctuelles, terminales ou anticipées) et du nombre de candidats concernés par diplôme, série et spécialité. Pour des raisons évidentes de sécurité, le nombre de centres d'examen doit correspondre au niveau strictement nécessaire et suffisant en vue d'accueillir l'ensemble des candidats concernés pour chaque épreuve. Les centres d'examen peuvent ainsi être chargés :

- des épreuves écrites, orales, pratiques ou sportives ;
- des corrections en commun ;
- des réunions d'entente, de remise de copies le cas échéant, ou des réunions d'harmonisation ;
- des délibérations des épreuves obligatoires et facultatives et/ou des épreuves de contrôle.

Le mode de répartition des centres où se déroulent les épreuves écrites est laissé à l'appréciation de chaque recteur d'académie. Il peut varier en fonction du caractère particulier de certaines séries ou spécialités ou de contraintes locales spécifiques. On peut distinguer, à cet égard :

- des centres correspondant aux établissements d'origine des candidats ou à leurs centres de formation, notamment en zone rurale ;

- des centres regroupant les candidats par série ou spécialité, notamment en zone très urbanisée ; ce mode de fonctionnement réduit le risque d'erreurs de distribution de sujets et de divulgation.

Le recteur d'académie veille, en tout état de cause, à privilégier les modalités d'organisation des centres d'examen qui se révèlent les plus sûres et les mieux adaptées aux spécificités locales tout en garantissant leur bon fonctionnement. L'affectation de tous les candidats s'effectue, après consultation des chefs de centres d'examen désignés, au cours du deuxième trimestre de l'année scolaire à la fin de laquelle se tient chaque session et grâce à l'application informatique nationale dédiée.

C. Convocation des candidats

Le recteur d'académie établit les convocations pour l'ensemble des candidats de son académie, grâce à l'application informatique nationale dédiée.

Les candidats scolarisés retirent leurs convocations auprès de leur établissement, après vérification par le chef d'établissement qu'aucune inexactitude ne figure sur celles-ci. Ces convocations sont adressées parallèlement dans l'espace personnel du candidat sur l'application informatique nationale dédiée. Les autres candidats les reçoivent directement dans leur espace candidat au sein de l'application informatique nationale dédiée.

L'ensemble des convocations doit être transmis avec un délai suffisant par rapport aux dates des épreuves concernées. En effet, les candidats doivent pouvoir prendre leurs dispositions à temps, être en mesure de vérifier attentivement le contenu de leur convocation et signaler les erreurs matérielles éventuelles. Le recteur d'académie apporte, alors, les correctifs nécessaires et en informe, dans les meilleurs délais, les candidats concernés et le cas échéant les centres d'examen concernés.

Les informations contenues dans les convocations doivent correspondre à la confirmation d'inscription évoquée supra.

III. Constitution des jurys

Le Code de l'éducation dispose dans ses articles D. 334-21, D. 336-20 et D. 337-93 que les membres des jurys du baccalauréat sont désignés par le recteur d'académie. Chaque recteur d'académie décide du nombre de jurys à constituer et de leur mode de fonctionnement en fonction de la répartition des candidats, retenue pour chaque baccalauréat (cf. point II – B ci-dessus).

A. Désignation des membres de jurys

1) Présidents de jury

Le recteur d'académie nomme, sur proposition des présidents d'université, le président de jury qui est un professeur des universités ou un maître de conférences pour le baccalauréat général et technologique et un enseignant-chercheur pour le baccalauréat professionnel.

Les présidents de jury peuvent être assistés ou suppléés par des présidents adjoints selon les modalités fixées par le Code de l'éducation.

2) Enseignants

Chaque recteur d'académie décide du nombre d'enseignants à désigner par jury pour assurer, dans les meilleures conditions de qualité et de sécurité, la notation du baccalauréat.

Pour ce faire, il recense chaque année, de manière exhaustive et avec le plus grand soin, le nombre total d'enseignants effectivement disponibles dans chaque discipline, grâce à l'application informatique nationale dédiée. Il veille, à cet égard, à ce que les chefs d'établissement concernés mettent régulièrement à jour la situation des enseignants susceptibles d'être désignés (cf. point B ci-dessous).

L'évaluation des élèves fait partie des missions des enseignants (cf. article L. 912-1 du Code de l'éducation) et la participation de ceux-ci aux jurys des examens de leurs obligations de service (cf. article D. 911-31 du Code de l'éducation). Toutefois, ne peuvent être convoqués les titulaires de mandats syndicaux et les personnels en arrêt de travail (maladie ou autre). D'autres dispenses peuvent être accordées, le cas échéant, après prise en compte de situations individuelles et sur demande de l'intéressé, adressée sous couvert du chef d'établissement concerné ; elles doivent, en tout état de cause, demeurer exceptionnelles.

Le recteur d'académie affecte les enseignants qu'il a désignés membres de jurys, après avis de l'inspecteur pédagogique régional de la discipline ou de l'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité. Il tient compte, à cet égard, de la répartition des candidats entre les différents centres d'examen pour chaque baccalauréat, et du nombre d'enseignants effectivement disponibles dans chaque discipline (cf. point II – B ci-dessus) et, dans la mesure du possible, du temps de transport entre le domicile de ces derniers et leur centre d'affectation. Il veille, à cette occasion, à ce qu'aucun membre du jury du baccalauréat n'examine un candidat qu'il a eu comme élève pendant l'année au cours de laquelle se tient la session d'examen, à l'exception des épreuves pour lesquelles la réglementation l'autorise.

Les convocations des enseignants sont envoyées dans un délai suffisant par rapport à la date de la première épreuve concernée ou des premières corrections et sous-couvert du chef d'établissement, afin que les professeurs concernés puissent, en accord avec celui-ci, aménager leur emploi du temps.

Chaque recteur s'assure que les professeurs désignés ultérieurement membres de jury ne prennent leurs congés qu'après publication des résultats des épreuves de contrôle.

Tous les enseignants doivent se tenir disponibles jusqu'à la date de fin de session publiée annuellement dans la note de service relative au calendrier des examens.

3) Professionnels

Le recteur d'académie nomme les professionnels sur proposition des chefs d'établissement et après avis de l'inspecteur pédagogique régional de la discipline ou de l'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité.

B. Remplacement et changement d'affectation des membres de jurys désignés

Chaque recteur d'académie instruit les demandes de remplacement ou de changement d'affectation éventuelles. Ces demandes doivent demeurer exceptionnelles, être justifiées pour des raisons d'impérieuse nécessité et être adressées par l'intéressé sous couvert du chef d'établissement.

Les changements d'affectation éventuels ne doivent pas entraver le bon déroulement de chaque session, ni nuire à la qualité de la notation des candidats et des délibérations.

IV. Modalités particulières d'organisation

A. Candidats présentant un handicap

Le Code de l'éducation prévoit dans ses articles D. 351-27 et D. 351-28 que les candidats aux examens de l'enseignement scolaire qui présentent un handicap peuvent bénéficier de certains aménagements d'épreuves sur décision de l'autorité administrative compétente pour ouvrir et organiser l'examen, décision prise après avis de l'un des médecins désignés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Chaque recteur d'académie concerné met en œuvre ces dispositions pour les épreuves terminales du baccalauréat en s'appuyant sur la circulaire du 8 décembre 2020 relative à l'organisation de la procédure et adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap.

B. Épreuves de langues vivantes étrangères et régionales autres qu'allemand, anglais, espagnol et italien du baccalauréat général et technologique

Les langues vivantes étrangères et régionales autres que l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien peuvent être présentées aux différentes épreuves du baccalauréat général et technologique concernées. Or, ces langues ne bénéficient pas d'examineurs compétents dans l'ensemble des académies. C'est pourquoi la direction générale de l'enseignement scolaire transmet la liste des académies disposant de la ressource pour évaluer ces langues vivantes étrangères et régionales.

Les candidats à des évaluations ponctuelles de langues vivantes étrangères à faibles effectifs :

- subissent les épreuves écrites dans leur académie, que celle-ci dispose ou non de correcteurs compétents ;
- se déplacent, le cas échéant, dans une autre académie pour y subir les évaluations ponctuelles orales ou les subissent par le biais de la visioconférence .

Les candidats à des évaluations optionnelles de langues vivantes étrangères à faibles effectifs sont inscrits aux évaluations orales, seulement si leur académie dispose d'examineurs compétents.

Les candidats à des évaluations de langues régionales ne peuvent subir ces évaluations, conformément à l'article L. 312-10 du Code de l'éducation, que dans la zone où ces langues sont en usage. Les recteurs d'académie peuvent autoriser, par dérogation et lorsque cela est possible, les candidats qui souhaitent se présenter dans une académie située hors de la zone où l'une de ces langues est en usage, à subir ces évaluations selon les modalités prévues pour les candidats se présentant aux évaluations de langues vivantes étrangères à faibles effectifs énoncées ci-dessus.

C. Spécialités de baccalauréat professionnel à faibles effectifs

La direction générale de l'enseignement scolaire répartit, chaque année, la préparation matérielle des épreuves ponctuelles de chaque spécialité de baccalauréat professionnel entre les académies ou leurs différents groupements, à la fin du premier semestre de l'année scolaire concernée et après consultation des recteurs d'académie. Cette répartition tient compte du nombre d'évaluateurs compétents effectivement disponibles dans chaque académie qui présente des candidats à chaque session concernée.

Elle varie ainsi en fonction du caractère particulier de certaines spécialités ou de contraintes locales spécifiques. On peut distinguer, à cet égard :

- des spécialités qui sont organisées dans toutes les académies, notamment dans le secteur tertiaire, selon les mêmes modalités que celles fixées ci-dessus (cf. points I, II et III ci-dessus) ;
- des spécialités dont l'organisation des épreuves est assurée par celles qui le peuvent pour les candidats des différentes académies concernées, notamment dans le secteur industriel.

La direction générale de l'enseignement scolaire veille, en tout état de cause, à privilégier les conditions d'organisation qui se révèlent les mieux adaptées.

Partie III : Déroulement et suivi des épreuves terminales

Le déroulement et le suivi des épreuves terminales couvrent l'ensemble des opérations de gestion, qui sont mises en œuvre chaque année, tant aux niveaux national que local, au cœur même des différentes sessions concernées ; ces opérations touchent au déroulement matériel des épreuves terminales et à leur notation, à la communication des résultats, des copies et des fiches individuelles d'évaluation et aux réclamations éventuelles. Ces actions revêtent ainsi une importance décisive et doivent être parfaitement exécutées afin de garantir la sécurisation de chaque session d'examen et assurer ainsi la qualité du diplôme national délivré à chaque candidat.

I. Déroulement matériel des épreuves

Un certain nombre de règles doivent être observées pour garantir le bon déroulement des épreuves terminales dans les centres d'examen, notamment au regard des exigences de sécurité. Elles varient selon la nature des épreuves concernées.

A. Déroulement matériel des épreuves

1) Accueil des candidats et surveillance des épreuves

a) Accueil des candidats dans les salles de composition

Le chef de centre veille à la préparation matérielle des salles de composition, conformément aux instructions du recteur d'académie prises à cet égard. Il affecte les candidats dans les salles grâce à l'application informatique nationale dédiée qui permet l'édition des documents nécessaires (listes d'émargement, listes d'affichage et étiquettes de table). Les salles ne doivent contenir aucun document dont les candidats pourraient se servir pendant qu'ils composent (carte de géographie, par exemple). Leur accès doit ensuite être interdit à quiconque, jusqu'au moment de l'examen. Les salles doivent être visitées avant chaque épreuve, pour s'assurer qu'aucun objet anormal n'a été déposé ou qu'aucun document de l'épreuve précédente (brouillon ou copie) n'y subsiste.

Les candidats doivent être présents à l'heure indiquée sur leur convocation. Un temps est réservé à leur installation avant le début de l'épreuve, de l'ordre de 30 à 45 minutes ; la circulaire n° 2011-072 du 3 mai 2011 fixe les conditions d'accès et de sortie des candidats des salles de composition, notamment lorsqu'ils se présentent en retard.

Afin de ne pas perturber les candidats, l'accès aux locaux où se déroule le baccalauréat est interdit pendant les épreuves écrites à toute personne autre que les candidats ou le personnel de l'établissement ou de surveillance des épreuves.

b) Surveillance des épreuves

Les surveillants vérifient l'identité des candidats présents qu'ils font émarger et mentionnent au procès-verbal les noms des absents. Ils distribuent les copies et les feuilles de brouillon et ramassent les copies en fin d'épreuve. Ils concourent, également, à la distribution des sujets sous l'autorité du chef de centre. Ils veillent, enfin, au respect attentif par les candidats des instructions nationales (cf. circulaire n° 2011-072 du 3 mai 2011 sur les conditions d'accès et de sortie des salles de composition et les dispositions relatives aux fraudes et circulaire n° 2002-063 du 20 mars 2002 sur les modalités d'inscription et de scolarisation des élèves de nationalité étrangère des premier et second degrés point II – 2 Les examens) et académiques qui existent dans ce domaine.

En ce qui concerne la vérification de l'identité des candidats, la circulaire n° 2004-084 du 18 mai 2004 relative au port de signes ou de tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics indique que les candidats qui viennent passer les épreuves d'un examen dans les locaux d'un établissement public d'enseignement doivent se soumettre aux règles d'organisation de l'examen qui visent notamment à garantir le respect de l'ordre et de la sécurité, à permettre la vérification de l'identité des candidats ou à prévenir les risques de fraudes (cf. son point 2.3). Par ailleurs, en application de la loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public, les chefs de centre, qui, en tant qu'agents chargés d'un service public, étaient déjà conduits à demander à une personne de se découvrir ponctuellement pour justifier de son identité, sont fondés à refuser l'accès au centre d'examen à toute personne dont le visage est dissimulé (cf. circulaire du Premier ministre du 2 mars 2011 relative à la mise en œuvre de la loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public point II – b).

Les consignes nationales pour lutter contre les fraudes imposent que les candidats ne puissent pas avoir accès à tout matériel ou document non autorisé pendant la durée de l'épreuve. Les téléphones portables, smartphones, tablettes tactiles, les montres connectées et, de manière générale, tout appareil de télécommunication et/ou doté d'une mémoire électronique permettant la consultation de fichiers doivent être impérativement éteints et rangés dans le sac du candidat ou remis aux surveillants de salle. L'utilisation de tout appareil permettant des échanges ou la consultation d'informations, est interdite et est susceptible de poursuites pour tentative de fraude par l'autorité académique.

Pour information, le fait d'être porteur de ce type d'appareil même éteint est considéré par la jurisprudence comme une tentative de fraude.

En cas de suspicion de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal éventuellement contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention en est portée au procès-verbal. La fraude ou tentative de fraude fait l'objet d'un rapport transmis au recteur d'académie et peut donner lieu à des poursuites par l'autorité académique. Dans tous les cas, le candidat doit continuer à composer.

Le chef de centre veille à ce que l'ensemble des consignes relatives aux fraudes ainsi que les sanctions auxquelles les candidats s'exposent soient affichées dans chaque centre et chaque salle d'examen et à ce que les surveillants donnent lecture des unes et des autres aux candidats avant qu'ils ne composent.

Le chef de centre désigne les surveillants parmi le personnel enseignant de l'établissement centre d'examen. Il peut, toutefois, compléter les équipes de surveillants par des professeurs provenant d'un établissement voisin ou, à titre exceptionnel, par tout personnel relevant de l'éducation nationale. Pour des raisons évidentes d'égalité de traitement des candidats, il veille à ce que les surveillants d'une salle ne soient pas les professeurs des élèves qui y composent.

Pour prévenir toute fraude ou tentative de fraude, le chef de centre doit les affecter dans les salles en tenant compte de la configuration des lieux et du fait que les candidats ne doivent jamais rester seuls quelles que soient les circonstances.

La participation des personnels enseignants de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat à la surveillance du baccalauréat constitue une obligation statutaire.

Cas particuliers : dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de type Vigipirate, le chef de centre pourra être amené à renforcer les mesures de sécurité.

2) Distribution des sujets et traitement des incidents

Le bon déroulement des épreuves écrites repose, pour une part essentielle, sur une distribution parfaite des sujets et une gestion efficace des incidents relatifs à ces derniers (erreur dans le sujet ou sujet divulgué). Ces tâches relèvent de la responsabilité directe du chef de centre qui agit dans ce domaine en fonction d'instructions nationales et académiques précises : les surveillants doivent se conformer strictement à ses consignes.

a) Distribution des sujets

La distribution des sujets aux candidats requiert une attention toute particulière. Toute erreur de distribution peut, en effet, entraîner la mise en place de sujets de secours, le plus souvent dans des délais très courts, avec tous les risques en matière d'organisation que cela comporte ; elle peut même, dans des cas très exceptionnels, rendre inévitable l'annulation

et le report de l'épreuve concernée. C'est pourquoi les précautions suivantes doivent être prises.

Le chef de centre, conjointement avec une autre personne désignée par ses soins, doit vérifier, avec le plus grand soin, sans ouvrir le paquet ou l'enveloppe contenant les sujets, que ceux-ci correspondent bien à l'épreuve à venir. Pour ce faire, il compare, avec le calendrier des épreuves, les indications figurant sur le paquet ou sur l'enveloppe :

- la discipline et la série ou spécialité selon le baccalauréat concerné ;
- la date, le centre d'examen et le nombre de sujets ;
- la durée de l'épreuve, l'heure de début et de fin d'épreuve.

Les paquets ou les enveloppes de sujets ne doivent être ouverts qu'en présence du ou des candidats. Après avoir vérifié qu'ils correspondent bien à l'épreuve mentionnée sur le paquet ou l'enveloppe, les sujets doivent être distribués et posés à l'endroit sur chaque table. Si les candidats ne sont pas autorisés à lire le sujet au moment de sa distribution, ils doivent toutefois pouvoir vérifier sur la page de garde qu'il s'agit bien de celui de l'épreuve prévue. Lorsque des candidats à différentes épreuves composent dans une même salle, les surveillants s'assurent, en se référant à leur convocation, que les sujets correspondent bien à la voie, à la série, à la spécialité et à l'épreuve pour lesquelles le candidat est inscrit. Une fois la distribution terminée, les surveillants contrôlent que tous les candidats ont un sujet et qu'il s'agit de celui attendu.

Au lancement de l'épreuve, ils les autorisent, alors, à le lire et les invitent à vérifier :

- sa référence ;
- sa pagination ;
- qu'ils disposent bien de tous les documents nécessaires pour le traiter (cartes, graphiques, photos, documents à rendre) ;
- sa constitution (en cas de documents joints).

Les surveillants communiquent, enfin, l'heure de début et de fin d'épreuve, de manière à ce que tous les candidats concernés en aient parfaitement connaissance.

Pour rappel, le sujet reste confidentiel pendant la première heure de l'épreuve. En aucun cas il ne doit être diffusé pendant cette première heure.

b) Traitement des incidents

La gestion des incidents en cours d'épreuve doit, par définition, être parfaitement sécurisée.

Avant les épreuves, la direction générale de l'enseignement scolaire définit, chaque année, par écrit, l'organisation à mettre en place et la procédure à suivre entre elle, les recteurs d'académie et les chefs de centres d'examen concernés pour la communication des incidents pouvant survenir en cours d'épreuve, d'une part, et pour le traitement de ces derniers, d'autre part. Elle veille à privilégier, à cet égard, les modalités qui se révèlent les plus sûres, tout en garantissant au mieux le bon déroulement des épreuves.

Chaque recteur d'académie a l'obligation de mettre en œuvre ces directives, en adressant, chaque année, dans le même esprit, aux chefs de centre des instructions complémentaires qui doivent être impérativement écrites.

Les recteurs d'académie et les chefs de centre ne doivent, en aucun cas, donner suite à des consignes transmises en dehors des voies autorisées, sans vérification préalable auprès des instances supérieures concernées.

3) Gestion des copies

Chaque chef de centre veille au respect d'un certain nombre de précautions qui visent essentiellement à faciliter la correction des copies.

Dès réception par le chef de centre, les copies vierges et toute la papeterie doivent être conservées dans un endroit sécurisé jusqu'à la fin des épreuves. En aucun cas, elles ne doivent servir à l'organisation de baccalauréats blancs.

À la fin des épreuves, les surveillants de salle vérifient que le candidat a correctement numéroté les pages de sa copie, que tous les candidats présents ont bien rendu leur copie, même blanche. Les annexes à rendre doivent être insérées dans la copie du candidat, même si elles n'ont pas été complétées.

Lorsqu'un candidat rend une copie blanche, la mention Copie blanche est portée sur la liste d'émargement et sur la copie elle-même. Lorsqu'un candidat est absent, il en est fait mention exclusivement sur la liste d'émargement, sans restitution de copie pour ce candidat.

Toutes les copies doivent être transmises, pour correction, le plus tôt possible après chaque épreuve concernée et en fonction du calendrier établi à cet égard par le recteur d'académie.

B. Déroulement matériel des épreuves orales et pratiques

Le chef de centre est chargé de l'accueil des candidats et des évaluateurs concernés. Il ne doit pas autoriser un candidat à subir une épreuve obligatoire ou facultative pour laquelle il n'est pas inscrit, quel que soit le motif invoqué, sauf accord préalable écrit du recteur d'académie. Toute modification des dates et heures de passage, à la demande des candidats, doit être exceptionnelle et accordée en fonction de motifs sérieux.

Le temps de préparation et de passage des candidats par évaluateur dépend de la réglementation de l'épreuve concernée, de même que les documents et productions à fournir.

Le chef de centre remet aux examinateurs les bordereaux de notation et fiches individuelles d'évaluation vierges, fournis par le recteur d'académie. Ces documents permettront à l'examineur d'indiquer, pour chaque candidat, la note qu'il lui attribue, ses appréciations, la question posée ainsi que les heures de début et de fin de préparation et de passage, afin de répondre au mieux aux interrogations éventuelles des candidats lors de la consultation ultérieure de leur note (cf. point III – A – 2).

À l'issue des épreuves, le chef de centre transmet les bordereaux et les fiches individuelles de notation au recteur d'académie ou les tient à sa disposition selon les consignes académiques prises dans ce domaine. Ces documents doivent être conservés avec le même souci de sécurisation que les copies des candidats, les fiches d'évaluation ayant le même

statut qu'une copie d'examen.

II. Évaluation des épreuves

La qualité du diplôme de baccalauréat qui est délivré à chaque candidat repose, pour une part essentielle, sur les conditions qui président à la notation des épreuves. Ces conditions doivent en garantir la fiabilité et l'équité.

A. Évaluation des épreuves obligatoires et facultatives

1) Évaluation en contrôle en cours de formation

Les modalités des épreuves du baccalauréat, évaluées en contrôle en cours de formation, sont fixées dans les définitions d'épreuves. Les examinateurs doivent procéder à l'évaluation de l'élève en toute objectivité.

Les examinateurs disposent des fiches d'évaluation prévues pour chacune des épreuves concernées et sont invités à justifier, par des appréciations, la note attribuée. Les fiches ont le même statut qu'une copie d'examen et la note obtenue ne doit pas être communiquée à l'élève.

Ces évaluations sont organisées sous la responsabilité du chef d'établissement. En cas d'absence justifiée, le candidat devra être de nouveau convoqué.

2) Évaluation des épreuves terminales

a) Préparation et remise des copies des épreuves écrites

La correction des copies s'effectue sous le couvert de l'anonymat. Il incombe au recteur d'académie de choisir, pour anonymiser les copies et les remettre aux correcteurs, les modalités les plus sûres et les mieux adaptées aux spécificités locales. Ces modalités doivent se conformer aux instructions figurant, à cet égard, dans la circulaire n° 2011-072 du 3 mai 2011 sur les conditions d'accès et de sortie des salles de composition et les dispositions relatives aux fraudes. Lorsque la correction est dématérialisée, l'anonymisation des copies est effectuée par l'application informatique nationale dédiée. Le recteur veille, en tout état de cause, à ce que tous les correcteurs prennent en charge l'ensemble des copies qui leur revient, ainsi que les corrigés ou des éléments d'évaluation, grilles de notation et barèmes correspondants, le plus tôt possible après les épreuves concernées pour que la suite des opérations propres à chaque session se déroule selon le calendrier prévu.

Chaque correcteur désigné doit corriger toutes les copies qui lui ont été attribuées : cette tâche fait partie intégrante de ses obligations de service et doit être accomplie comme telle.

Il doit être clairement informé de la date limite de remontée des notes et de son caractère impératif.

b) Correction des copies des épreuves écrites et évaluation des épreuves orales et pratiques

Afin d'assurer un traitement équitable de tous les candidats, les épreuves du baccalauréat donnent lieu à la mise en œuvre de procédures d'entente et d'harmonisation entre les correcteurs et examinateurs.

L'importance de celles-ci justifie que chaque correcteur se fasse un devoir de contribuer à leur efficacité.

Le processus de correction et d'évaluation des épreuves terminales de tous les examens du second degré est fixé par la note de service MENE2523939N du 25 août 2025 relative au déroulement des corrections aux examens du second degré à compter de la session 2026.

Les correcteurs doivent signaler toute anomalie relevée à la lecture des copies et permettant de suspecter d'éventuelles fraudes.

— Remontée des notes

Il appartient aux correcteurs ou aux centres de délibération concernés, selon les instructions académiques, de transmettre, et de saisir le cas échéant, les notes attribuées aux candidats dans l'application informatique nationale dédiée. Tous doivent s'acquitter de cette tâche de la façon la plus rigoureuse qui soit afin d'éviter toute erreur tout en respectant impérativement les délais impartis.

B. Évaluation des épreuves de contrôle

Le chef de centre concerné veille au bon déroulement des épreuves de contrôle :

- en convoquant chaque candidat à toutes les épreuves concernées, dans le respect des temps de préparation et de passage définis réglementairement pour chacune d'elles ;
- en mobilisant les examinateurs concernés en nombre suffisant pour interroger les candidats ;
- en assurant les délibérations du jury et la proclamation des résultats.

Le jury tient, dans la mesure du possible, une permanence pendant ces épreuves pour palier toute difficulté éventuelle.

Après délibération définitive, le chef de centre veille à la remontée des notes, saisies dans l'application informatique nationale et à leur conformité au procès-verbal de délibération. Il classe les documents des jurys avant de les transmettre au recteur d'académie à la fin de la session selon les modalités fixées par celui-ci.

C. Délibération des jurys

Le Code de l'éducation dispose dans ses articles D. 334-20, D. 336-19 et D. 337-88 que la délivrance du baccalauréat résulte de la délibération du jury. À ce titre, les jurys sont chargés d'arrêter les notes définitives des candidats, à partir des éléments d'appréciation énumérés par les articles D. 334-10, D. 336-10 et D. 337-85. La mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositions doit se conformer aux règles qui suivent.

1) Principes de fonctionnement

Les membres des jurys doivent avoir pris connaissance de la charte de déontologie des examens.

Conformément aux articles D. 334-9 et D. 336-9, les membres du jury ne peuvent pas examiner leurs élèves de l'année en cours.

Le président du jury et le chef de centre prennent toutes les précautions utiles au secret des délibérations. Seuls les

membres du jury (et, dans les conditions fixées par les articles [D. 334-21](#) et [D. 337-93](#), les examinateurs et correcteurs adjoints concernés) dont les noms figurent sur les listes actualisées fournies par le recteur peuvent participer aux délibérations. Les personnes étrangères au jury ne doivent pas avoir accès à la salle où celui-ci délibère, à l'exception de celles qui assurent son secrétariat et qui sont, à ce titre, tenues au même secret que les membres du jury. La confidentialité des délibérations subsiste après la proclamation des résultats. Bien que le jury soit souverain, ses décisions doivent respecter la réglementation de l'examen, sous peine d'annulation contentieuse (cf. point III – B ci-dessous).

2) Éléments d'appréciation

Le jury dispose pour délibérer :

- des procès-verbaux, comportant les notes des candidats, édités par l'[application](#) informatique nationale ;
- des copies des candidats et d'éléments statistiques sur les évaluations (moyennes par séries ou spécialités, par académie et par département, par exemple) et plus largement de tous les éléments utiles à la délibération (moyennes et répartitions de notes entre évaluateurs), des grilles de notation ainsi que des bordereaux de notation et fiches individuelles d'évaluation des interrogations orales ou des épreuves pratiques ;
- des livrets scolaires ou de formation anonymisés des candidats. À cet égard, il importe d'insister sur le fait que l'anonymisation des livrets concerne également les appréciations annuelles des équipes éducatives, qui doivent faire l'objet d'une vigilance particulière de la part des établissements et ne doivent pas comporter de prénom, par exemple.

Le président du jury a un pouvoir de décision en matière de relèvement des notes des candidats et de l'attribution éventuelle des points jurys prévus par la réglementation aux articles [D. 334-10](#) et [D. 336-10](#) ; dans le cas où il estime qu'une harmonisation des notes aurait dû être effectuée par la commission, il peut décider d'y procéder en réunion de jury. En cas d'absence de notes, il doit en vérifier les motifs sur les copies ou les bordereaux et fiches individuelles des interrogations orales ou des épreuves pratiques ainsi que les listes d'émargement.

Les livrets scolaires des élèves de classe terminale et les livrets de formation sont transmis aux centres de délibération, dans les conditions définies dans ce domaine par le recteur d'académie ; les livrets scolaires des élèves de classe de première des voies générale et technologique ne sont pas transmis aux centres concernés, en l'absence de jurys spécifiques. Le Code de l'éducation oblige le jury à examiner le livret scolaire ou de formation anonymisé fourni par le candidat et précise que la mention de cet examen est portée au livret sous la signature du président de jury ou le cachet électronique. Cette consultation ne peut intervenir que lors des délibérations des jurys. Elle doit être rigoureuse.

3) Cas particulier des candidats absents

Les candidats absents, pour cause de force majeure, à tout ou partie des épreuves organisées en fin d'année scolaire, et souhaitant se présenter aux épreuves de remplacement, doivent transmettre impérativement leur justificatif au recteur d'académie avant la date limite fixée par celui-ci. Cette date doit être antérieure à la date de publication des résultats du premier groupe et des épreuves terminales (cf. articles [D. 334-19](#), [D. 336-18](#) et [D. 337-92](#) du Code de l'éducation).

Si le recteur d'académie autorise ces candidats à présenter les épreuves de remplacement, pour la partie ou épreuve pour laquelle ils ont été absents, ces derniers ne sont pas soumis à la délibération du jury à l'issue des épreuves du premier groupe ou terminales. Ils ne peuvent pas avoir connaissance de leurs résultats avant la délibération les concernant qui se tient à l'issue des épreuves de remplacement (cf. article [D. 334-4](#) du Code de l'éducation).

En revanche, les délibérations concernant les candidats absents non justifiés ou ne souhaitant pas présenter les épreuves de remplacement ont lieu à l'issue des épreuves du premier groupe ou terminales.

Les mêmes modalités s'appliquent aux candidats absents aux épreuves de contrôle.

III. Communication des résultats, des copies et des fiches individuelles d'évaluation et réclamations

Le recteur de l'académie chargée de l'organisation de l'examen délivre le diplôme du baccalauréat dans le respect de la souveraineté du jury. La communication des résultats, des copies et des fiches individuelles d'évaluation ainsi que les contestations afférentes relèvent ainsi de sa compétence. Il exerce celle-ci en veillant au respect rigoureux des règles qui suivent.

A. Communication des résultats, des copies et des fiches individuelles d'évaluation

1) Communication des résultats

a) Publication et proclamation des résultats

Les résultats des candidats du baccalauréat général, technologique et professionnel sont affichés dans les centres compétents, aux date et horaire fixés par le recteur d'académie dans le respect des instructions nationales ; les candidats en sont informés sur leur convocation. Seules les listes des candidats admis – et, le cas échéant, celles des candidats autorisés à passer les épreuves de contrôle – classés dans l'ordre alphabétique peuvent être affichées : il est contraire au Code des relations entre le public et l'administration d'afficher les résultats de chaque candidat dans leur intégralité. Éditées à partir de l'[application](#) informatique nationale, elles doivent l'être dans un lieu facilement accessible au public. Ces listes n'ont qu'un caractère déclaratif : seul le procès-verbal de délibération du jury fait foi, en cas de réclamation.

Parallèlement à l'affichage, le recteur d'académie veille à ce que les résultats des candidats qui se sont présentés dans son académie puissent être consultés, de façon dématérialisée, auprès de ses services.

Le recteur d'académie communique aux candidats, sans attendre les épreuves terminales, les résultats provisoires et déclarés comme tels des épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique, aux date et horaire qu'il a fixés dans le respect des instructions nationales. Les candidats concernés doivent pouvoir les consulter de façon dématérialisée. Pour les candidats au baccalauréat professionnel concernés par l'attestation de réussite intermédiaire (ARI), il appartient aux chefs d'établissement de générer ces attestations, via l'[application](#) informatique nationale dédiée, à l'issue de la classe

de première.

Dès leur publication, les résultats sont transmis à toute personne qui souhaite les utiliser à d'autres fins que celles de la mission de service public pour les besoins de laquelle ils ont été produits, dans les conditions fixées par le Code des relations entre le public et l'administration et selon les modalités pratiques définies par le recteur d'académie.

b) Remise des notes

À l'issue des délibérations des jurys, les chefs de centre remettent aux candidats un relevé de notes, intégrant les notes des épreuves anticipées. Le relevé de notes, édité par l'application informatique nationale, doit porter la date et le cachet du centre et ne comporter aucune rature ou surcharge pour être valable.

Les candidats aux épreuves anticipées ont connaissance de leur relevé de notes provisoires dès que celles-ci ont été harmonisées. Les modalités de communication de ces notes sont indiquées au verso des convocations.

Les candidats qui passent les épreuves de contrôle retirent, dans le centre désigné, leur relevé de notes provisoire sur lequel figurent le jour et l'heure de leur convocation ; ils mentionnent dessus, à titre indicatif, les épreuves qu'ils ont choisies de subir. Ce choix peut changer jusqu'au jour de l'épreuve.

Tous les candidats disposent de leur relevé de notes dans leur espace candidat au sein de l'application informatique nationale dédiée.

c) Remise des livrets scolaires ou de formation

Les livrets scolaires ou de formation sont remis aux candidats selon les modalités fixées par le recteur d'académie. Pour les livrets scolaires numériques et conformément à la recommandation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), les livrets sont mis à la disposition des candidats par l'intermédiaire du téléservice LSL s'il a été déployé par l'établissement, ou par tout autre moyen. Il importe de vérifier, à cette occasion, que la signature du président de jury figure bien sur les livrets des candidats ajournés, dans la perspective d'éventuelles contestations de leur part.

d) Retrait du diplôme par les candidats

Le recteur d'académie signe les diplômes. Il les transmet aux candidats dans les conditions qu'il a arrêtées.

L'administration ne dispose pas de doubles des diplômes délivrés aux candidats.

Le recteur d'académie adresse, sur demande écrite et selon les modalités qu'il a fixées, des attestations de réussite et des relevés de notes à condition qu'il soit toujours en possession d'un document original comportant ces informations (procès-verbal de délibération, registre des diplômes délivrés, etc.). L'attestation de réussite confère à l'intéressé les mêmes droits que l'original du diplôme.

En cas d'erreur manifeste de l'administration (cf. point III – B – 3 ci-dessous) ou de changement ultérieur d'état civil du candidat, le recteur d'académie délivre un nouveau diplôme qui se substitue au précédent.

e) Délivrance des certificats de fin d'études secondaires (CFES), certificats de fin d'études technologiques secondaires (CFETS) et certificats de fin d'études professionnelles secondaires (CFEPS)

Le recteur de l'académie dans laquelle a été présenté l'examen délivre aux candidats, dans les conditions qu'il a fixées, les divers certificats de fin d'études, prévus par le Code de l'éducation dans ses articles D. 334-12, D. 336-12 et D. 337-87.

2) Communication des copies et des fiches individuelles d'évaluation

La copie d'un candidat à un examen et sa fiche d'évaluation aux épreuves autres qu'écrites, détenues par l'administration, font partie des documents qui peuvent être communiqués aux intéressés s'ils en font la demande (cf. le Code des relations entre le public et l'administration). Dans le respect de la souveraineté du jury, cette communication a pour but d'apporter une information complémentaire au candidat et de lui permettre de vérifier l'absence d'erreur matérielle de transcription. Le recteur d'académie a obligation de l'organiser au mieux, en se conformant aux instructions figurant dans la note de service n° 82-028 du 15 janvier 1982 relative à la communication des copies d'examen et de concours aux candidats qui en font la demande et dans la note de service n° 85-041 du 30 janvier 1985 prise pour l'application de celle-ci.

Le recteur d'académie veille à ce que les candidats puissent consulter leurs copies et fiches individuelles d'évaluation le plus tôt possible après la remise de leur relevé de notes, selon les modalités qu'il aura fixées.

Les candidats suspectés de fraude ne peuvent avoir immédiatement accès à ces documents.

Les copies et fiches individuelles d'évaluation des épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique sont communiquées sans attendre la décision finale du jury intervenant à l'issue des épreuves terminales.

Les frais de photocopies éventuelles sont à la charge des candidats et sont calculés en fonction du tarif réglementaire en vigueur.

Les jurys demeurant souverains, aucune suite ne doit être donnée aux requêtes des candidats qui, éventuellement après consultation d'un enseignant, demanderaient une nouvelle correction (cf. point III – B – 2 ci-dessous).

B. Réclamations

1) Contestations des conditions de déroulement d'une épreuve

Celles-ci peuvent concerner tant les conditions matérielles de déroulement de l'épreuve (temps de préparation insuffisant, etc.) que l'attitude de l'examineur.

Le recteur d'académie ou, sur délégation de celui-ci, le chef de centre, diligente une enquête dans les meilleurs délais possibles, en faisant appel si nécessaire à l'inspecteur de la discipline. Lorsqu'un examinateur est mis en cause à cette occasion, il peut être amené à justifier sa position par écrit. Au vu des résultats de l'enquête, le recteur d'académie ou, sur délégation de celui-ci, le chef de centre, tire toutes les conséquences qui s'imposent.

2) Contestations des décisions du jury

Le Code de l'éducation instaure, dans ses articles D. 334-20, D. 336-19 et D. 337-88, le principe de la souveraineté du jury. Le recteur d'académie et les chefs de centres doivent, en conséquence, opposer une fin de non-recevoir à toute contestation contre les décisions de jury et rappeler que lorsque celui-ci s'est prononcé, l'administration, à quelque échelon que ce soit, ne peut en modifier les décisions, sauf s'il s'agit d'une erreur matérielle (erreur de report de note) ou d'une irrégularité (non-respect du temps de passage d'une épreuve orale).

3) Rectification des erreurs matérielles constatées après la proclamation des résultats

Le recteur d'académie peut corriger, à tout moment, une erreur matérielle commise au détriment du candidat.

En ce qui concerne les erreurs commises en faveur d'un candidat, que celles-ci aboutissent à son admission ou à ce qu'il se présente aux épreuves de contrôle, il convient de distinguer les deux hypothèses suivantes :

- soit l'erreur favorable au candidat est intervenue avant la délibération du jury (erreurs de notation, de saisie dans les notes adressées au jury ou retenues par lui, etc.). Dans ce cas, cette délibération, qui est créatrice de droits en faveur de l'intéressé, ne peut être modifiée que dans le délai de quatre mois suivant la date où elle a été prise. Le recteur d'académie doit, alors, provoquer une nouvelle délibération du jury, qui doit se réunir en formation complète ;
- soit l'erreur favorable à un candidat est intervenue après la délibération du jury (erreur de saisie dans les relèvements de notes et les décisions arrêtées par le jury). Dans cette hypothèse, la délivrance du diplôme, qui n'a qu'un caractère purement reconnaissant de cette délibération, ne peut être considérée, en elle-même, comme créatrice de droits. Le recteur d'académie peut, par conséquent, la retirer à tout moment.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Caroline Pascal

Annexe(s)

- ⬇ [Annexe 1 – Modèle de dossier de proposition de sujet](#)
- ⬇ [Annexe 2 – Bonnes pratiques applicables à la conception de sujets d'examens sur informatique](#)
- ⬇ [Annexe 3 – Modèle de rapport du professeur ayant vérifié le sujet](#)
- ⬇ [Annexe 4 – Modèle de dossier d'élaboration et de choix de sujets](#)
- ⬇ [Annexe 5 – Modèle de fiche de relecture des sujets à utiliser par le ou les présidents de commission avant de viser](#)
- ⬇ [Annexe 6 – Modèle de fiche de relecture formelle du sujet par le service administratif concerné à utiliser avant la signature par le recteur](#)

MODELE DE DOSSIER DE PROPOSITION DE SUJET



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TIMBRE DE L'ACADEMIE

À remplir par l'auteur de la proposition de sujet :

NOM et prénom :

QUALITE ou GRADE :

ETABLISSEMENT D'EXERCICE (nom et adresse ou cachet de
l'établissement) :

TEL :

MEL :

BACCALAUREAT GENERAL/TECHNOLOGIQUE/PROFESSIONNEL

Dossier de proposition de sujet, corrigé ou éléments d'évaluation et barème – **SESSION** :

SÉRIE et/ou SPECIALITE :

OPTION/DOMINANTE :

ÉPREUVE et/ou DISCIPLINE :

DURÉE : COEFFICIENT :

Ce dossier est à retourner impérativement avant le :
à (adresse du service sujets du rectorat) :

AVIS DU RESPONSABLE DE LA COMMISSION D'ELABORATION DE SUJETS :Sujet retenu : **OUI - NON** (*raier la mention inutile*)

Rang auquel cette proposition de sujet peut être retenue : n° _ _ _

Ce sujet est à conserver pour une session ultérieure : **OUI - NON**

Ce sujet est à retourner à son auteur pour le motif suivant :

Fait à , le :

Signature du Responsable de la CES :

ANNEXE 1

Ce dossier comprend (à remplir par l'auteur du sujet) :

- | | |
|--|---|
| ☐ Sujet qui comporte _____ pages | ☐ Liste de matière d'œuvre |
| ☐ Corrigé qui comporte _____ pages | ☐ Matériel et outillage à fournir par le centre d'examen |
| ☐ Barème de correction qui comporte _____ pages | ☐ Matériel et outillage à fournir par le candidat |
| ☐ Instructions | ☐ Papiers à fournir par le rectorat ou l'I.A. |
| ☐ Grille d'évaluation | ☐ Autre : |
| ☐ Dossier technique ou ressource | |

L'auteur de la proposition de sujet doit obligatoirement avoir pris connaissance de la charte de déontologie des examens et remplir la *déclaration sur l'honneur* jointe à celle-ci.

CONSIGNES GENERALES ET PARTICULIERES

I) RESPECT DU CALENDRIER

Les dossiers doivent impérativement être retournés à la date indiquée ci-dessus, la procédure de mise au point des sujets étant longue et complexe.

II) PRESENTATION MATERIELLE DU SUJET

A – SUPPORTS

Les sujets doivent parvenir sur support informatique accompagné du modèle papier. Il est recommandé aux concepteurs de sujets d'utiliser le logiciel Word sur PC.

Aucune proposition de sujet **ne doit être transmise par internet** : tout sujet transmis par courrier électronique sera refusé.

B – FORME

- Sauf exception réglementaire, les **sujets ne doivent pas contenir d'impression en couleur** (photographies, illustrations, dessins, etc.).
- Il est conseillé d'utiliser la police de caractère **Arial 12**, sauf pour les disciplines pour lesquelles elle est inadaptée et de se limiter aux **formats A4** ou A3 (éviter le mélange de différents formats pour un même sujet).
- **Si le sujet comporte un extrait d'ouvrage, il est indispensable de mentionner** le titre de l'œuvre, le nom de l'auteur, l'année au cours de laquelle l'œuvre a été écrite, mais l'éditeur ne doit pas être cité. De même, **joindre au sujet** l'original du document ou une photocopie de bonne qualité et non retouchée de ce **document original**.
- Indiquer éventuellement sous forme de cartouche : l'intitulé de l'examen, l'intitulé de l'épreuve et sa nature, la durée, le coefficient, la session concernée, la pagination. Chaque page doit être **numérotée** et préciser le nombre total de pages du sujet - ex : 1/3, 2/3, 3/3. Le nombre de documents joints au sujet doit être indiqué sur la page d'en-tête.

C – CAS DES DOCUMENTS ANNEXES

Sauf exception, **le sujet ne doit comporter aucun document annexe** à rendre par le candidat.

III) CONSTITUTION DU DOSSIER

Chaque sujet doit être accompagné d'un **corrigé ou d'éléments d'évaluation** et d'un **barème** précis. Indiquer la **matière d'œuvre** nécessaire à l'exécution de l'épreuve et l'outillage à fournir par le centre d'examen et établir éventuellement un chiffrage indicatif du prix unitaire hors taxe de l'épreuve en détaillant le coût de chaque fourniture. Le chiffrage définitif incombe à la commission d'élaboration des sujets.

IV) MODALITES D'EXPEDITION

Les modalités d'expédition sont fixées par les académies pilotes en conformité avec les processus de sécurisation des sujets. Parmi elles :

ANNEXE 1

1. Un espace de dépôt sécurisé
2. Le dossier de proposition de sujet comprenant un sujet, son corrigé et son barème sera envoyé, **sous couvert du chef d'établissement, SOUS DOUBLE PLI** de formats différents, **l'enveloppe INTERIEURE portant la mention « CONFIDENTIEL »**, suivant la date et à l'adresse **du service sujets du rectorat** indiquée en page 1 (version papier et version numérique).
Veiller à ce que le sujet soit envoyé **en recommandé** et que le numéro du recommandé soit soigneusement noté.

ANNEXE 1

ANNEXE : A Remplir par l'auteur (inscrire "état néant", le cas échéant)

DOCUMENTS, FOURNITURES ET MATERIELS AUTORISES					
		Fourni par le rectorat (1 par candidat)	Fourni par le candidat	matériels collectifs à fournir par le centre d'examen	matériels individuels à fournir par le centre d'examen
Documents autorisés	dictionnaire, guide, lexique, table, autres...				
Fournitures	Papier millimétré, calque, canson (nombre de feuilles, format, grammage), autres...				
Matériels	Calculatrice, table ou planche à dessin, matériel de dessinateur, autres...				

Bonnes pratiques applicables à la conception de sujets d'examens sur informatique

La prise en compte de la sécurité doit se faire de façon globale pour qu'elle soit efficace. Ce document traite de la sécurisation de premier niveau des ordinateurs et de leur utilisation, ainsi que des points de vigilance particuliers liés à la manipulation des documents sensibles que sont les sujets et propositions de sujet d'examens.

Les différents niveaux de sécurisation sont :

- les actions de sécurisation d'un ordinateur (sécurisation du moyen) ;
- les bonnes pratiques d'utilisation (sécurisation de l'utilisation du moyen) ;
- les actions de protection des données sensibles (sécurisation de l'utilisation du moyen dans un contexte métier spécifique).

Ces actions et pratiques sont génériques et ne se substituent pas aux chartes ou consignes locales.

1. Les actions de sécurisation d'un ordinateur

Sécurisation liée aux logiciels et configurations :

- activer si possible le « chiffrement de l'appareil » sur Windows (BitLocker)
- mise à jour du système d'exploitation et des logiciels utilisés (ne pas utiliser de logiciel sans avoir souscrit à une licence qui permet d'obtenir les mises à jour) ;
- utilisation d'un antivirus à jour (base de signatures et version logiciel) configuré pour scanner les fichiers impliqués dans les actions de l'utilisateur (ouverture d'une clé USB, copie de fichier etc.) ;
- activer la fonctionnalité de pare-feu du système et ne pas autoriser les demandes d'exceptions proposées par le logiciel sans les avoir étudiées ;
- n'utiliser que des logiciels dont l'origine est fiable (site de l'éditeur ou d'un distributeur officiel) et s'assurer que la maintenance est prévue (proscrire les téléchargements de sources non maîtrisées et les fichiers transmis par partage, clé USB ou messagerie) ;
- activer le verrouillage automatique nécessitant le mot de passe pour déverrouiller ;
- utiliser au quotidien des comptes utilisateurs aux droits restreints.

Protection physique :

- ne pas laisser un ordinateur portable sans surveillance (par exemple, dans le train) ;
- systématiquement verrouiller sa session si l'on quitte son poste de travail
- l'accrocher à un point fixe à l'aide de moyens appropriés.

2. Les bonnes pratiques d'utilisation

- Ne jamais partager un mot de passe : il est garant de l'identité et donc de la responsabilité et n'est pas un simple contrôle d'accès.
- Utiliser des mots de passe faciles à retenir et difficiles à deviner : au moins 14 caractères mélangeant 4 typologies à savoir : les lettres majuscule et minuscule, chiffres et caractères spéciaux, basés sur une méthode permettant de s'en souvenir (<https://www.cnil.fr/fr/mot-de-passe>)
- Avoir un mot de passe différent pour chaque usage (en ligne, intranet, système...) : si l'un d'entre eux est compromis, les autres accès seront préservés.
- Changer l'ensemble des mots de passe utilisés pour les usages de préparation des examens au début des travaux préparatoires et de tenu des examens. Les nouveaux mots de passe ne doivent pas être similaires aux anciens.
- Afin de faciliter la gestion des mots de passe, il est recommandé d'utiliser un coffre-fort électronique (Keepass par exemple) pour conserver ces mots de passe. Il ne faut pas utiliser les fonctions de mémorisation des mots de passe dans les navigateurs.

- S'assurer de la confidentialité de la saisie des mots de passe : il faut éviter qu'un tiers ne voit la saisie, et ne pas le noter sur un support en libre accès.
- Ne jamais divulguer d'informations sans s'assurer de l'interlocuteur, de son identité et de la justification de sa demande.
- Utiliser avec prudence le courriel et la messagerie instantanée et préférer les messageries professionnelles.
- Naviguer sur Internet avec prudence : favoriser les sites connus.
- Effectuer des sauvegardes régulières et vérifier la restauration des informations : penser aux sauvegardes différentielles et complètes.
- Contrôler la diffusion d'informations personnelles : tout ce qui transite par Internet restera sur Internet.
- Remonter les incidents et les dysfonctionnements : un incident de sécurité est souvent détecté à la suite d'un dysfonctionnement constaté par un utilisateur.

3. Les actions de protection des sujets

- Ne pas multiplier les copies des documents et avoir conscience de leur emplacement quels que soient les supports utilisés.
- Enregistrer les documents dans des espaces sécurisés (cf. précisions sur les espaces sécurisés ci-dessous).
- Chiffrer les documents avant tout transfert via internet et, le cas échéant, transmettre la convention de chiffrement (clé, mot de passe, ...) par un autre canal de diffusion, éviter notamment les messageries non professionnelles, utiliser les canaux/outils validés (plateforme sécurisée, coffre, partage institutionnel filesender, ...). Les échanges via la messagerie instantanée gouvernemental TCHAP est recommandée.
- Travailler directement depuis les espaces sécurisés : éditer les documents sans les recopier dans des espaces non sécurisés.
- Ne pas utiliser des outils en ligne tels que les services d'IA générative non approuvés, Google trad ou des correcteurs qui indexent les données saisies dans leurs référentiels.
- Se méfier des sauvegardes automatiques : vérifier les configurations des logiciels utilisés.
- Marquer les documents dès leur création, dans le contenu et le nom du fichier.
- Effectuer des recherches de ces marquages et de mots clés pour vérifier les documents sensibles présents sur un ordinateur.
- Faire des sauvegardes au même niveau de sécurité : le chiffrement limite les accès aux données. Si les sauvegardes sont stockées dans un lieu sécurisé, par exemple dans un coffre, l'absence de chiffrement peut être envisagée.
- Effacer les documents de façon sécurisée (cf. compléments techniques ci-dessous).
- Effacer les supports physiques (cf. compléments techniques ci-dessous).
- Manipulation des versions papiers :
 - imprimer avec prudence : les documents imprimés à distance sont parfois pris par erreur par une tierce personne ;
 - transport des documents : les documents sensibles doivent être transportés dans une enveloppe fermée portant la mention de sensibilité et les contacts et l'adresse à laquelle la retourner en cas de perte ;
 - apposer un marquage visible : les documents doivent comporter le niveau de sensibilité afin que le lecteur sache quelles mesures adopter ;
 - détruire les documents sensibles : les documents sensibles doivent être physiquement détruits et non pas jetés.

4. Précisions sur les espaces sécurisés

Dans ce document, on appelle « espace sécurisé », une zone chiffrée avec un contrôle par mot de passe ou moyen cryptographique. Cette zone peut être un fichier, un conteneur logique avec plusieurs fichiers, une partition ou un support physique complet (disque, clé USB etc.) avec un chiffrement logiciel ou matériel. Le chiffrement peut être intégré aux systèmes d'exploitation afin d'associer le déchiffrement à l'identification de l'utilisateur et lui rendre cette opération transparente.



Attention, lors de l'utilisation de chiffrement, il convient de gérer le risque de perte des moyens de déchiffrement.

Il existe de nombreuses solutions possibles. Il conviendra de les tester au préalable sur des aspects techniques, mais aussi pratiques. Il conviendra de choisir des solutions homogènes, en adéquation avec les recommandations locales.

Plus d'informations sur le chiffrement sont disponibles sur le site du pôle SSI, dans la section publications techniques.

Compléments techniques

Recommandations relatives à l'authentification multifacteur et aux mots de passe

<https://cyber.gouv.fr/publications/recommandations-relatives-lauthentification-multifacteur-et-aux-mots-de-passe>

Liste des solutions qualifiées par l'ANSSI

<https://cyber.gouv.fr/decouvrir-les-solutions-qualifiees>

Les 10 règles d'or en matière de sécurité numérique par l'ANSSI :

[10 règles d'or en matière de sécurité numérique — ANSSI](#)

**MODELE DE RAPPORT DU PROFESSEUR AYANT VERIFIE LE SUJET**

(Le questionnaire n'est qu'un canevas, destiné à guider le professeur « d'essai », qui pourra développer son rapport en autant de pages que nécessaire)

NOM ET PRENOM :	COORDONNEES :	
EXAMEN :	SERIE / SPECIALITE :	
EPREUVE :	Sujet réf. :	
Temps passé à la lecture :		
Temps nécessaire à la compréhension :		
Temps passé à la résolution des questions (préciser par rubrique si possible) :		
La lecture du sujet est-elle :	- rapide	- longue
	- aisée	- difficile
L'énoncé est-il :	- clair	
	- confus	
Les questions sont-elles :	- bien posées	
	- à modifier (si oui, faire des propositions précises)	
Longueur du sujet :	- trop long	- correct
	- trop court	
Niveau du sujet :	- trop facile	- facile
	- trop difficile	- difficile
	- correct	
Ce sujet est-il réalisable, pour un élève moyen, dans le temps prévu pour l'épreuve ?		
OUI	NON*	
*(dans ce cas, indiquer les aménagements nécessaires pour le rendre faisable)		
Répartition connaissances/raisonnement :	- EQUILIBRÉ	- DESEQUILIBRÉ
Clarté des documents à consulter (uniquement pour les sujets comportant des cartes, schémas, graphiques) :		
	- SUFFISANTE	- INSUFFISANTE

Il est impératif que toutes les rubriques soient renseignées.



Intérêt du sujet :

Erreurs à corriger :

Défauts de présentation (indiquer les aménagements souhaités) :

Il est impératif que toutes les rubriques soient renseignées.



L'énoncé comporte-t-il des défauts de logique ? Lesquels ?

Indiquer les modifications proposées :

Quelles difficultés particulières peut présenter ce sujet pour les candidats ?

Le sujet vous paraît-il conforme aux programmes officiels ?

Observations complémentaires et conclusion :

Je soussigné(e) (nom, prénom) m'engage à remettre au gestionnaire administratif du sujet dès la fin du travail de test, l'ensemble des documents papier utilisés et rédigés dans le cadre de ma mission, y compris les brouillons, en lui indiquant, le cas échéant, les documents à détruire.

Date :

Signature :

Il est impératif que toutes les rubriques soient renseignées.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MODELE DE DOSSIER D'ÉLABORATION ET DE CHOIX DE SUJETS

TIMBRE DE L'ACADEMIE
ET COORDONNEES DU
GESTIONNAIRE

☐ BACCALAURÉAT
GENERAL

☐ BACCALAURÉAT
PROFESSIONNEL

ANNEE DE LA SESSION :

SERIE/SPECIALITE :

NUMERO/NOM DU SUJET :

☐ BACCALAURÉAT
TECHNOLOGIQUE

EPREUVE :

Avis du ou des professeurs d'essai :

Avis et signatures du ou des présidents :

Nom(s), prénom(s), qualité(s) :

Signature(s) :

Le :

Choix du recteur d'académie :

☐ RETENU

☐ NON RETENU

Si retenu, affectation :

Destination :

☐ Principal

☐ Session d'examen de fin
d'année scolaire

☐ Secours

☐ Epreuve de remplacement

Le :

Signature :

Le présent dossier doit comprendre :

- le sujet proposé (y compris les listes de matière d'œuvre pour le candidat, l'académie et le centre d'examen)
- le rapport détaillé des professeurs d'essai et leurs devoirs
- le corrigé ou les éléments d'évaluation paginés
- le rapport du ou des présidents
- le cas échéant, le barème paginé
- les instructions et grilles d'évaluation pour les épreuves pratiques
- le cas échéant, des délégations de signature des présidents
- le cas échéant, des autorisations relatives aux droits d'auteurs (notamment dans le cas d'utilisation de documents d'entreprise)

MODELE DE FICHE DE RELECTURE DES SUJETS A UTILISER PAR LE OU LES PRESIDENTS DE COMMISSION AVANT DE VISER

Examen / Option :

Série / Spécialité :

Epreuve / N° de choix :

Date de la vérification :Noms du ou des présidents :

ELEMENTS A VERIFIER		VERIFIE
PAGE DE GARDE	Intitulé exact de l'examen et de l'épreuve	
	Série / Spécialité	
	Durée de l'épreuve	
	Coefficient de l'épreuve	
	Année de la session	
	Correspondance du nombre de pages indiqué avec leur nombre réel	
	Mention documents à rendre avec la ou les pages correspondantes	
	Présence de la mention « calculatrice autorisée / non autorisée » ou « dictionnaire autorisé / non autorisé »	
PRESENTATION GENERALE DU SUJET	Objectifs de l'épreuve explicites dans le sujet	
	Numérotation des questions et des exercices et leur enchaînement	
	Barème des points indiqué et exactitude (refaire le total)	
	Renvoi aux annexes et numérotation de celles-ci	
	Lisibilité formelle des schémas, figures, tableaux	
	Cartes et croquis : échelle, orientation, légende, correspondance des couleurs et signes entre carte et légende	
	Texte : lisibilité, taille de la police, numérotation des lignes, source	
COHERENCE DU CONTENU	Originalité des supports par rapport aux années antérieures	
	Conformité des intitulés des sujets aux programmes	
	Conformité des documents (format, nature, nombre) aux programmes	
	Tâches demandées correspondant au niveau de compétence et aux objectifs de la classe concernée	
	Clarté des consignes : nature, ampleur des réponses attendues, cohérence des temps	
	Cohérence des items par rapport au contenu du ou des supports	
	Eliminer les éventuelles redondances entre les différentes parties du sujet	
CONFORMITE AUX ORIGINAUX	Autorisations relatives aux droits d'auteurs (utilisation de documents d'entreprises)	
	Vérification des données chiffrées	
	Contrôle des textes (lecture à haute voix, à deux)	
	Matérialisation par [...] des éventuelles coupes	
	Relecture typo-orthographique	
CORRIGE	Vérifier que le corrigé corresponde bien au sujet	
	Barème	
	Limitation des attentes à ce qui est nécessaire pour traiter le sujet	
	Mention des modalités de prises en compte de la qualité rédactionnelle	
	Relecture pour correction orthographique	
SUPPORT NUMERIQUE	Vérifier que toutes les polices nécessaires sont incluses dans le fichier PDF	
	Vérifier sur impression papier le rendu des images, lignes, trames, filigranes etc	
	Anonymat des fichiers dans les propriétés	



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MODELE DE FICHE DE RELECTURE FORMELLE DU SUJET PAR LE SERVICE ADMINISTRATIF CONCERNE

A UTILISER AVANT LA SIGNATURE PAR LE RECTEUR

AVANT TOUTE MODIFICATION, SOLLICITER VOTRE RESPONSABLE ADMINISTRATIF.

TOUTE PAGE PARAPHEE PAR LES PRESIDENTS QUI DOIT SUBIR UN RETIRAGE DOIT

IMPERATIVEMENT ETRE CONSERVEE AU FOND DU DOSSIER POUR LE RECTEUR.

Examen / Option :

Série / Spécialité :

Epreuve / N° de choix :

Date de la vérification :Nom du vérificateur :

ELEMENTS A VERIFIER

VERIFIE

PAGE DE GARDE	Intitulé exact de l'examen, de la série ou spécialité	
	Libellé de l'épreuve (voir référentiel) le cas échéant date ou J1 ou J2	
	Durée de l'épreuve	
	Coefficient de l'épreuve	
	Année de la session	
	Correspondance entre le nombre de pages du sujet indiqué et le nombre réel de pages : cf. mention « <i>Le sujet se compose de x pages, numérotées de 1/x à x/x. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet</i> »	
	Documents et matériels autorisés (à vérifier avec la matière d'œuvre) : cf. mention « <i>la calculatrice avec mode examen actif est autorisée</i> » ou, dans le cas contraire, « <i>aucun document ou matériel autorisé</i> »	
	Documents réponse à rendre par le candidat et leur page	
	Si le barème est indiqué, vérifier le total des points	
	Le cas échéant, sujet sans anonymat à rendre dans son intégralité	
	Vérifier que la page de garde ne comporte pas d'indication sur le sujet	
SI CARTOUCHE	Intitulé exact de l'examen, de la série ou spécialité et de l'épreuve (voir référentiel)	
	Année de la session, le cas échéant	
	Repère sujet / Code examen	
	Pagination	
SUR L'ENSEMBLE DU SUJET	Si le sujet est avec anonymat et à rendre dans son intégralité, vérifier que TOUTES les pages prévoient l'anonymat (cf. mention « <i>NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE</i> »)	
	Montage des documents réponse à rendre par le candidat	
	Numérotation et enchaînement des questions (la question 3.2 est bien après 3.1, partie B après partie A...)	
	Renvois de pages (par exemple, l'annexe 2 annoncée page 4 se trouve bien page 4..)	
	Références des documents (présence des noms de l'auteur, source/titre de l'œuvre, année...)	
	Lisibilité formelle des schémas, des annexes, des tableaux...	
	Barème dans le sujet (vérifier le total)	
	Paraphe du ou des coprésidents au dos de chaque page du sujet	
	Autorisations relatives aux droits d'auteurs (utilisation de documents d'entreprises)	
CORRIGE	Vérifier que le corrigé correspond bien au sujet	
	Barème dans le corrigé (en cohérence avec le sujet)	
	Mention des modalités de prises en compte de la qualité rédactionnelle	
SUPPORT NUMERIQUE	Anonymat des fichiers dans les propriétés	
OBSERVATIONS (à compléter au verso si nécessaire)		

NB : au cours de la relecture, si des fautes d'orthographe, de grammaire ou de ponctuation sont repérées, les signaler au responsable.

Passeport Educfi

Mise en œuvre et modalités d'organisation dans les collèges et dans la voie professionnelle

NOR : MENE2603225N

→ Note de service du 9-2-2026

MEN – DGESCO A1-2 – DGESCO A2-2 – DGESCO A3-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie, inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale chargés de l'enseignement général et technique ; aux cheffes et chefs d'établissement des collèges et des lycées publics et privés sous contrat ; aux professeurs et professeurs

La présente note de service abroge et remplace la note de service du 24 octobre 2024 relative à la mise en œuvre et aux modalités d'organisation du passeport Educfi.

Dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la France a adopté une stratégie nationale d'éducation financière (stratégie Educfi) depuis 2016. Cette stratégie, dont la Banque de France est l'opérateur national, propose des actions d'information et de formation à destination de différents publics, et en particulier les jeunes.

Dans le cadre du développement d'une éducation économique, budgétaire et financière pour tous les élèves, dès l'école élémentaire et tout au long de la scolarité, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a signé une convention avec la Banque de France. Ce partenariat a pour objectif de développer des actions pédagogiques visant à améliorer les connaissances pratiques des élèves sur des sujets financiers : mieux gérer son budget et son épargne, maîtriser son endettement, prévenir les arnaques financières, savoir à qui s'adresser en cas de difficultés.

Le passeport Educfi est l'outil privilégié de la mise en œuvre de l'Educfi dans les collèges et dans la voie professionnelle. Cette note de service a pour objectif de définir les modalités de son déploiement.

1. Les enjeux éducatifs de l'Educfi

1.1. L'Educfi : développer des compétences pour prévenir le surendettement

L'Educfi véhicule des messages simples et concrets auprès de tous les publics :

- construire et respecter un **budget** ;
- comprendre que l'**épargne**, lorsqu'elle est possible, est utile pour faire face à des imprévus ;
- mesurer le **cout d'un crédit**, car un crédit est rarement gratuit ;
- utiliser les **moyens de paiement** de manière sécurisée ;
- choisir une **assurance** adaptée à ses besoins ;
- repérer une **arnaque financière** ;
- identifier les interlocuteurs en cas de **difficultés** ;
- comprendre aussi les **grands mécanismes de l'économie** pour prendre sa pleine place dans la société et agir en tant que citoyen.

Ces compétences doivent être construites dès le plus jeune âge et sont adossées au cadre commun de compétences financières pour les enfants et les jeunes dans l'Union européenne[1].

1.2. L'Educfi en lien avec les actions éducatives et la vie de l'élève

a. Au collège

Éducation à la citoyenneté

Les projets d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information, et au développement durable s'inscrivent dans les thématiques qui constituent l'Educfi : sensibiliser les élèves sur le rôle de la Banque de France, institution de la République, et sur ses missions de service public et d'intérêt général ; former les élèves à la gestion d'un budget, de leur épargne, de leur endettement ; mieux informer les élèves et prévenir les arnaques financières ; interroger les élèves et réfléchir à la place de l'argent dans la société (solidarité, choix de consommation, finance verte, etc.), c'est donner aux élèves les moyens de faire des choix éclairés et adaptés à leurs intérêts.

Orientation et découverte des métiers

L'Educfi offre l'opportunité de découvrir le monde économique et professionnel : sensibilisation concrète à l'économie via des situations d'apprentissage ancrées dans la vie réelle, découverte de métiers liés à la finance et à l'économie, création de partenariats et développement du lien école/entreprise.

b. En voie professionnelle

Gratification des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

La vocation insérante du diplôme professionnel nécessite de mieux accompagner les élèves, futurs professionnels, à la

gestion de leur budget. Plus immédiatement encore, le versement d'une allocation financière permettant de valoriser l'engagement des lycéens dans leurs périodes de formation en milieu professionnel incite à les préparer à cet enjeu.

Insertion professionnelle et logique entrepreneuriale

L'Educfi, et le passeport Educfi en particulier, sensibilisent et forment les lycéens professionnels à l'importance de la gestion de leurs finances personnelles, à laquelle ils seront très tôt confrontés.

Certaines entrées de programmes conduisant aux diplômes professionnels permettent de travailler directement ou indirectement des questions budgétaires et financières en lien avec le passeport Educfi (voir partie 1.3).

Par ailleurs, certains lycéens professionnels seront créateurs ou repreneurs d'entreprise. L'éducation financière, au-delà du seul passeport, constitue une sensibilisation à cette démarche. L'éducation financière peut aussi concourir à la réussite du projet entrepreneurial : la culture financière contribue à la viabilité du projet. Ainsi, au-delà des programmes, l'éducation financière et l'entrepreneuriat ou le repreneuriat sont des thématiques qui peuvent être traitées dans le cadre des activités optionnelles mises en place dans les établissements.

1.3. L'Educfi dans le cadre des programmes scolaires

a. Au collège

L'Educfi ne repose sur aucune discipline en particulier, mais des liens peuvent être créés avec plusieurs d'entre elles en offrant aux élèves la possibilité de développer des compétences transversales présentes dans chaque domaine du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. L'Educfi permet de contextualiser la mise en œuvre des programmes du cycle 4 autour des enjeux budgétaires et financiers qui peuvent être traités directement ou indirectement. Ainsi, travailler sur l'énergie en physique-chimie, sur l'environnement en sciences de la vie et de la Terre interroge sur des choix et modes de consommation qui ont un impact sur le budget. En mathématiques, les élèves peuvent formaliser un budget sur tableur et mobiliser les calculs avec taux d'intérêt pour comparer des coûts d'emprunt, par exemple. Le lexique financier peut être travaillé à partir d'un texte littéraire, en français et également en langues étrangères.

b. Dans la voie professionnelle

Certaines entrées de programmes permettent de travailler directement ou indirectement des questions budgétaires et financières en lien avec le passeport. Ainsi, les programmes de PSE (prévention santé environnement) en CAP et baccalauréat professionnel traitent de l'assurance, du budget et des achats, de même que le programme d'économie-gestion. Les calculs commerciaux et financiers sont travaillés en mathématiques. La consommation est traitée dans les programmes d'économie-droit et d'histoire-géographie. En tant que consommateur, l'élève est aussi entraîné à utiliser le lexique de la consommation en langues étrangères. Les compétences d'expression, de rédaction et de lecture en français peuvent également être mobilisées chez l'élève pour dire sa relation à l'argent et à la consommation. La préparation du passeport Educfi repose sur des situations concrètes et variées qui peuvent être traitées par l'ensemble des disciplines de la voie professionnelle, dans le cadre des programmes d'enseignement généraux comme dans les enseignements professionnels. Le passeport favorise une contextualisation au sein de l'ensemble des enseignements obligatoires dispensés.

2. Les modalités d'organisation du passeport Educfi dans les établissements

2.1. Au collège

a. Les élèves concernés

Les collèges (publics et privés sous contrat) font passer le passeport Educfi aux élèves de 4^e et de 4^e Segpa (section d'enseignement général et professionnel adapté).

Le passeport peut également être proposé aux élèves de 3^e prépa-métiers.

b. Les modalités pratiques

Le passeport Educfi comporte deux étapes :

- une **phase de découverte**, menée par un ou plusieurs professeurs à partir d'un **diaporama fourni**, présente aux élèves les notions de gestion de budget, le fonctionnement d'un compte bancaire, les principaux moyens de paiement, ainsi qu'une sensibilisation sur les thèmes de l'épargne, du crédit et de la prévention des arnaques ;
- un **questionnaire** (quiz) est renseigné par les élèves à l'issue de la phase de découverte afin de vérifier l'acquisition des notions présentées.

Le choix de la mise en œuvre du passeport Educfi appartient aux professeurs, qui veillent à l'intégrer à leurs progressions pédagogiques. Les modalités retenues peuvent être diversifiées et relèvent pleinement de la liberté pédagogique des professeurs. Un projet Educfi peut être conseillé afin de définir les modalités d'intervention auprès des élèves. À ce titre, ils peuvent opter pour :

- un travail en co-intervention, de façon disciplinaire ou interdisciplinaire ;
- une séquence avec un groupe-classe ou un groupe spécifique (l'ensemble des délégués de classe par exemple) ;
- un usage du diaporama sans modification ou adapté à la spécificité des élèves.

2.2. Dans la voie professionnelle

a. Les élèves concernés

Les établissements publics et privés sous contrat (lycées professionnels, lycées polyvalents avec sections d'enseignement professionnel) font passer le passeport Educfi aux élèves de CAP et de seconde professionnelle. Les apprentis peuvent également en bénéficier lorsqu'ils sont accueillis et formés en établissement public local d'enseignement (EPLÉ).

b. Les modalités pratiques

Le passeport Educfi en voie professionnelle est constitué de :

- un **diaporama** composé de 8 thématiques de formation (budget, compte bancaire, moyens de paiement, impôts, arnaques, épargne, crédit, assurances) ;
- un **quiz** associé à chacune des 8 thématiques.

Comme au collège, le choix de la mise en œuvre du passeport Educfi appartient aux professeurs, qui veillent à l'intégrer à leurs progressions pédagogiques. Les modalités retenues peuvent être diversifiées et relèvent pleinement de la liberté pédagogique des professeurs. Cependant il est préconisé d'organiser la passation en plusieurs séquences selon ces thématiques, de préférence réparties au sein de l'équipe éducative et intégrées dans les progressions des enseignements. Les équipes éducatives qui s'emparent de la passation du passeport Educfi sont libres d'utiliser le diaporama comme une ressource et d'intégrer dans leurs supports habituels les éléments du diaporama qu'elles souhaitent travailler avec leurs élèves.

3. Le pilotage et la coordination académique du passeport Educfi

3.1. Le réseau des référents académiques

Un binôme ou un trinôme de référents est constitué pour chaque académie ; il associe un ou des membres des corps d'inspection (IA-IPR, IEN), désigné par le recteur, et un représentant de la Banque de France.

Au sein des académies, ces binômes proposent, en coanimation, des actions d'information et de formation à la mise en œuvre du passeport Educfi. Ces temps de formation ont lieu à distance ou en présentiel, et dans les succursales de la Banque de France, à chaque fois que cela est possible.

Le réseau des référents académiques est animé au niveau national par le bureau des programmes et ressources pédagogiques de la Dgesco (A3-3), en lien avec l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

3.2. Des ressources d'accompagnement

L'ensemble des ressources nécessaires pour la mise en œuvre du passeport Educfi est disponible sur la [page Eduscol dédiée à l'Educfi](#)^[2].

Des ressources pour accompagner les chefs d'établissement dans le pilotage du passeport Educfi :

- un carnet de bord ;
- un exemple de lettre aux familles.

Des ressources pour accompagner les professeurs dans la mise en œuvre du passeport Educfi :

- l'explicitation des liens entre les programmes et les enjeux de l'Educfi ;
- des propositions de problématiques pédagogiques et de situations d'apprentissage ;
- un exemple de déclinaison pédagogique au collège ;
- l'explicitation de modalités de mise en œuvre spécifiques à la voie professionnelle.

Un [parcours d'autoformation national](#) est également accessible sur la plateforme m@gistère pour l'ensemble des professeurs désireux de se former au passeport.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Caroline Pascal

[1] https://finance.ec.europa.eu/publications/commission-and-oecd-infe-publish-joint-framework-children-and-youth_en

[2] <https://eduscol.education.fr/180/education-economique-budgetaire-et-financiere>

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants du personnel, des représentants de la Mutuelle générale de l'éducation nationale et des membres de l'administration à la commission nationale d'action sociale – Modification

NOR : MENH2601328A

→ Arrêté du 5-2-2026

MEN – DGRH C1-3

Vu l'arrêté du 7-3-2013 modifié ; arrêté du 7-4-2023 ; arrêté du 23-5-2023 modifié
Considérant la demande de la représentante de la délégation MGEN, informant du remplacement d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la MGEN au sein de la Cnas

Article 1 – L'article 2 de l'arrêté du 23 mai 2023 susvisé, fixant la liste nominative des représentants de la Mutuelle générale de l'éducation nationale à la commission nationale d'action sociale, est modifié ainsi qu'il suit :

Au titre de la Mutuelle générale de l'éducation nationale

— En qualité de représentant titulaire :

Au lieu de : Joël Pehau

Lire : Valérie Eliçalde

— En qualité de représentant suppléant :

Au lieu de : Jean-Louis Cardeillat

Lire : Anne Arnould

Article 2 – Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 5 février 2026,

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Christophe Gehin

Jury de concours

Nomination des présidents des jurys des concours externes (bac + 5), interne et troisième concours du CAPLP ainsi que des concours correspondants du Cafep et du CAER de la session 2026 – Modification

NOR : MENH2604953A

→ Arrêté du 17-2-2026

MEN – DGRH D2-2

Vu Code de l'éducation, notamment articles R. 914-20 à R. 914-27 ; décret n° 92-1189 du 6-11-1992 modifié ; arrêté du 25-1-2021 modifié ; arrêtés du 8-9-2025 ; arrêté du 31-10-2025 modifié ; proposition du directeur général des ressources humaines

Article 1 – Renaud Ferreira de Oliveira, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, est nommé président du jury du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) et du concours d'accès à une liste d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat (Cafep-CAPLP) de la section lettres-histoire et géographie, au titre de la session 2026, en remplacement de Christine Darnault.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 17 février 2026,

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
Le chef de service adjoint au directeur général des ressources humaines,
Laurent Crusson